



MONTAGNE DE REIMS, FORÊT D'EXCEPTION®

DOSSIER DE RENOUVELLEMENT DU LABEL 2021-2026

30 MARS 2022

MONTAGNE
DE REIMS



DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Sommaire

1	Préambule	4
2	Le Label Forêt d'Exception®	6
	2.1. Une démarche nationale	6
	UN LABEL ASSOCIANT LES DIFFÉRENTS ACTEURS	7
	UNE DÉMARCHE CADRÉE	8
	2.2. Montagne de Reims, Forêt d'Exception® : contexte local	9
	LOCALISATION DU PROJET	9
	IDENTITÉ ET VALEURS DES TROIS FORÊTS DOMANIALES	10
	DATES-CLÉS DE LA DÉMARCHE, PROTOCOLE D'ACCORD ET CONTRATS DE PROJET	14
	ACTEURS CLÉS DE LA GOUVERNANCE ET DISPOSITIF DE CONCERTATION	16
	L'ÉVALUATION NATIONALE DU LABEL : FOCUS SUR LA MONTAGNE DE REIMS	18
3	Les 5 années du Label : 2017 à 2021	22
	3.1. PNR de la Montagne de Reims et ONF : une relation de confiance qui impulse	22
	3.2. Gouvernance, concertation et portage de projets	24
	3.3. Des partenariats pérennes et ancrés dans le territoire : quelques illustrations en action	26
	UN MÉCÉNAT HISTORIQUE	26
	LES ACTIVITÉS DE PLAIN AIR : DES PRATIQUES MULTIPLES À CONCILIER	26
	LE PROJET LIDAR : FERMENT DE LIENS ET DE SAVOIRS	30
	LE BOIS À MERRAIN : PASSERELLE ENTRE VIGNES ET FORÊT	32
	3.4. Transfert d'expériences et innovations	34
	AU NIVEAU DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE	34
	AU NIVEAU DE L'AGENCE AUBE-MARNE DE L'ONF	34
	RÉSEAU GRAND-EST : QUATRE FORÊTS D'EXCEPTION®	36
	ET AU-DELÀ...	38
	3.5. Deux contrats de projet : un bilan positif pour le territoire labellisé	39
	3.6. Quelle plus-value du label ?	41
	LES ATOUTS	41
	LES FAIBLESSES	41
	LES OPPORTUNITÉS	41
	LES MENACES	42
	3.7. Zoom sur quelques actions phares	43
	OPÉRATION ISSUE DE L'AXE 1 : L'APPLICATION NUMÉRIQUE "LE SECRET DU CHÊNE À LA VIERGE"	43
	OPÉRATION ISSUE DE L'AXE 2 : LES RENCONTRES FORESTIÈRES	44
	OPÉRATION ISSUE DE L'AXE 3 : ÉTUDE SUR LA GÉNÉTIQUE DES FAUX DE VERZY	46
	OPÉRATION ISSUE DE L'AXE 4 : LA FILIÈRE D'ÉQUARRISSAGE DES DÉCHETS DE VENAISON	47
	3.8. Les soutiens financiers	47
4	Un environnement changeant depuis la labellisation	48
	4.1. Une équipe renouvelée	48
	4.2. Des institutions en mutation	49
	4.3. Le Copil plénier : vers de nouvelles opportunités ?	49
	4.4. La crise du coronavirus	50
	L'IMPRÉVU À GÉRER	50
	UN INTÉRÊT RENOUVELÉ POUR LA FORÊT SUITE AUX CONFINEMENTS	50
	4.5. Le changement climatique : une variable à prendre en compte	52
	DES IMPACTS DÉJÀ VISIBLES SUR LA SANTÉ DES FORÊTS	52
	UN FUTUR À PRÉPARER	53
	4.6. Complémentarité ou concurrence des dispositifs sur le territoire de Forêt d'Exception® ?	54
	CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE, PLAN PAYSAGE, CHARTRE DU PARC	54
	LES INTERACTIONS ENTRE DISPOSITIFS	57
5	Le renouvellement du label en Montagne de Reims	58
	5.1. Le calendrier	58
	5.2. La méthode	59
	LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU DOSSIER DE RENOUVELLEMENT	59
	LA CONCERTATION	59
6	Quelles orientations pour ces 5 prochaines années ?	60
	6.1. Quel rôle des communes dans Forêt d'Exception® ?	60
	6.2. La mutualisation CFT du Triangle marnais et Forêt d'Exception® : une logique de territoire ?	62
	LA GOUVERNANCE ET L'ÉQUIPE CO-ANIMATRICE	63
	VERS UN PROGRAMME D'ACTIONS PARTAGÉ ?	64
	6.3. La révision d'aménagement de la FD de Verzy teintée de Forêt d'Exception®	60
	6.4. Le dialogue forêt-société : une habitude à ancrer dans la gestion forestière ?	65
	une habitude à ancrer dans la gestion forestière ?	66
	6.5. La Montagne de Reims : le château d'eau de l'ouest de la Marne	67
	6.6. Des actions complémentaires	68
	ÉTUDE HYDROGRAPHIQUE, GÉOMATIQUE ET FLORISTIQUE DES MARES DE VERZY	68
	ÉVÉNEMENTIELS AUTOUR DE LA FORÊT	68
	LA GRANDE TRAVERSÉE	68
	ÉTUDE DE FRÉQUENTATION	68
	PLAN DE COMMUNICATION ET MARQUE FORÊT D'EXCEPTION®	69
	PROGRAMME DE SORTIES MULTI-PARTENARIALES	69
	6.7. Des partenariats à actualiser	70
7	Conclusion	72
8	Annexes	73
	8.1. Annexe 1 : Tableau de synthèse des actions du contrat de projet 2014-2018	74
	8.2. Annexe 2 : Tableau d'avancement des actions du contrat de projet 2019-2024	96
	8.3. Annexe 3 : Questions posées lors des ateliers thématiques du 10 juin 2021	102

Les forêts domaniales (FD) de la Montagne de Reims ont résonné pour la première fois à mes oreilles avec des mots-clés qui me font sens : rêverie, histoire, contes, légendes, patrimoine, culturel, végétal. Cet écrin de verdure trônant sur une mer de nuage, haut-lieu sacrée puis stratégique, à la croisée des différents usages, fréquenté depuis l'époque romaine au moins, peut-être même déjà avant, joue un rôle majeur et structurant dans le paysage de la Champagne et le cœur de ses habitants. Malgré les conflits mondiaux, les meurtrissures qui cisailent ses flancs, elle reste un lieu de vie. Dès 1932, la création du site classé des Faux de Verzy dénote la valeur reconnue de ces forêts. Plus tard, en 1976, l'attachement à ce patrimoine des élus des communes, se traduit par leur engagement à protéger ce territoire d'un enrésinement menaçant.

La forêt nous rassemble, nous motive à poursuivre notre adhésion dans Forêt d'Exception® et à défendre notre candidature au renouvellement. Que l'on soit de Châlons-en-Champagne, de Reims, d'Épernay ou d'une commune du PNR de la Montagne de Reims ou d'une collectivité territoriale proche, beaucoup ont le souvenir d'une promenade aux faux de Verzy ou de traverser le plateau forestier. Paysage familier, un lieu de vie, un lieu de travail, un lieu de ressourcement, malgré les points de divergence, c'est une valeur commune, un lieu qui unit et qui mérite une action collective pour sa préservation et sa gestion raisonnée. C'est un lieu qui inspire aussi à la créativité et qui a fourni pendant des siècles tout ce dont les populations voisines avaient besoin.

Ce renouvellement de label pour notre démarche est un temps précieux, en particulier dans une période où l'on recherche du lien et du sens, après avoir vécu isolé chez soi et en quête de nature et d'authenticité. L'envie de faire est là, les ateliers thématiques du 10 juin 2021 nous le démontrent. Ce dossier de renouvellement permet de faire le point sur cette nouvelle émulation dont le défi sera de prolonger l'effet sur les cinq années suivantes. La Charte forestière de territoire du Triangle marnais (CFT) montre aussi la mobilisation qu'il est encore possible d'impulser. En constituant un duo CFT – Forêt d'Exception® au visage de la Montagne de Reims, il est possible d'aller encore plus loin avec les élus, les partenaires et de faire rayonner le capital d'expériences acquis depuis 10 ans.

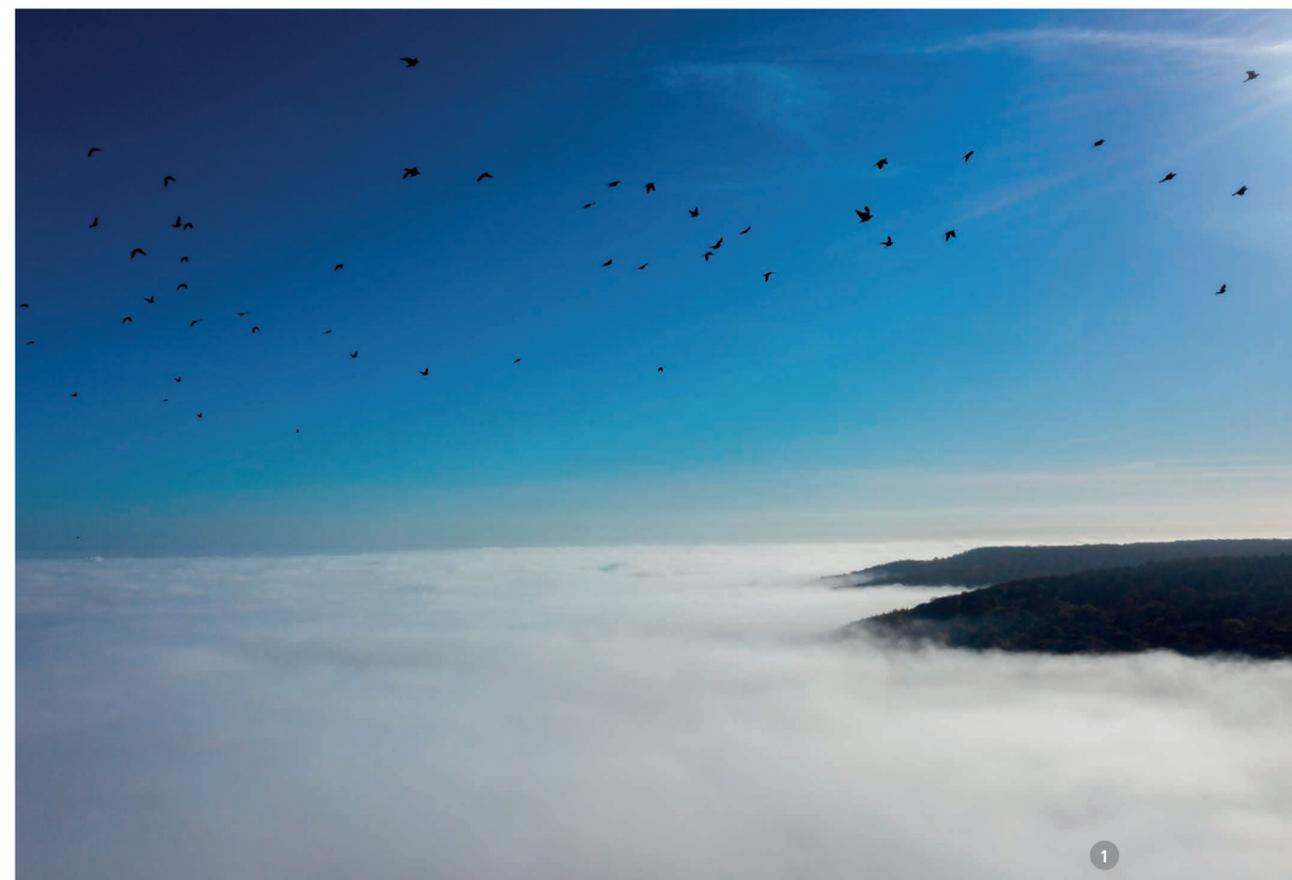


Ces forêts auront des défis à relever avec en ligne de mire le réchauffement climatique et en parallèle, la hausse de la fréquentation. Et toute notre attention devra être accordée à ces espaces où jusqu'ici la multifonctionnalité s'est instaurée dans un équilibre parfois peut-être fragile, mais existant. Nous nous devons aussi d'être à l'écoute, des uns et des autres mais aussi de la société qui clame haut et fort son intérêt pour toutes les questions environnementales. L'ouverture du Copil Forêt d'Exception® à des associations, la volonté d'ouvrir un programme de sorties partenariales marquent bien ce fait.

Continuons à développer des projets ensemble, des projets qui ont du sens et qui servent à la fois les forêts, la biodiversité qui y habite et les usagers qui la fréquentent. Faisons progresser les connaissances de ces zones boisées pour amener vers plus de respect et investissons pour mieux les aménager afin de proposer un accueil de qualité et intégré. Donnons une expérience aux visiteurs de nos forêts, faisons-leur vivre un moment unique, qui leur donne envie de respecter le milieu et d'y revenir, qu'ils soient locaux ou venus de plus loin. Redonnons à la forêt ce rôle d'antan si important pour l'économie locale et ce repère pour les habitants alentours, qu'elle retrouve sa juste place, dans le cœur des gens.

Anne DESVERONNIERES

Présidente de la Charte forestière de territoire du Triangle marnais
Présidente du Comité de pilotage (Copil) Montagne de Reims, Forêt d'Exception®
Vice-présidente du Grand Reims
Vice-présidente du Parc naturel régional (PNR) de la Montagne de Reims
Maire de Pomacle



1. Les contreforts de la Montagne de Reims du côté de Verzy flottant sur les nuages - automne 2021
© Les Coflocs

2.1. Une démarche nationale

L'Office national des forêts (ONF) s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts publiques, en créant un réseau de sites démonstratifs en forêt publique.

La qualité de chaque projet est reconnue par l'attribution d'un label : le label Forêt d'Exception®.

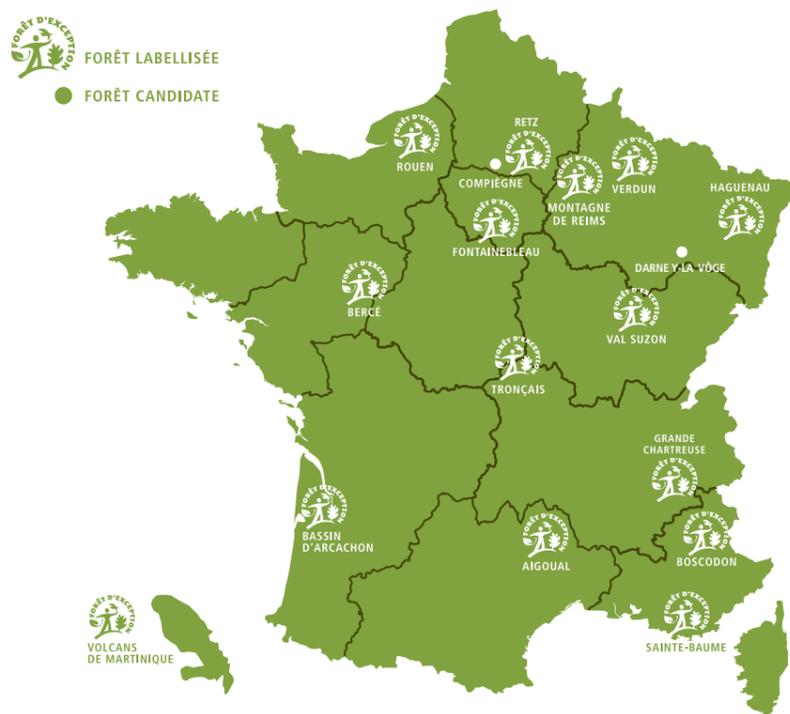
Celui-ci distingue l'exemplarité de la gestion de forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions – économique, sociale et environnementale – nécessitent la mise en place d'une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires locaux concernés par le territoire forestier lancé dans le processus de labellisation.

Le label Forêt d'Exception® consacre ainsi à la fois la qualité du site forestier, l'exemplarité de sa gestion et des partenariats engagés. Il offre une formidable opportunité de construire un projet de territoire rassemblant tous les acteurs locaux pour la valorisation d'une forêt emblématique. Le renouvellement du label a lieu tous les cinq ans constituant une formidable occasion de redynamiser et d'actualiser la démarche. C'est une étape utile et fédératrice pour le territoire.

Le renouvellement est l'occasion :

- › de mesurer le chemin parcouru,
- › d'une prise de recul sur l'action conduite au regard des ambitions et de la vision commune d'origine, au regard de l'évolution du contexte local et des événements impactant la forêt et des nouveaux besoins,
- › d'une projection vers une nouvelle étape du projet,
- › d'un nouvel élan de mobilisation autour des changements vécus par le territoire des acteurs et de l'équipe projet ONF.



17 territoires engagés dans la démarche Forêt d'Exception®

Sur les dix-sept forêts engagées dans la démarche, quatorze sont labellisées : Fontainebleau, Verdun, Grande-Chartreuse, Rouen, Val Suzon, Montagne de Reims, Bercé, Tronçais, Bassin d'Arcachon, Sainte-Baume, Boscodon, Aigoual, Volcans de Martinique et Haguenau

Innovation, collaboration, projection dans le futur, capitalisation des expériences et richesses des échanges

Ce sont les maîtres mots de Paul Arnould, président du Comité national d'orientation du label Forêt d'Exception®

UN LABEL ASSOCIANT LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Pour cadrer le fonctionnement du label, une instance a été créée au niveau national. Le Comité national d'orientation (CNO) Forêt d'Exception® est composé de représentants des ministères de tutelle, d'experts interdisciplinaires et de représentants de l'ONF. Son rôle est d'étudier les demandes et projets formulés par les territoires. Il donne un avis sur les candidatures au label, assiste les équipes lors du montage des projets et donne les grandes orientations suivies par le label.

Chaque forêt engagée dans la démarche Forêt d'Exception® met en place un comité de pilotage (Copil). Celui-ci élabore et conduit le projet local. Il réunit, aux côtés de l'ONF, les représentants des pouvoirs publics, les collectivités locales et les associations.

Le Copil définit de manière concertée et équilibrée les grandes orientations de développement du territoire forestier concerné par la démarche. Les partenaires établissent ensemble un programme d'actions au bénéfice de la forêt et de ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt.

Les actions menées illustrent la diversité des idées qui émergent et se concrétisent dans les territoires. Le partage des expériences au sein du réseau national permet leur transfert vers d'autres forêts en France métropolitaine et en Outre-mer.

Forêt
d'Exception®

Un réseau
de territoires
qui agissent
et innove

2

UNE DÉMARCHE CADRÉE

Pour l'obtention du label Forêt d'Exception®, un processus par étape et une charte ont été déterminés au niveau national. Ci-dessous, sont illustrées les différentes phases et les documents clés à livrer tout au long du projet. Le lancement du Copil plénier marque le démarrage du processus formalisé. L'adhésion des membres du Copil plénier est actée par la signature du Protocole d'Accord, qui donne les grandes orientations stratégiques du projet et le fonctionnement local.

Puis, le Contrat de projet décline la feuille de route opérationnelle du projet, validée et signée par les membres du Copil plénier. Enfin, le dossier de candidature est présenté au CNO qui étudie l'attribution de la labellisation. Lorsque celle-ci est accordée, elle provient du Directeur général de l'ONF.

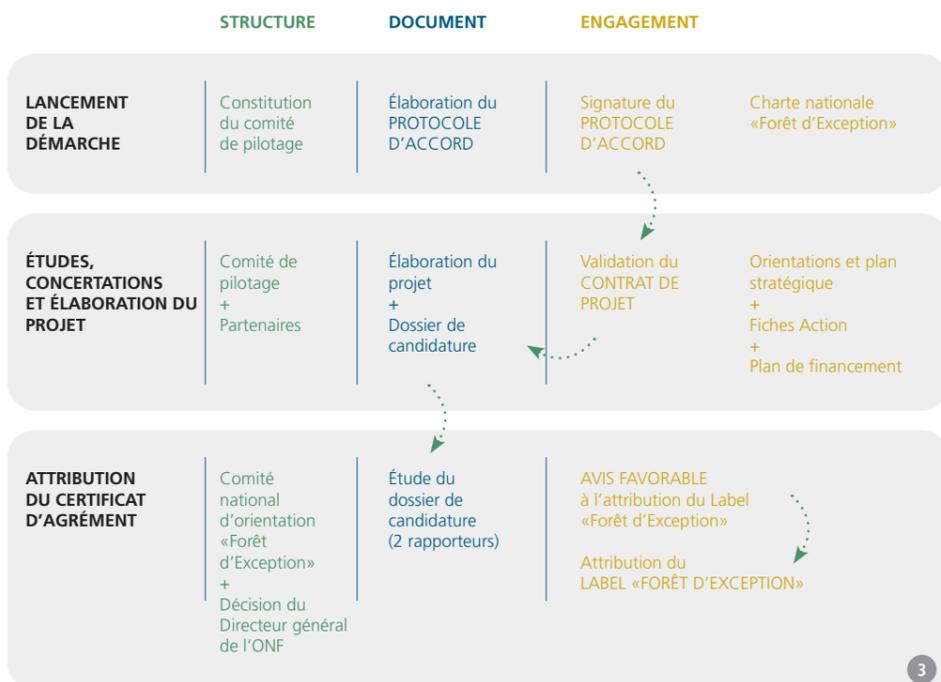
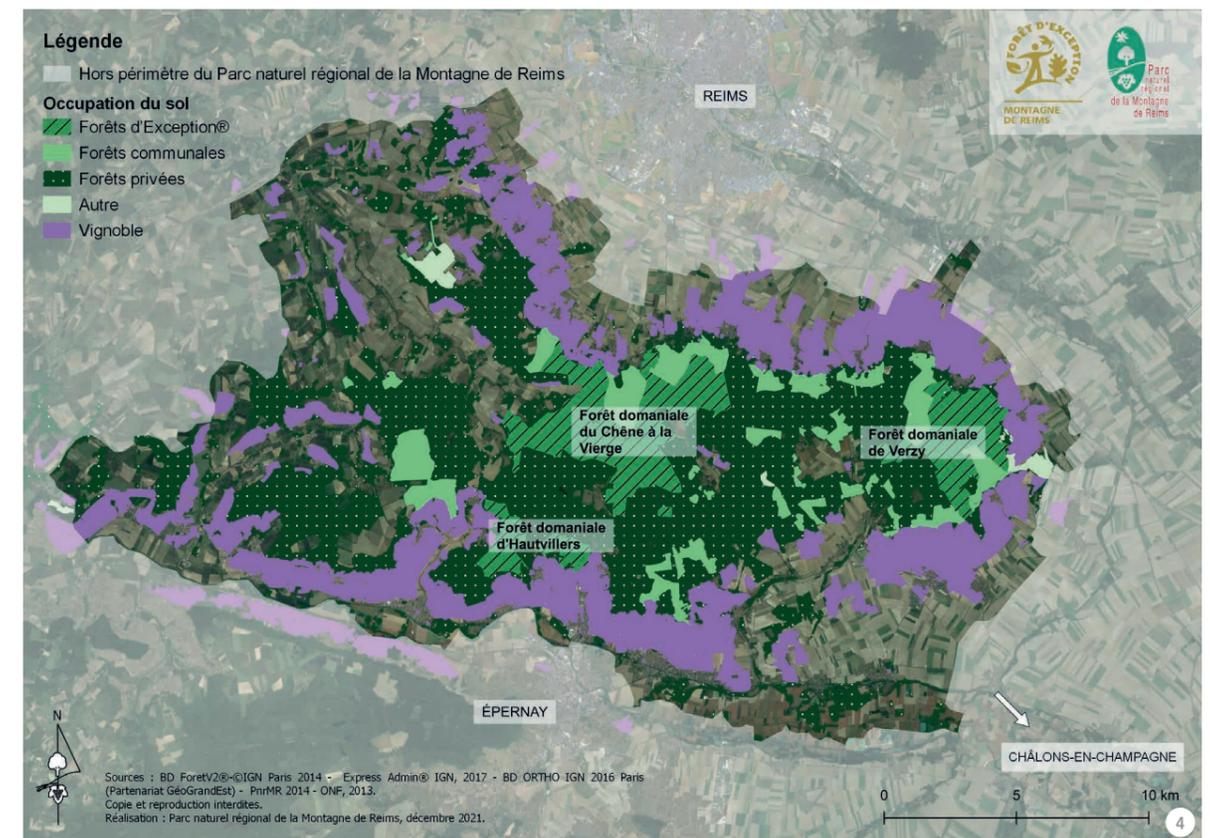
Forêt d'Exception® est une marque déposée par l'ONF en 2011

Ce label est attribué pour une durée de cinq ans et reconduit au vu de la mise en place des partenariats et des réalisations.

Le processus de labellisation :

1. Création du Copil
2. Signature du protocole d'accord
3. Élaboration d'un contrat de projet
4. Présentation de la candidature de la forêt au comité national
5. Attribution du label

2.2. Montagne de Reims, Forêt d'Exception® : contexte local



3. Organisation du processus de labellisation Forêt d'Exception® ©ONF

LOCALISATION DU PROJET

Le projet Montagne de Reims, Forêt d'Exception® concerne les forêts domaniales (FD) de Verzy (1032 ha), Hautvillers (408 ha) et du Chêne à la Vierge (2046 ha). Implantées en plein cœur du massif forestier de la Montagne de Reims et du Parc naturel régional (PNR) du même nom, elles constituent le cœur de cette matrice arborée de plus de 20 000 ha.

Ce massif, véritable poumon vert pour le département de la Marne, est composé à 75% de forêts privées, 10% de forêts communales et 15% de domaniales. Il culmine à 286 m d'altitude, en surplomb des coteaux historiques du vignoble de Champagne et des plaines agricoles de la région. Dans la plaine, les villes-portes de Reims, Châlons-en-Champagne et Epernay ceinturent ce refuge de biodiversité. Ces agglomérations constituent un bassin de populations de plus de 300 000 habitants, à moins de deux heures de Paris.

À cheval sur deux intercommunalités - la Communauté urbaine du Grand Reims et la Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne - les trois FD de la Montagne de Reims constituent les principaux espaces naturels accessibles au public dans le Nord-ouest de la Marne.

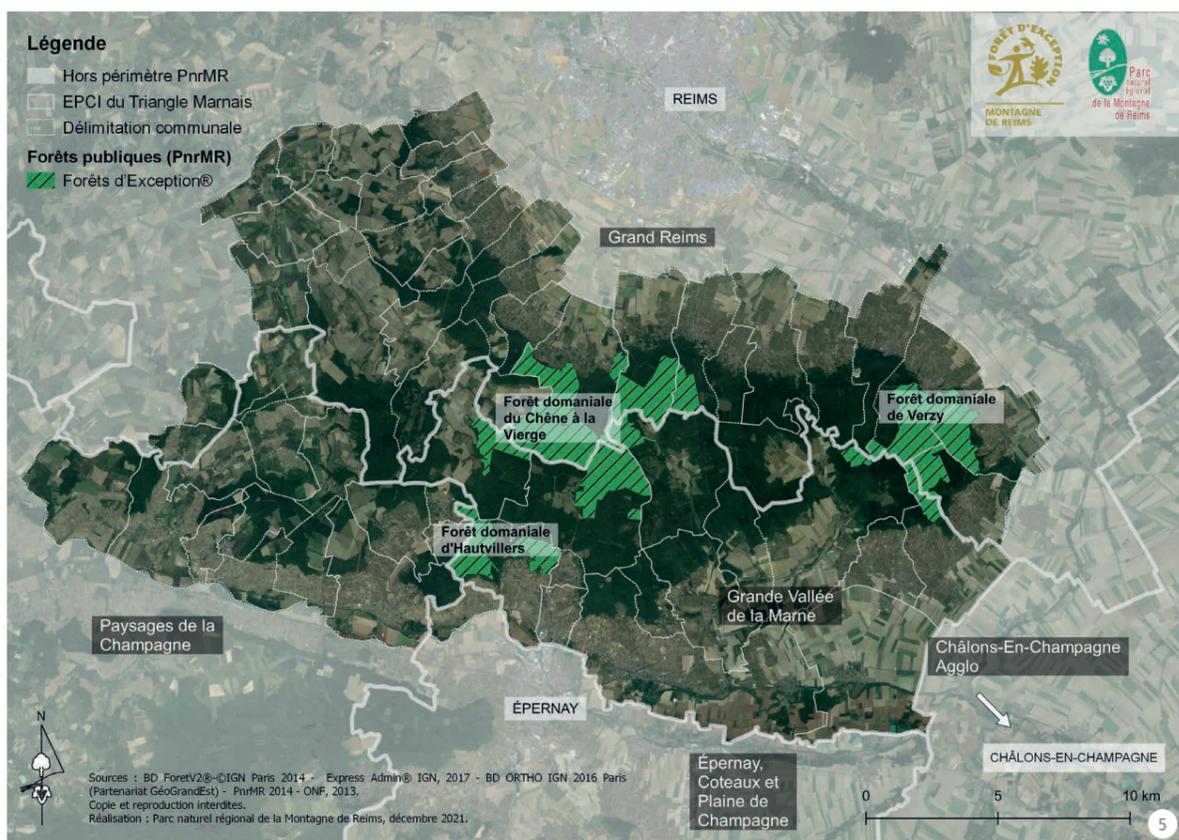
4. Localisation des trois FD labellisées au cœur du PNR de la Montagne de Reims ©T. Rault / PNRMR

2

IDENTITÉ ET VALEURS DES TROIS FORÊTS DOMANIALES

L'histoire des trois FD de la Montagne de Reims est composite et se distingue par l'ancienneté de l'état boisé. La richesse de la composition des peuplements forestiers et la diversité des liens tissés avec l'univers viticole confèrent à ces forêts une originalité toute particulière. La présence monastique ancienne a également influencé considérablement l'occupation du sol de la Montagne de Reims. A l'époque gallo-romaine, l'introduction de la culture de la vigne et les activités humaines associées ont modelé le paysage forestier.

Des études archéologiques et palynologiques ont révélé une cohabitation homme-forêt dès 300 avant J-C. De nombreux vestiges en témoignent comme d'anciennes voies romaines, les abbayes de Saint-Basle et d'Hautvillers, des sites anciens d'extraction de pierre, des charbonnières, des ateliers de potiers et de tuiliers, etc. De l'antiquité à l'époque médiévale, puis, plus récemment, lors des deux conflits mondiaux, l'histoire a marqué le paysage. Tranchées, trous de bombardements et autres stigmates de la guerre sont ainsi toujours visibles en forêt.



La relation vignes et forêts est une des caractéristiques de la région profondément ancrée dans l'ADN du terroir comme à Hautvillers, berceau du champagne. La sylviculture et l'organisation de la propriété forestière ont été pensées pendant des siècles pour répondre à la demande des activités vini-viticoles, notamment en échelas et autres outils de travail en bois de toutes sortes.

Les faux de Verzy constituent un autre des éléments identitaires du massif de la Montagne de Reims. Le port particulier de ces hêtres tortillards séduisait déjà les premiers ermites ayant trouvé refuge dans la forêt à l'instar de Saint Basle.

5. Carte de répartition des communes et des EPCI ©T. Rault/PnrMR

La FD de Verzy et ses faux

Ces arbres particuliers sont au cœur de nombreuses légendes et font l'objet de mesures particulières de protection. Le lieu d'implantation principal fait l'objet d'un classement au titre de la loi du 21 avril 1906 depuis 1932. Il est protégé par un statut de Réserve biologique depuis 1981. Une gestion spécifique est mise en œuvre par les équipes de l'ONF afin d'assurer la sauvegarde des faux et des études scientifiques sont menées afin de percer le secret de leur apparence. Les faux ne constituent pas les seuls éléments remarquables de la forêt de Verzy. Plusieurs mares présentent un intérêt environnemental sont également protégées. Ces mesures de protection sont d'autant plus nécessaires que la forêt de Verzy accueille en son sein la plus forte densité de visiteurs du massif de la Montagne de Reims, avec une fréquentation qui peut atteindre jusqu'à 250 000 visiteurs par an.

L'aménagement forestier (2008-2022) de Verzy a pour objectif principal de produire du bois d'œuvre de chêne sessile sur 965 ha, soit 93% de la surface. Le traitement principal est la conversion en futaie régulière, à révolution de 136 ans. L'objectif annuel moyen de production est de 4,3 m³/ha.

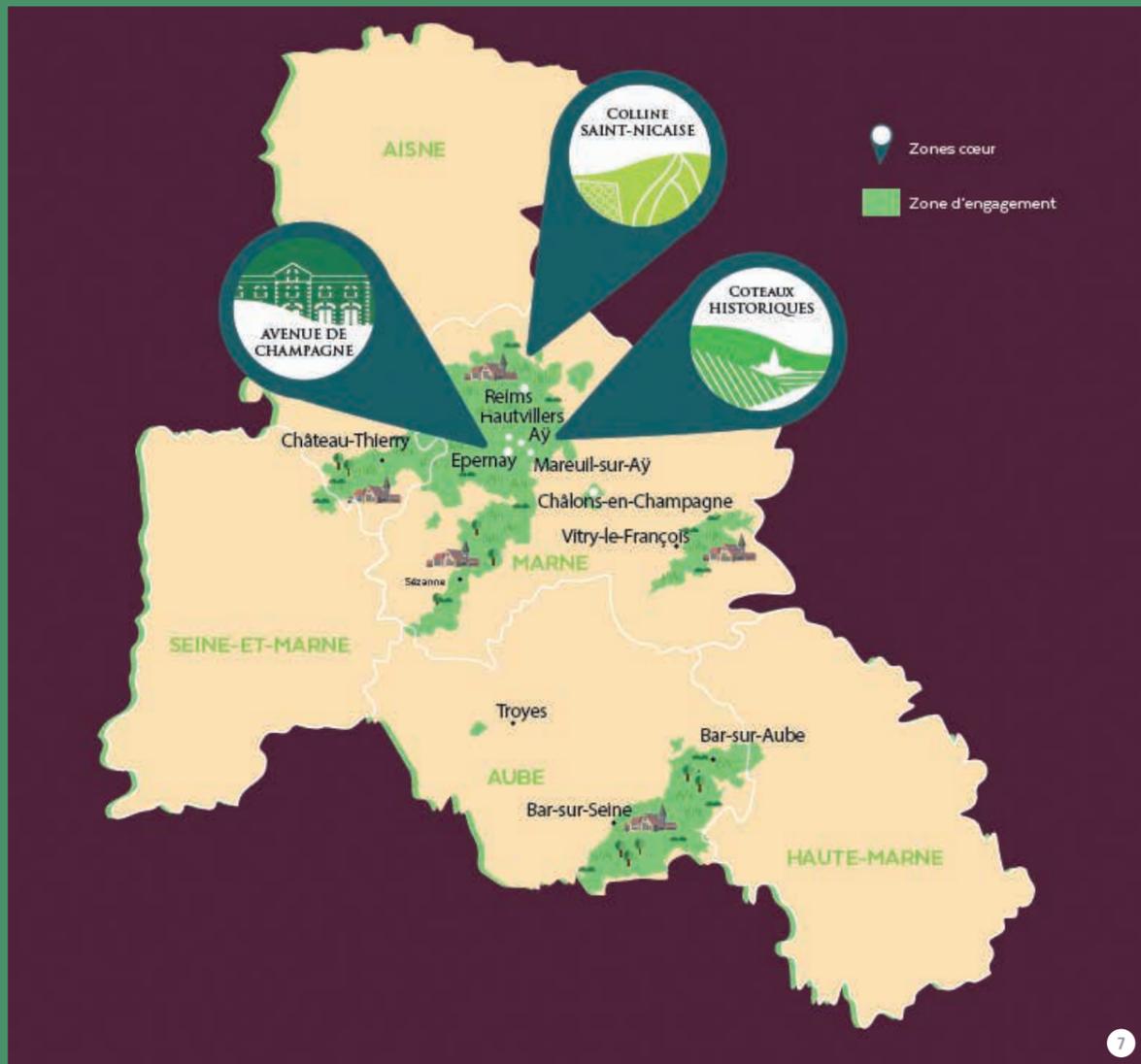


6. Hêtres tortillards FD de Verzy ©S. du Puy / ONF

La FD d'Hautvillers

La forêt domaniale d'Hautvillers est quant à elle connue pour ses paysages remarquables. Cette forêt apporte en effet la touche finale au tryptique paysager des coteaux de Champagne. La forêt domaniale d'Hautvillers fait partie du paysage culturel «Coteaux, maisons et caves de Champagne» inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015. Le bien s'étend de la vallée de la Marne, traverse les vignes et les villages viticoles et trouve sa conclusion en forêt. Le gestionnaire du bien est la Mission Coteaux, maisons et caves de Champagne qui est partenaire de Forêt d'Exception®. Pour sa préservation, l'ONF a annexé à l'aménagement forestier de la FD d'Hautvillers une étude paysagère réalisée en 2013 par Maryline Foucart de l'Agence Études Grand Est de l'ONF. Elle décrit sur une période de 80 ans une liste de recommandations permettant de limiter l'impact des opérations sylvicoles et ainsi préserver l'intégration paysagère des lieux. La lisière forestière, qui est un élément des paysages viticoles emblématiques de Champagne à préserver fait l'objet d'une gestion spécifique dans le cadre de Forêt d'Exception®.

Dans l'aménagement d'Hautvillers (2014-2033), l'objectif principal de production est le même qu'à Verzy, c'est-à-dire avec la même essence sur 400 ha. 40% de la surface forestière est composée de chêne-hêtre, frêne ou résineux en mélange. La récolte annuelle fixée s'établit à 6,7 m³/ha/an.



7. Carte de localisation du bien UNESCO
© Mission Coteaux, maisons et caves de Champagne



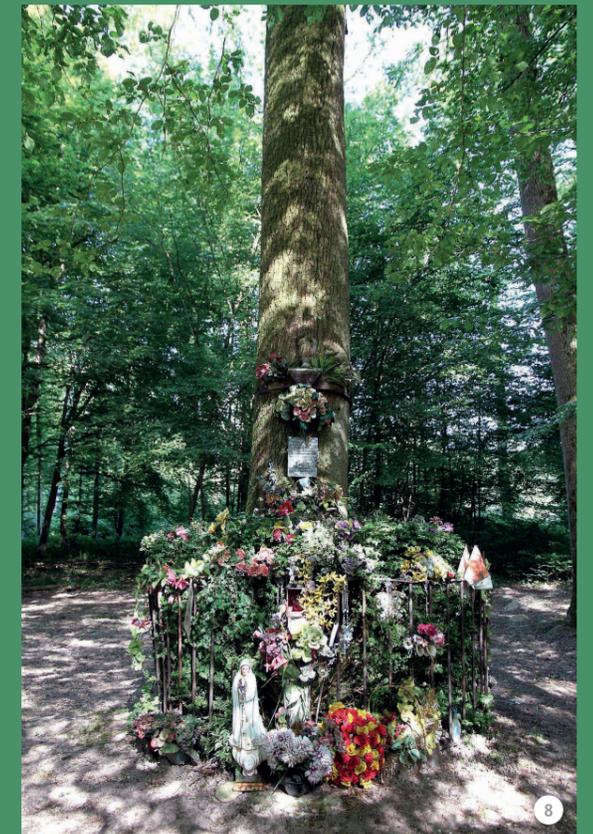
VOLUMES DE BOIS MOBILISÉS EN 2019 ET 2020 DANS LES FORÊTS DOMANIALES DE LA MONTAGNE DE REIMS
©S. DU PUY/ONF

● Volume (m³) en 2019
● Volume (m³) en 2020

La FD du Chêne à la Vierge

La forêt domaniale de Chêne à la Vierge se distingue par une origine hétéroclite puisqu'elle est le résultat du regroupement en 2004 de plusieurs propriétés. Divisée en deux cantons, l'écécité de cette forêt trouve son origine dans la découverte au Moyen-Âge par un bûcheron d'une statuette de la Vierge Marie au creux d'un chêne. Devenu lieu de culte, le site a d'ailleurs fait l'objet d'un pèlerinage jusqu'en 1950. Au-delà de cette particularité religieuse, cette forêt est aussi reconnue pour la richesse de sa biodiversité.

Pour la période 2014-2033, l'enjeu de production de la FD du Chêne à la Vierge est le plus fort, avec 97% de la forêt. Les essences objectifs principales sont les chênes sessiles et pédonculés en majorité, mais aussi le hêtre et l'aulne glutineux sur des stations marécageuses. La récolte annuelle est de 6 m³/ha/an.



Ces trois FD ont pour objectif principal la production de bois et le chêne comme essence principale. Le volume de bois qui y a été désigné en 2020 représente au total 19 353 m³.

8. Chêne à la Vierge
©Anne-Marie Granet / ONF

2

DATES-CLÉS DE LA DÉMARCHÉ, PROTOCOLE D'ACCORD ET CONTRATS DE PROJET

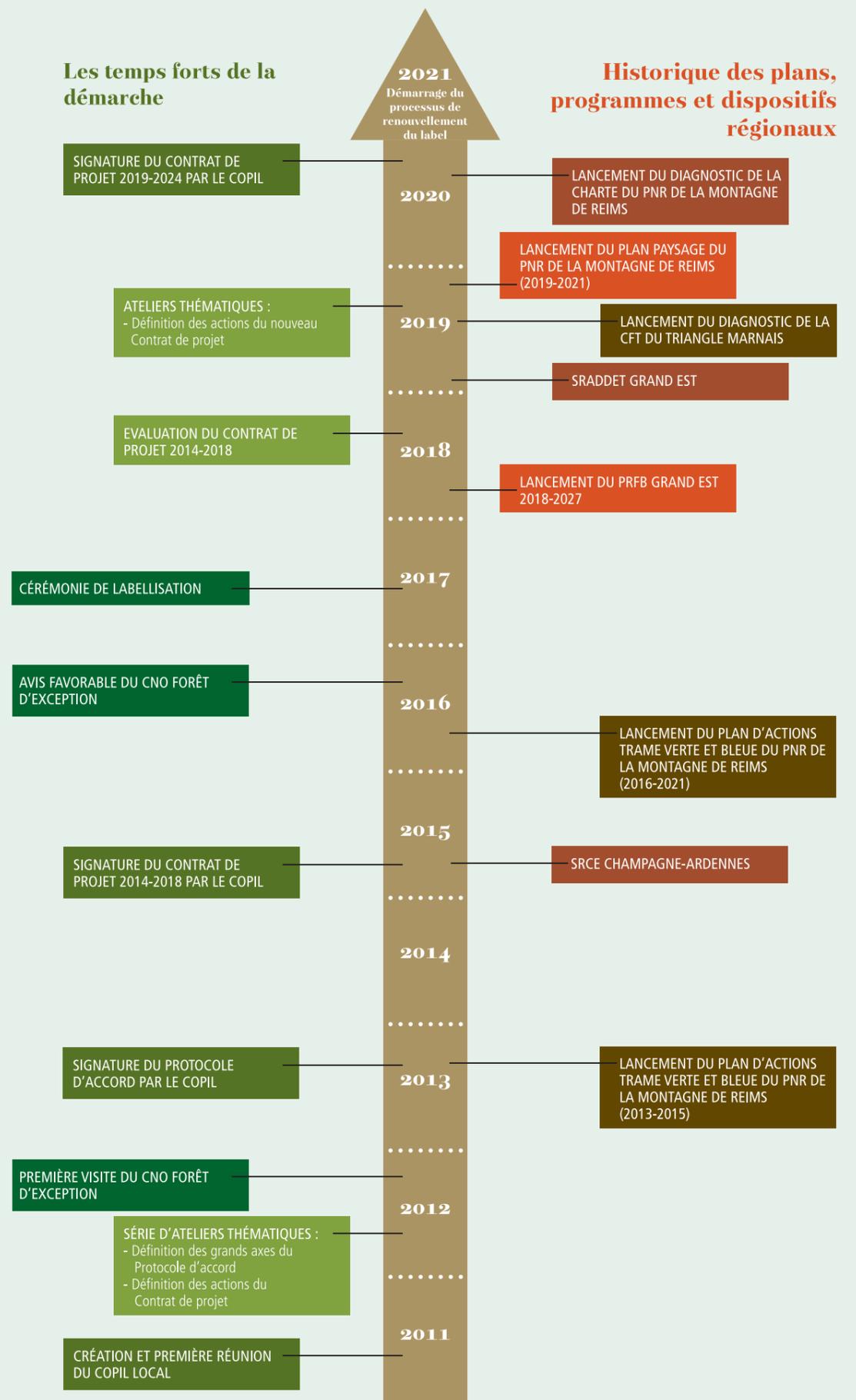
Animée conjointement par le PNR de la Montagne de Reims et l'Agence Aube-Marne de l'ONF, la démarche Montagne de Reims, Forêt d'Exception®, a été lancée en 2011, avec la création du Copil du projet, pour répondre à une forte demande sociétale. Le label a été perçu localement comme une opportunité de faire connaître le patrimoine forestier local (ex : faux de Verzy), de le préserver, et de faire rayonner l'attractivité des faux sur les deux domaniales voisines : Hautvillers et le Chêne à la Vierge.

En 2013, le Protocole d'Accord, signé par tous les membres du Copil, définit cinq grands axes, qui seront par la suite réduits à quatre. En effet, lors de la construction du deuxième Contrat de projet 2019-2024, il a été décidé de simplifier l'armature du programme d'actions en fusionnant deux grandes orientations ou axes ayant une formulation très proche (le premier sur le partage de l'espace forestier et le cinquième sur l'offre de tourisme et de loisirs). Ces quatre axes constituent l'armature du programme d'actions actuel et assurent la cohérence et l'équilibre de la répartition des actions menées dans le cadre de la démarche. Ils sont les piliers d'une gestion forestière durable équilibrée et multifonctionnelle intégrant l'ensemble des rôles des forêts : production de bois, accueil du public et protection de l'environnement. Ils ont été choisis lors de la constitution de la synthèse des ateliers thématiques de 2012 par l'ensemble des partenaires Forêt d'Exception® présents.

Si l'attribution du label consacre l'aboutissement de la démarche Forêt d'Exception®, le Contrat de projet en est la partie opérationnelle.

Le Contrat de projet 2014-2018 a été prolongé d'un an par décision unanime du Copil, afin de consacrer l'année 2019 à la préparation du suivant. Le Contrat de projet 2019-2024 en cours d'application marque le renouvellement de l'engagement à la fois de l'équipe animatrice du label mais aussi des partenaires locaux associés à travers un nouveau programme d'actions.

Le schéma ci-après présente l'historique complet de la démarche Forêt d'Exception® en Montagne de Reims depuis son lancement jusqu'à aujourd'hui. Il illustre également les liens existant avec les plans et programmes régionaux associés.



9. Historique de la démarche Montagne de Reims, Forêt d'Exception® ©E. Konne/ONF

2

ACTEURS CLÉS DE LA GOUVERNANCE ET DISPOSITIF DE CONCERTATION

Le Copil Montagne de Reims, Forêt d'Exception® en formation plénière regroupe environ 40 partenaires et est dénommé « Copil plénier ».

Son rôle est de :

- › fixer les orientations stratégiques de la démarche
- › valider les actions à mener.

La présidence est assurée par Madame Anne Desveronnières, Vice-Présidente du Grand Reims et Vice-Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Le Copil plénier rassemble tous les acteurs locaux engagés dans le projet : institutions publiques, collectivités territoriales, acteurs de la vigne, acteurs forestiers et sylviculteurs, fédérations sportives, associations naturalistes, opérateurs du tourisme et des loisirs. Depuis l'obtention du label, il se réunit une fois par an.

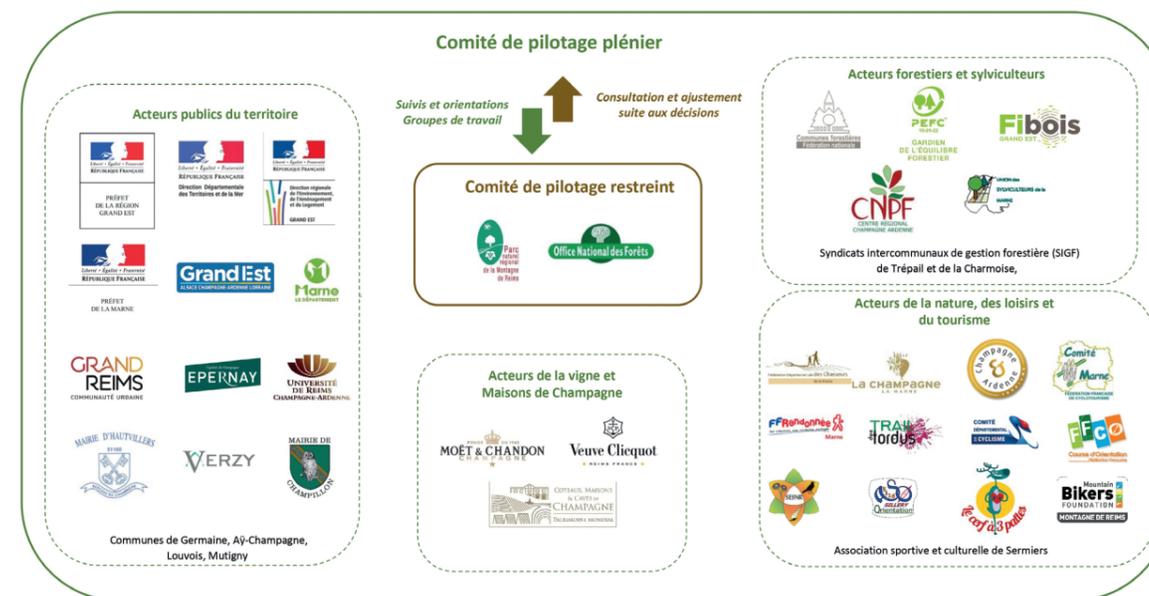
En format restreint, il est dénommé « Copil restreint » et se compose de l'équipe animatrice de la démarche soit :

- › la présidente du Copil
- › la directrice de l'Agence Aube-Marne de l'ONF
- › le directeur du PNR de la Montagne de Reims
- › les chargé(e)s de mission du PNR de la Montagne de Reims
- › la cheffe de projet Forêt d'Exception® de l'ONF
- › le responsable d'Unité territoriale de l'ONF
- › le chef de service Travaux et Développement de l'ONF

Son rôle est de :

- › préparer les différentes étapes de la démarche Montagne de Reims, Forêt d'Exception® et organiser chaque Copil plénier ;
- › s'impliquer techniquement et financièrement dans la mise en œuvre du programme d'actions Forêt d'Exception® sous le suivi du Copil plénier ;
- › rechercher des partenaires porteurs de projets et faciliter la mise en place d'actions portées par leurs partenaires membres du Copil plénier.

Le Copil restreint se réunit trois à quatre fois par an, en fonction des actualités et des besoins.

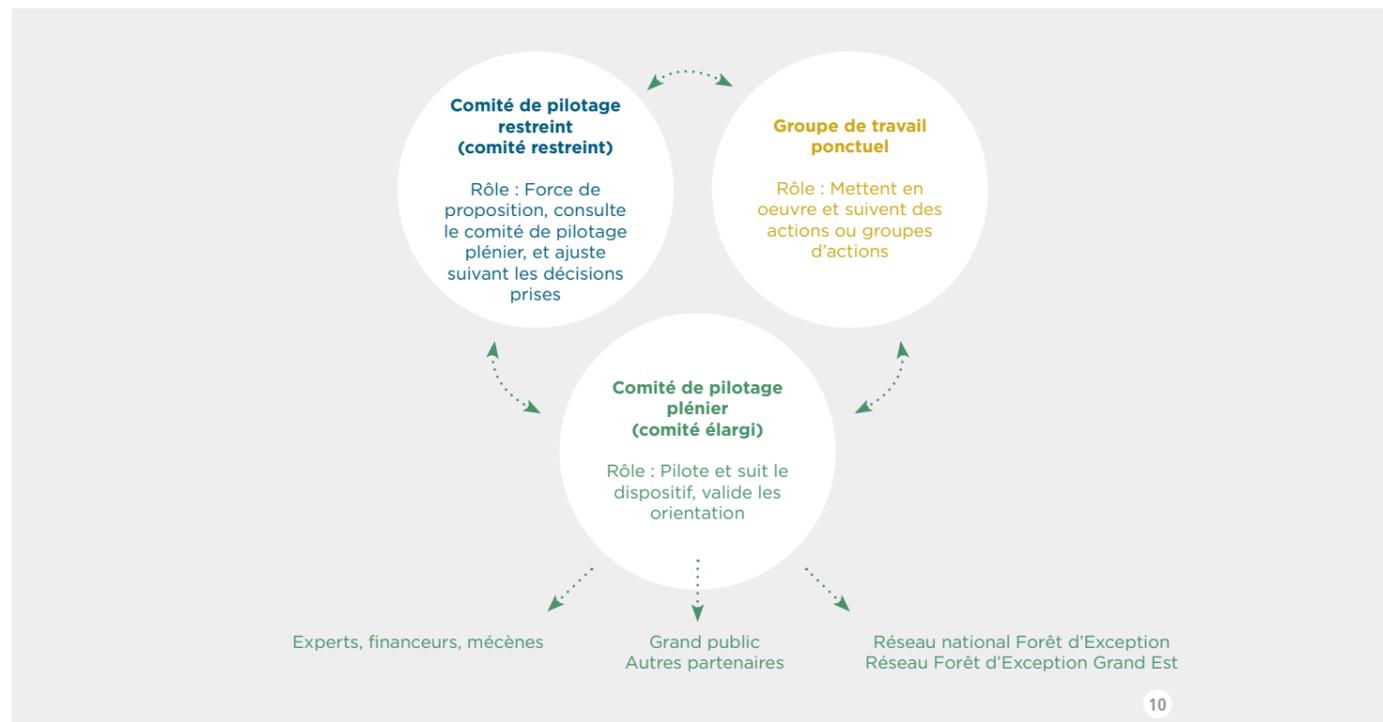


11

Des groupes de travail ponctuels se mettent en place dès lors qu'une action implique directement des acteurs particuliers ou nécessite une concertation spécifique. Depuis le début du premier contrat de projet, ce sont plusieurs groupes de travail qui ont été réunis soit en salle soit sur le terrain, sur le projet Lidar, la communication, le sentier Bulles et Croquis, les aires d'accueil, les travaux de recherche en lien avec Forêt d'Exception® et l'étude sur la génétique des faux de Verzy. D'autres sont à venir comme sur l'acceptabilité sociale des opérations sylvicoles, les manifestations sportives et les études de fréquentation.

11. Composition du Copil plénier et schéma de gouvernance actuel ©S. du Puy/ONF

10. Fonctionnement de la gouvernance ©S. du Puy/ONF



10



12

L'animation de la démarche Montagne de Reims, Forêt d'Exception® est assurée par la cheffe de projet Forêt d'Exception® de l'ONF, Solène du Puy. Du côté du PNR de la Montagne de Reims, Emmanuelle Déon, chargée de mission Tourisme durable est référente de la démarche et assure la coordination avec les autres collègues du PNR qui interviennent au cas par cas, en fonction de leur spécialité (éducation au territoire, milieux naturels, paysage, etc.).

12. Copil plénier du 4 mars 2020 ©ONF

L'ÉVALUATION NATIONALE DU LABEL : FOCUS SUR LA MONTAGNE DE REIMS

L'évaluation nationale du label a été conduite en 2019. Son objectif était d'apporter des éclairages sur les résultats globaux du label mais également sur ses déclinaisons dans les territoires. Dans le cadre de cette évaluation, 1 476 personnes ont été invitées à donner leur avis sur le label, qu'il s'agisse de partenaires associés aux projets locaux, de membres du CNO, d'élus, ou de personnels de l'ONF. En Montagne de Reims, 140 personnes ont été contactées parmi lesquelles 23% ont participé à l'enquête. 33 répondants ont consacré du temps à apporter leur avis pour évaluer la démarche Forêt d'Exception®.

Considéré par un tiers des répondants comme étant un réseau de forêts et de territoires remarquables, le réseau Forêt d'Exception® est avant tout perçu par les partenaires locaux comme un terrain d'expérimentation et d'innovation et un lieu de mobilisation des personnes intéressées par la forêt. Pour 68% des répondants, il s'agit d'un rassemblement inédit autour de la forêt au sein duquel sont développées des synergies tournées vers l'action. Il permet d'établir des partenariats pérennes dans la durée au profit du territoire labellisé. La principale motivation pour 39% des répondants est par ailleurs de représenter leur structure dans ces instances. En termes d'impacts, Montagne de Reims, Forêt d'Exception® a permis un enrichissement des connaissances, résultat bien supérieur à la moyenne nationale. En effet, les partenariats édifiés avec l'Université de Reims et les actions entreprises par le PNR de la Montagne de Reims et l'ONF y contribuent fortement. En deuxième choix, le label a apporté un certain développement touristique local, sans doute en raison de l'élargissement de l'offre touristique proposé sur le territoire. Toutefois, le label ne semble pas assez connu ou reconnu et la mobilisation des financements reste un frein, ce qui est dans la moyenne nationale.

Sur la Montagne de Reims, la majorité des répondants s'est exprimée en faveur du développement de projets scientifiques notamment en expérimentant de nouvelles pratiques, tout en maintenant la fonction productive des forêts d'Exception®.

Les actions entreprises dans le cadre du label représentent donc pour les répondants un véritable gain pour le territoire de la Montagne de Reims, en particulier sur le plan touristique et concernant l'amélioration des connaissances. Il y a une volonté d'aller plus loin, de poursuivre les travaux engagés et de mener le territoire vers l'excellence. L'innovation et l'expérimentation sont vues comme des moyens d'aboutir à une meilleure prise en compte de la multifonctionnalité des forêts.



Interview

Et vous, quelle est votre expérience Forêt d'Exception® ?

Rappelons que le PNR de la Montagne de Reims a été créé en 1976 par trois communes forestières : Germaine, Saint-Imoges et Ville-en-Selve. À l'origine de cette création résidait une forte volonté des élus locaux de préserver les massifs forestiers, à une époque où l'expansion du résineux était valorisée au niveau national. Cette dynamique a porté ses fruits puisque 45 ans plus tard, on constate 91% de feuillus sur les forêts de la Montagne de Reims (avec une très large majorité de chênes).

Déjà, plusieurs sujets rassemblaient l'ONF et le Parc naturel régional. Parmi eux, la nécessité de préserver les faux de Verzy, plus grande réserve internationale de hêtres tortillards : des pressions étaient déjà constatées à l'époque sur ce site fragile, sur lequel il a fallu agir pour limiter l'impact anthropique. Aujourd'hui par exemple, sur cet espace qui a connu de nombreux aménagements permettant d'améliorer l'accueil du public en accord avec la nécessité de protéger les faux, le PNR et l'ONF disposent de 6 éco-compteurs installés conjointement pour suivre la fréquentation du site.

Les deux entités collaboraient déjà, ponctuellement, sur des projets depuis la création du PNR. Cependant, la dynamique de labellisation « Forêt d'Exception® » a apporté une toute autre vision de la manière de coopérer. Le label a permis de rapprocher l'ONF, gestionnaire forestier, et le PNR de la Montagne de Reims, réel projet de territoire coconstruit pas les acteurs locaux (élus, habitants, partenaires). Le socle partenarial inhérent à la création du PNR, a servi de tremplin pour développer la concertation et les collaborations entre l'ONF et les acteurs locaux, déjà impliqués dans le projet du PNR.



Du côté du PNR, le label Forêt d'Exception® a permis de repositionner le sujet de la forêt parmi les préoccupations majeures. Car si la forêt était à l'origine de la création du PNR et n'a jamais été « oubliée », le secteur de la viticulture occupait une part importante des orientations émises dans la Charte du Parc « Objectif 2020 ». Aujourd'hui, un meilleur équilibre vise à être trouvé, avec de réelles synergies entre les deux milieux. D'une part, le PNR a entamé les réflexions pour la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire (qui touche notamment à ces thématiques). Et d'autre part, la révision de la Charte du Parc, actuellement en cours (Objectif 2039), laisse apparaître un fort retour des thématiques forestières.

Olaf HOLM

Directeur,
PNR de la Montagne de Reims



3.1. PNR de la Montagne de Reims et ONF : une relation de confiance qui impulse

La collaboration entre les deux structures est ancienne. En 2013, la signature d'une convention cadre de partenariat entre le PNR de la Montagne de Reims et l'ONF a donné un premier cadre à la relation bilatérale entretenue par les deux structures. En 2015, une nouvelle convention est venue préciser le rôle de chacun dans l'animation du label Forêt d'Exception®. Partant d'un historique d'entente parfois délicat, la coopération mise en place et l'appartenance des deux structures au Copil restreint a rapproché les deux établissements, même si leurs modes de fonctionnement et d'action peuvent différer sur certains points.

Au niveau politique, la présidente du Copil, avec l'aide du PNR de la Montagne de Reims et de l'ONF, représente, promeut la démarche Forêt d'Exception® et agit pour son développement et son ancrage.

Au niveau opérationnel, les chargés de mission du PNR de la Montagne de Reims et la cheffe de projet Forêt d'Exception® de l'ONF collaborent étroitement et mettent en œuvre de manière commune les actions du contrat de projet. Les événementiels tels que les Rencontres forestières, journée technique dédiée aux partenaires Forêt d'Exception® et aux acteurs de la filière forêt-bois, co-organisée tous les deux ans ou le spectacle de théâtre « La forêt des Âmes » en 2018 sont des exemples de cette coopération poussée.

Pour comprendre un peu mieux le niveau de rapprochement, il faut se pencher sur certaines actions. Le partenariat ne porte plus uniquement sur la co-organisation d'opérations, mais va désormais au-delà. Le projet de réhabilitation des aires d'accueil en est une illustration flagrante. Le portage de ce projet complexe est commun aux deux structures, que ce soit en termes de maîtrise d'ouvrage ou de financements et est mené en lien étroit avec d'autres contributeurs, comme le Conseil départemental de la Marne, le Grand Reims ou la commune de Germaine. Dans le passé déjà, cette coopération a permis de réhabiliter les aménagements touristiques du site des faux de Verzy, le plus fréquenté de la Montagne de Reims. Dans le Contrat de projet 2019-2024, 23 opérations sur 54 sont conduites grâce à la collaboration entre le PNR de la Montagne de Reims et l'ONF, ce qui représente 43% du programme d'actions.



15

15. Signalétique d'entrée de FD du Chêne à la Vierge ©PNRMR

La coopération se manifeste aussi dans l'engagement des deux établissements à participer aux différents points d'étapes de la vie de chaque structure. À titre d'exemple, l'élaboration de la nouvelle Charte du PNR de la Montagne de Reims menée depuis 2020 mobilise les équipes de l'ONF qui participent aux réunions et ateliers de concertation aux côtés d'autres partenaires locaux.

L'Unité territoriale Ouest-Marne présente sur le massif est en outre en lien régulier avec l'équipe du PNR pour toutes demandes d'autorisations, d'activités ou d'études se déroulant au sein des forêts domaniales.

Afin de faciliter un esprit cordial entre les deux structures, des rencontres régulières sont orchestrées entre les deux établissements. La dernière a été planifiée en juin 2021 à la Maison du Parc sur le thème de l'environnement. Le but était de présenter les nouveaux arrivants des deux équipes et de communiquer sur les études en cours menées par le pôle Milieux naturels du PNR de la Montagne de Reims. Une initiation au martelage a finalisé la journée. La communication régulière entre les deux équipes permet de maintenir de bons rapports et d'éviter les malentendus ou quiproquos, entre deux établissements d'héritage et de traditions différentes. Apprendre à se connaître, s'intéresser au fonctionnement de l'autre et écouter, sont les piliers d'une concertation réussie.

Bien que la démarche Forêt d'Exception® soit à la base une initiative de l'ONF, le PNR de la Montagne de Reims a su s'approprier le label et y voir tout le potentiel de développement pour le territoire. De la même manière, l'ONF a su cheminer vers plus d'ouverture dans la gestion multifonctionnelle des domaniales et tenir compte de l'importance d'impliquer les acteurs locaux.



16

16. EducoTour pour les acteurs du tourisme en FD d'Hautvillers organisé par le PNR de la Montagne de Reims et l'ONF ©PNRMR

3.2. Gouvernance, concertation et portage de projets

Comme présenté précédemment la gouvernance Forêt d'Exception® draine un grand nombre d'acteurs. Lors de la première labellisation, le Copil Montagne de Reims était le plus large du réseau national. Cela montre que beaucoup d'acteurs locaux ont été intéressés par cette démarche innovante proposant un espace de dialogue sur la gestion d'un bien forestier commun. Les réunions de Copils plénier, ayant lieu jusqu'à deux fois dans l'année, ont fait salle comble. La dynamique partenariale s'est affirmée intensément jusqu'à la labellisation.

Puis elle s'est ralentie pour des raisons multifactorielles (changement de chef de projet Forêt d'Exception®, focalisation sur la mise en œuvre des actions, changement d'interlocuteurs, crise Covid). L'ONF et le PNR constituent désormais les principaux moteurs du label et la plupart des actions inscrites au dernier Contrat de projet sont portées par une des deux structures. Cette prépondérance est à la fois gage de réussite et potentiellement source de démobilitation pour les partenaires qui savent pouvoir compter sur le binôme.

De plus, certaines catégories de partenaires sont plus difficiles à mobiliser. C'est notamment le cas des élus des communes rurales ou des bénévoles pour lesquels les horaires de réunions ne sont pas toujours adaptés à leur emploi du temps d'actifs.

On peut également noter un déséquilibre entre les domaines représentés au sein du Copil plénier. Peu de structures agissent dans le domaine de la biodiversité, de l'environnement et de l'éducation. C'est pourquoi le PNR de la Montagne de Reims et l'ONF sont si présents.

Cependant, lors des ateliers thématiques de juin 2021, le Copil a de nouveau largement rassemblé avec un nombre de participants comparable à la période d'avant labellisation. Il se peut qu'il y ait eu un effet Covid, entraînant un regain d'intérêt pour la démarche et la nécessité de veiller à la gestion équilibrée des espaces naturels de proximité. En parallèle, d'autres démarches de concertation sont en cours comme la CFT du Triangle marnais et la Charte du Parc. Cette nouvelle mobilisation a vu émerger de nouvelles opportunités de partenariats et de nouvelles idées d'actions (abordées dans la partie 6) sur lesquelles rebondir.

La concertation a aussi besoin de s'enrichir. Prendre plus de temps pour les points d'étape comme les ateliers thématiques, les bilans à mi-parcours, les évaluations, les étapes de formulation des candidatures ou de renouvellements sont des moments privilégiés de la démarche qui offrent des conditions favorables pour pérenniser ou développer les partenariats.

Interview

Et vous, quelle est votre expérience Forêt d'Exception® ?

Partenaire de l'ONF en Champagne, avant même le lancement de la démarche Forêt d'Exception®, nos Maisons ont été heureuses de soutenir cette initiative.

Implantées tant à Verzy avec Veuve Clicquot, qu'à Hautvillers pour la Maison Moët, nos Maisons sont soucieuses de mettre en valeur des coteaux, reconnus depuis 2014 au patrimoine mondial de l'UNESCO. Or ces coteaux composent un écosystème alliant forêt au sommet, vignes sur les pentes et plaine en contrebas.

Retrouver un lien fort entre vigne et forêt nous semble souligner une alliance, non seulement naturelle, mais également façonnée par le travail des hommes et des femmes qui font vivre ce terroir unique. Des échelas aux manches d'outils, des tonneaux aux foudres, la culture de la vigne s'appuie sur le bois issu des forêts.

Associées au label Forêt d'Exception®, nos Maisons sont heureuses de s'engager dans le soutien de la biodiversité, de contribuer à mieux comprendre le phénomène des faux de Verzy, ou encore d'encourager l'accueil du public tout en protégeant un patrimoine remarquable. Notre engagement en faveur de la restauration de corridors écologiques, s'appuyant sur les trames vertes et bleues, est encore une illustration de notre volonté d'agir en partenaire responsable.



Stanislas MILCENT
Directeur Qualité,
Sécurité des Aliments,
Environnement,
Recherche & Développement
Moët & Chandon

3.3. Des partenariats pérennes et ancrés dans le territoire : quelques illustrations en action

La démarche Montagne de Reims, Forêt d'Exception® s'est construite sur des partenariats fondamentaux et emblématiques, aux côtés de celui existant entre l'ONF et le PNR de la Montagne de Reims.

UN MÉCÉNAT HISTORIQUE

Depuis le lancement de la démarche en 2011, les maisons de champagne Moët & Chandon et Veuve Clicquot sont présents aux côtés de l'ONF et ont soutenu de nombreux projets : de l'accueil du public, à l'amélioration des connaissances en passant par la protection de l'environnement et la sensibilisation du grand public. Les différentes actions menées ont permis une véritable avancée en termes de développement territorial. D'abord en FD d'Hautvillers et de Verzy, puis en FD du Chêne à la Vierge, le mécénat a contribué fortement à la préservation et à la mise en valeur des trois domaniales. Certains de ces projets sont même devenus emblématiques comme le sentier du Pic noir, le sentier Bulles et Croquis et l'application jeu d'aventure « Le secret du Chêne à la Vierge ». Le mécénat a soutenu aussi les différents événementiels au cours de la démarche, les occasions ponctuelles (ex : cérémonie de labellisation) comme plus régulières (ex : les Rencontres forestières). Il est par ailleurs une des clés de voûtes identitaires du projet puisque rares sont les acteurs économiques privés à s'être investis de telle sorte, honorant ainsi localement le sens même du mot « mécène ». C'est une histoire de confiance qui s'est tissée au gré des années et qui continue à s'enrichir au travers des renouvellements de conventions de partenariats et de projets audacieux qui aboutissent avec succès.

LES ACTIVITÉS DE PLAIN AIR : DES PRATIQUES MULTIPLES À CONCILIER

Le territoire du PNR de la Montagne de Reims bénéficie d'un réseau de plus de 400 km de sentiers de randonnée pédestre. Depuis longtemps, il suscite l'intérêt des randonneurs, notamment par le biais du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Marne (CDRP), organe départemental de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Les bénévoles du CDRP ont largement contribué à développer l'offre de randonnée en FD de Hautvillers, du Chêne à la Vierge et de Verzy, en y aménageant et balisant des GR® (sentiers de Grande Randonnée), GR® de Pays (dont le GRP de la Montagne de Reims qui concerne deux des Forêts d'Exception® du territoire), et PR (sentiers de Promenade et Randonnée). Bien souvent, ces sentiers permettent de faire le lien entre forêt domaniale et forêt communale, ou encore forêt et côtes viticoles.

Ces dernières années, l'ONF et le Parc ont également porté des projets de création de sentiers en forêt, tout en ayant toujours à cœur d'avoir une cohérence et une complémentarité avec l'offre déjà développée par le CDRP. Ainsi, de nouveaux sentiers ont été créés afin de toucher différents publics : les personnes en situation de handicap avec la balade des Faux (labellisée Tourisme & Handicap), les familles avec enfants et poussettes (sentier du Pic Noir en FD d'Hautvillers), les visiteurs attirés par une offre numérique (jeu sur application mobile « Le Secret du Chêne à la Vierge »), ou encore les amateurs de paysages souhaitant utiliser la randonnée comme support pour laisser s'exprimer leur fibre artistique (sentier Bulles et Croquis à Hautvillers).

Enfin, l'action du PNR de la Montagne de Reims et de l'ONF a également permis d'élargir les pratiques sportives et de plein air possibles dans les FD du territoire. Sept sentiers VTT ont été créés en collaboration avec les VTTistes du MBF – Montagne de Reims (antenne de la Mountain Bikers Foundation qui promeut une pratique durable et responsable du VTT) ainsi qu'avec les communes concernées par ces sentiers. Deux de ces sentiers se situent en forêt du Chêne à la Vierge et ont récemment fait l'objet d'une journée

d'entretien « Take Care Of Your Trails », organisée par le PNR de la Montagne de Reims et le MBF en mai 2021, à laquelle ont participé 10 VTTistes (des précédentes éditions avaient également eu lieu en 2018 et 2019).

Un important « coup de projecteur » a été mis sur l'ensemble de cette offre sportive et de plein air en forêt en 2021, avec notamment :

- › La sortie d'un topoguide « Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à pied » le 1^{er} juillet 2021. Fruit d'une collaboration entre le PNR et la FFRP, cet ouvrage valorise de nombreux sentiers situés dans les FD du territoire et permet de présenter le label Forêt d'Exception® en Montagne de Reims via plusieurs textes thématiques. Tiré à 4000 exemplaires, ce topoguide est en vente à la Maison du Parc, dans les offices de tourisme du secteur, et dans le réseau de distribution national de l'éditeur (librairies et plateforme web) ;
- › La mise à jour du dépliant des « sentiers VTT du Parc naturel régional de la Montagne de Reims », diffusé à la Maison du Parc et dans les offices de tourisme ainsi que sur divers événements ;
- › L'organisation de plusieurs shootings photos « randonnée » par le PNR de la Montagne de Reims en collaboration avec l'ADT de la Marne (sentier du Pic Noir en forêt d'Hautvillers, balades des Faux à l'automne en forêt de Verzy) ;
- › Le tournage de 4 capsules vidéos « VTT, trail, randonnée pédestre et cyclotourisme » par le PNR de la Montagne de Reims en collaboration avec l'ADT de la Marne et l'Office de tourisme du Grand Reims.

Interview

Et vous, quelle est votre expérience Forêt d'Exception® ?

Nous sommes un club sportif de course d'orientation et c'est un privilège d'être intégré dans la démarche Forêt d'Exception® parmi les grands et très positifs pour la conciliation des usages en forêt.

Nous sommes seulement au début de la démarche et l'apport du label sera mieux quantifié au fur et à mesure. Mais déjà, ce dernier nous a permis de mieux comprendre les différents enjeux en vigueur sur les trois FD et de nous rapprocher des acteurs territoriaux incontournables tels que le PNR de la Montagne de Reims et l'ONF. Nous espérons développer la même dynamique avec les autres partenaires. Il est important de créer du lien entre les acteurs d'un même territoire sur une thématique tel que le partage de l'espace forestier. Les actions sur la mise en ligne des dates de chasse et sur la filière d'équarrissage participent à la prise en compte et à la poursuite de ce dialogue.

L'application numérique du Chêne à la Vierge est un progrès en termes d'activité ludique : elle pourrait être bénéfique pour exploiter une nouvelle approche de la course d'orientation, avec la recherche de QRCode ou de beacons. À notre niveau, nous participons à sensibiliser nos adhérents au respect des milieux naturels et sommes volontaires pour organiser des sessions de collecte de déchets en forêt. Pour l'organisation de manifestations sportives, nous formalisons des demandes d'autorisation à l'ONF et prenons soin de baliser et débaliser suivant les préconisations données.



Virginie BLUM
Présidente de l'ASO de Sillery

La volonté de poursuivre un développement harmonieux et cohérent de sentiers en forêt, ainsi qu'un maintien de la qualité du réseau existant, est une préoccupation constante des acteurs. À ce titre, le Contrat de Projet Forêt d'Exception® 2019-2024 prévoit la mise en place d'une Charte de balisage. Dans ce sens, un webinaire a été organisé en mars 2021 par le PNR et l'ONF au sujet de l'aménagement de sentiers de randonnée, à l'intention des communes, associations, institutionnels ou tout autre acteur intéressé par le sujet. L'un des messages forts de ce rendez-vous était de sensibiliser les communes à l'intérêt de travailler collectivement sur des projets d'aménagement de sentiers, en associant l'ONF et le PNR, ainsi que le CDRP, afin de veiller à construire collectivement un réseau de sentiers structuré, lisible, et harmonieux. Une cinquantaine de participants ont suivi ce webinaire en direct, et il est également à disposition en ligne et partagé à tout acteur qui pourrait y trouver des informations pertinentes.

Interview

Et vous, quelle est votre expérience Forêt d'Exception® ?

Au cœur des forêts domaniales, nous avons tracé de nombreux itinéraires en accord avec le PNR de la Montagne de Reims et de l'ONF qui sont utilisés et entretenus tout au long de l'année, en conciliation avec les chasseurs. Le CDRP a la charge de ses missions et de promouvoir ces itinéraires.

Pour exemple, le GR14 devenu le GR15 fait la jonction Paris-Lac du Der et est destiné à rejoindre les sources de la Marne. Actuellement, il y a la refonte du GR entre Marne et Champagne qui redescend à Épernay. C'est une liaison importante avec Paris par la gare, qui encourage l'emploi des itinérances douces et multimodales. En effet, nous avons beaucoup de demandes de clubs de randonnée parisiens depuis le premier confinement, mais aussi d'ailleurs. Cela reste toutefois limité à cause de la pénurie d'hébergement sur le plateau de la Montagne de Reims, notamment de lieux de bivouac.

Actuellement, nous refondons une partie du réseau d'itinéraires et à la fois le champagne, la forêt, le bâti et la vigne seront mis en valeur en 2023. La Montagne de Reims est un beau territoire où le projet Forêt d'Exception® facilite le dialogue entre les différentes pratiques. Des actions telles que la sortie du nouveau topoguide, projet longtemps attendu par le CDRP et le PNR de la Montagne de Reims, participent à son attractivité. Des liens sont encore à tisser entre les randonneurs et les forestiers pour plus de communication et de transparence sur les sentiers dégradés. Mais déjà, la mise en ligne des exploitations forestières est un pas de plus vers une direction commune.



Daniel BIDOT
Président de la commission
itinéraires de randonnée,
CDRP



17. Table d'orientation
du sentier Bulles et Croquis
à Hautvillers
©PNRMR

LE PROJET LIDAR : FERMENT DE LIENS ET DE SAVOIRS

Évoqué en 2014 et inscrit au Contrat de projet 2014-2018 (action 25), le projet de relevé Lidar a pris forme en 2015 lors du lancement du groupe de travail dédié, composé du PNR de la Montagne de Reims et de son comité scientifique, de l'ONF, de la DRAC, des Universités de Picardie et de Reims, et du service archéologique de Reims Métropole, devenue depuis le Grand Reims. La recherche des financements nécessaire à la réalisation d'un relevé ambitieux couvrant 245 km² (40 000€) s'est concrétisée en 2018 et le vol a pu être réalisé pendant l'hiver. Le bureau d'études de l'ONF a été mis à contribution lors du traitement des données Lidar et pour le volet archéologie.

Des prospections terrain ont été réalisées en 2019, puis un rapport a été rendu la même année. Ce premier travail a permis de faire un état des lieux des vestiges archéologiques présents dans les forêts publiques de la Montagne de Reims, dont les trois forêts d'Exception®. Depuis, les données brutes ont été partagées sous conventionnement avec de nombreuses structures, dont l'Université de Reims, des Associations syndicales autorisées (ASA), le Grand Reims au regard de sa compétence sur le domaine de l'eau et de l'environnement. L'archéologie reste un domaine riche encore sous-étudié en Montagne de Reims (cf. travaux de J-P. Boureux et R. Agache). À ce stade, des partenaires sont toujours recherchés pour étudier ce domaine aux côtés de l'Université de Reims. D'ores et déjà, une convention de partage de données est sur le point d'être signée avec le service archéologique du Grand Reims, laissant entrevoir des recherches plus approfondies notamment pour 2022.



18. Image Lidar d'une ancienne abbaye en forêt domaniale du Chêne à la Vierge ©S. David / ONF

Interviews

Et vous, quelle est votre expérience Forêt d'Exception® ?

Historiquement, l'Université de Reims est impliquée à la vie de notre territoire, nous sommes par exemple représentés depuis longtemps au Comité scientifique du PNR de la Montagne de Reims et nous sommes partenaires de la démarche Forêt d'Exception® depuis le début.

Le projet Lidar a intensifié la collaboration d'origine, puisqu'une convention de partage de données a été scellée en 2019. Le fait d'être associé à Forêt d'Exception® nous permet d'avoir une certaine lisibilité de nos travaux de recherche. Cela nous permet d'avoir une reconnaissance territoriale tournée vers de forts enjeux environnementaux. Facilitateur de coopération, Forêt d'Exception® favorise la mise en relation entre les structures pour développer des synergies. Cette démarche nous a aussi apporté en tant qu'universitaire de nous ouvrir à d'autres thèmes ou à des personnes de provenances variées du domaine universitaire, comme d'autres associés au milieu forestier, dans notre travail. Cette ouverture m'a influencé dans ma vie privée, puisqu'elle m'a fait découvrir le monde de la forêt et ses activités que je pratique désormais régulièrement. Elle a encouragé la transdisciplinarité et nous a poussé à diversifier nos compétences (ex : étude raton laveur). Le label a fait surgir des problématiques d'ordre régional ou national (ex : le réseau Forêt d'Exception® Grand Est). L'acquisition de savoirs est une phase importante mais la transmission en est une autre. Au Gegenaar (Groupe d'étude sur les géomatériaux et environnements naturels anthropiques et archéologiques), depuis 4 ans, ce sont 17 conférences grand public que nous avons déployées. Forêt d'Exception® nous aide à sortir de la logique d'appels à projet dorénavant de mise dans l'univers de la recherche et c'est un plaisir de travailler sur les différentes thématiques que nous abordons, comme l'archéologie de la grande guerre, la géomorphologie, la karstologie, l'hydrogéologie, etc.



Alain DEVOS

Enseignant-chercheur au laboratoire Gegenaar,
Université de Reims Champagne Ardenne

En karstologie, nous avons fait un bond dans l'amélioration des connaissances. Au Gegenaar, j'ai travaillé jusqu'ici avec les cartes IGN. À l'arrivée du Lidar, la précision et la qualité des données nous ont permis de mettre en avant bien davantage que ce que nous avons relevé en 20 ans, de 200 formes exokarstiques, nous sommes passés à 500, nous donnant une vision plus générale de la Montagne de Reims, un territoire qui mérite à bien des égards notre attention, au vu du potentiel et des enjeux. La thématique du souterrain est par ailleurs encore à approfondir de même les risques naturels, les mouvements et les glissements de terrain. D'ailleurs, ces thématiques et d'autres se recoupent, il s'agit d'un support transversal. De plus, le Lidar est un outil pédagogique particulièrement intéressant pour les étudiants qui souvent sont sensibles à l'image. Il est utilisé en cours par les enseignants. Cela est illustré par des visites sur le terrain.



Olivier LEJEUNE

Enseignant-chercheur au laboratoire Gegenaar,
Université de Reims Champagne Ardenne

LE BOIS À MERRAIN : PASSERELLE ENTRE VIGNES ET FORÊT

Amorcé au détour d'une conversation informelle entre forestier et vigneron en 2018, le thème du bois à merrain a pris tout son sens sur le périmètre de la démarche Montagne de Reims, Forêt d'Exception®, au regard des relations vignes et forêts déjà évoquées plus tôt.

L'ONF, la Tonnellerie de Champagne située à Hermonville (51) et la maison de champagne Henri Giraud d'Aÿ-Champagne (51) ont œuvré à l'élaboration d'une expérimentation sur les qualités organoleptiques du bois à merrain. Ce partenariat allie le producteur de bois, le fabricant de tonneaux et le vigneron : trois intervenants clefs de la chaîne de production du Champagne. L'intérêt est de redécouvrir par le biais de Forêt d'Exception® les zones en domaniale sur la Montagne de Reims, favorables aux chênes à merrain, de mettre en place une traçabilité de la station à la bouteille de Champagne et d'étudier les liens entre terroir, chêne, tonneau et arômes légués au vin dans le processus de vieillissement.

À partir d'un protocole expérimental, des parcelles forestières ont été identifiées pour prélever un échantillonnage précis de chênes à merrain qui ont été géolocalisés et étudiés. Ils sont exploités, fendus, transformés en duelle, mis en séchage pour une période de 3 ans, puis seront destinés à la fabrication des tonneaux.

En septembre 2022, les premiers tonneaux seront prêts à accueillir le liquide, et en mars 2023 les premières dégustations pourront s'opérer.



19. Tonneau de la Maison de champagne Henri Giraud
©S. du Puy / ONF

Interviews

Et vous, quelle est votre expérience Forêt d'Exception® ?

Forêt d'Exception® est un pas en avant pour la valorisation des forêts, sur le plan de la biodiversité, de l'accueil du public, de la production de bois, ainsi que le lien avec les entreprises artisanales locales.

Ce label entre en cohérence avec les attentes des vignerons de champagne : s'engager vers la mise en place de pratiques vertueuses et exemplaires, et entre en résonance avec la notion d'excellence que cible la filière champenoise. Se réapproprié son terroir à travers son histoire et son potentiel, en restaurant les liens entre les différentes filières, les reconnecter.

J'ai à cœur de mettre en avant des produits de qualité que sont les tonneaux, qui répondent aux principes que prône Forêt d'Exception®. L'utilisation de la marque serait d'ailleurs un moyen intéressant de véhiculer les valeurs affirmées par le label et identifier leur provenance.



Jérôme VIARD
Artisan-tonnelier
Tonnellerie de Champagne

Historiquement 90% du bois à merrain utilisé pour le champagne provenait des forêts de l'Argonne. Il reste donc 10% d'ailleurs, dont la Montagne de Reims.

Notre partenariat avec l'ONF est de retrouver ces pépites. En Montagne de Reims, c'est essentiellement du chêne de qualité secondaire. Il faut que Forêt d'Exception® redonne toute sa place au chêne à merrain, qui participe à la montée en reconnaissance du massif. On sait que les stations favorables sont les sols pauvres et drainés, souvent en versant. Mon intérêt pour les stations forestières s'est manifesté en 2000.

Avec Forêt d'Exception®, ma vision est différente, quand je vois une forêt, je vais regarder les cartes géologiques en relation avec elle. Notre démarche est purement empirique, nous dégusterons le fruit de nos choix en mars 2023.



Claude GIRAUD
Président de
Maison de champagne Henri Giraud

3.4. Transfert d'expériences et innovations

AU NIVEAU DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Sur certaines thématiques, les partenariats existants dans le projet Montagne de Reims Forêt d'Exception® ont contribué à la montée en puissance d'actions s'établissant à l'échelle du département de la Marne.

Depuis 2007, les premiers relevés ICE ont été mis en place pour suivre la pression des ongulés sur le milieu forestier en Brie champenoise. En Montagne de Reims, ils ont été mis en œuvre à partir de 2014, après l'Argonne et se poursuivent à ce jour. De même, la filière d'équarrissage des déchets de venaison mise en œuvre sur le massif de la Montagne de Reims dans le cadre d'une action Forêt d'Exception® s'est depuis répliquée sur d'autres territoires de la Marne.

Certains acteurs locaux (CDRP, Champagne Henri Giraud, Tonnellerie de Champagne, etc.), parties prenantes de la démarche Montagne de Reims militent par ailleurs pour une candidature des FD de l'Argonne au label Forêt d'Exception®, en raison de l'expérience de valorisation acquise sur la Montagne de Reims.

AU NIVEAU DE L'AGENCE AUBE-MARNE DE L'ONF

Sur le territoire de l'Agence Aube-Marne, il y a deux PNR : Montagne de Reims dans la Marne et Forêt d'Orient dans l'Aube. Pour l'ONF, l'expérience acquise depuis 10 ans dans le cadre du projet de Forêt d'Exception® est mise à contribution dans le cadre des projets communs menés avec le PNR de la Forêt d'Orient.

Actuellement, un projet de réhabilitation de sentiers s'ébauche en FD du Temple. Bien que la coopération entre l'ONF et le PNR de la Forêt d'Orient existe depuis longtemps, l'expérience acquise par l'ONF en Montagne de Reims fait l'objet de transferts intéressants. C'est notamment le cas concernant le montage et le pilotage de projet liés à l'accueil du public en forêt. Par ailleurs, il est prévu qu'une couverture Lidar soit conduite à l'échelle nationale, qui profite notamment au territoire du PNR de la Forêt d'Orient. Sur le volet zones humides et archéologie, il est probable que les travaux de recherche réalisés par l'Université de Reims, via les données de la Montagne de Reims puissent servir de référence technique et scientifique.

Dans un esprit de partage de connaissances et de retours d'expérience pouvant bénéficier à tous, la 5ème édition des Rencontres forestières menée en 2021 a été ouverte aux personnels techniques non concernés par le projet Forêt d'Exception®. Axées sur le thème de l'eau et de la gestion forestière, les interventions réalisées par les partenaires de la démarche ont ainsi pu bénéficier aux personnels ONF des autres Unités territoriales.

Interviews

Et vous, quelle est votre expérience Forêt d'Exception® ?

Montagne de Reims fait office de précurseur, de vitrine au sein de l'agence Aube-Marne en termes d'équipements d'accueil du public (sentiers thématiques, application numérique, partenariats, etc.) et bien d'autres.

Ce sont des sujets qui méritent d'être divulgués. C'est pourquoi une intervention de la cheffe de projet Forêt d'Exception® est planifiée pour un Comité de direction prochain de l'agence. L'aspect multifonctionnel est mieux pris en compte, par exemple la notion d'intégration paysagère est très forte en Montagne de Reims, d'autant plus que le PNR de la Montagne de Reims y a développé un Plan Paysage en 2020 dans lequel nous nous sommes investis. Depuis 2014, nous avons réalisé des études paysagères annexées aux aménagements forestiers de la FD du Chêne à la Vierge et d'Hautvillers. Cela se poursuit avec Verzy dont l'aménagement sera en révision en 2023.



Le moment du renouvellement de label est par ailleurs une opportunité pour amorcer des discussions à différents niveaux de l'agence afin d'améliorer ces apports sur d'autres forêts. Les relations de notre agence avec le PNR de la Montagne de Reims sont à un degré de collaboration très élevé pour deux acteurs du développement durable. On y développe des discussions saines et transparentes sur les stratégies, les actions. Il y a de l'entraide et des échanges exceptionnels. Ces cinq dernières années sont marquées par une grande évolution au prix de nombreux efforts, et le temps pris entre nos équipes à discuter a largement contribué au bon déroulement du projet. Dans Forêt d'Exception®, chaque partenaire peut passer des messages aux autres, il y a un meilleur dialogue par rapport à une forêt non engagée dans la démarche. Nous avons au sein de l'agence la possibilité de constater la différence. De même, le label nous a obligé à communiquer à l'extérieur, par exemple vers les grandes collectivités dont les partenariats actuels sont en phase de développement. Ce label nous aide aussi à mettre en avant un terroir et des savoir-faire, dont les produits pourront être valorisés bientôt par une marque très attendue par exemple par nos partenaires économiques comme la maison de Champagne Henri Giraud et la Tonnellerie de Champagne. En effet, les vins issus de l'expérimentation sur le bois à merrain seront le fruit d'une belle histoire entre plusieurs acteurs de la Champagne à mettre sous les projecteurs.



Nous devons également améliorer notre communication pour expliquer notre métier de forestier auprès d'un large public, notamment dans le contexte de coupes sanitaires (ex : acceptabilité sociale des coupes) qui touchent le massif et rendre des comptes à nos partenaires pour clarifier notre positionnement.

Clotilde BAYLE
Directrice de l'Agence Aube-Marne
Loïc ADAM
Chef du service Travaux et Développement, ONF

RÉSEAU GRAND-EST : QUATRE FORÊTS D'EXCEPTION®

Quatre projets Forêt d'Exception® sont actuellement lancés en région Grand Est :

› Verdun :

première forêt de la région à être labellisée en 2014, qui englobe un massif de 9 500 ha, ancien champ de bataille de la première guerre mondiale

› Haguenau :

lancée en 2015, cette forêt indivise (13 400 ha) appartient à parts égales à la ville d'Haguenau et à l'État, a été labellisée en 2020

› Darney-les-Vosges :

forêt candidate (35 000 ha) au label depuis 2020, composée de forêts domaniales et communales

› Montagne de Reims :

notre démarche constituée de trois domaniales ; Hautvillers, Verzy, le Chêne à la Vierge, labellisée en 2017.

Interview

Et vous, quelle est votre expérience Forêt d'Exception® ?

Dans le Grand Est, Montagne de Reims est le deuxième projet labellisé, après Verdun en 2014 : la pratique de la concertation y est désormais bien ancrée. A l'échelle de la région, l'expérience acquise est très intéressante pour les projets de Haguenau et Darney-la Vôge qui se sont lancés plus récemment dans la démarche Forêt d'Exception®. L'animation partagée entre le PNR de la Montagne de Reims et l'ONF apparaît comme un des points forts du projet. Aujourd'hui, le binôme travaille à l'imbrication de plusieurs démarches territoriales centrées sur la forêt, d'échelle et de pilotage différents. Cette étape s'annonce comme un défi pour Forêt d'Exception®, mais elle constitue également une opportunité de redynamisation et témoigne d'un intérêt accru des différents acteurs pour la gestion concertée des forêts.

Au niveau régional Forêt d'Exception® connaît une belle émulation.

Avec quatre projets lancés dans la démarche Forêt d'Exception®, la Région Grand Est est la plus représentée au sein du réseau national. Les projets de Verdun, Montagne de Reims, Darney – La Vôge, Haguenau sont certes différents, mais leur finalité est la même et leur mise en réseau a semblé cohérente. La direction territoriale Grand Est de l'ONF a ainsi été la première à structurer un réseau d'échange régional réunissant les chefs de projet Forêt d'Exception®. La variété des actions menées au niveau local, qu'il s'agisse par exemple de la valorisation du bois à merrain, de relevés Lidar, ou de projets d'aménagements à destination du public, donne lieu à des transferts d'expérience utiles à tous. Le réseau repose sur le dynamisme fort des projets locaux qui rend possible l'innovation et l'expérimentation. C'est notamment le cas à Darney-La Vôge où pour la première fois au niveau national, des forêts communales sont incluses au périmètre d'un projet Forêt d'Exception®. L'implication des collectivités autour du triptyque forêt-bois-société démontre un fort engouement des élus pour la thématique forestière et positionne la forêt comme un atout pour le développement du territoire.



Étienne KONNE

Chef de projet Accueil du public et Coordinateur réseau FE Grand Est, ONF

Une démarche de mise en réseau de ces quatre projets a été initiée par l'ONF en 2018.

Ce réseau est animé par un chef de projet affilié à la Direction territoriale Grand Est de l'ONF qui a pour mission de soutenir et de coordonner les quatre projets.

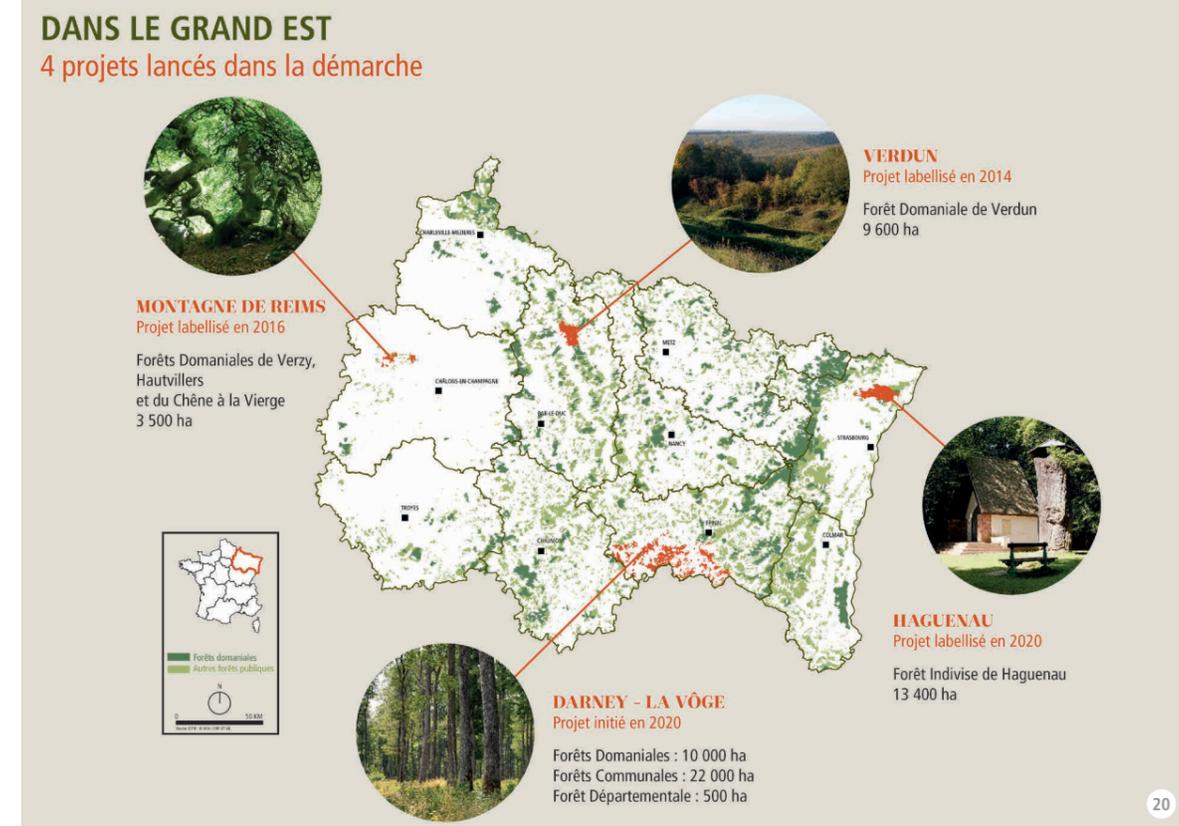
Les chefs de projet Forêt d'Exception® se réunissent une à deux fois par an en présentiel et participent à des visioconférences régulières.

Les sujets abordés sont variés et transversaux :

- › pilotage et mise en œuvre d'actions
- › mobilisation de financements
- › outils et méthodes d'animation
- › manière d'aborder les grandes étapes de la démarche.

La mise en réseau des quatre projets a également permis :

- › la mise en commun des pratiques et des solutions
- › un soutien technique (infographie, communication, relecture de documents,...)
- › l'organisation de sessions de formation
- › la participation commune à des événements grand public
- › la mise en relation des Comités de pilotage des quatre projets



Le réseau améliore en outre la lisibilité des projets, ce qui donne l'opportunité d'approfondir les partenariats avec des structures d'envergure régionale, qu'il s'agisse de la Région elle-même ou de l'Agence Régionale du Tourisme par exemple.

La mise en réseau a également permis au projet Montagne de Reims, Forêt d'Exception® de bénéficier de l'expérience de Verdun concernant l'étape de renouvellement du label. De même, le transfert de savoirs du projet de Haguenau nous aide pour la mise en place d'un programme de sorties multipartenariales, d'une étude de fréquentation et d'un plan de communication.

À l'inverse, les travaux sur le Lidar en Montagne de Reims étant bien avancés, nos connaissances pourront être transférées à Haguenau dont le vol vient de s'effectuer. À terme, l'objectif est d'élargir la mise en réseau et de mettre en relation les comités de pilotage lors de réunion d'échanges thématiques ou de déplacement sur site.



ET AU-DELÀ...

Au sein du réseau national, un contact régulier entre les chefs de projet Forêt d'Exception® a lieu lors de réunions et de visioconférences organisées tous les trimestres.

En parallèle, d'autres contacts se mettent en place et de l'entraide se crée. Un système de tutorat a notamment été conçu. La cheffe de projet en charge du nouveau projet de Retz a ainsi pu bénéficier de l'expérience acquise à Montagne de Reims.

De même, une soirée débat entre les forêts d'Exception® de Fontainebleau et de Montagne de Reims est en cours de programmation en 2022 sur le thème de l'archéologie. Cette soirée donnera l'occasion aux deux équipes d'échanger sur leurs projets respectifs.

Concernant les réflexions menées au niveau national sur le cadrage du label, le projet Montagne de Reims Forêt d'Exception® est également présent. L'équipe d'animation est ainsi représentée dans deux groupes de travail nationaux dédiés au renouvellement du label et au développement d'une marque Forêt d'Exception®.

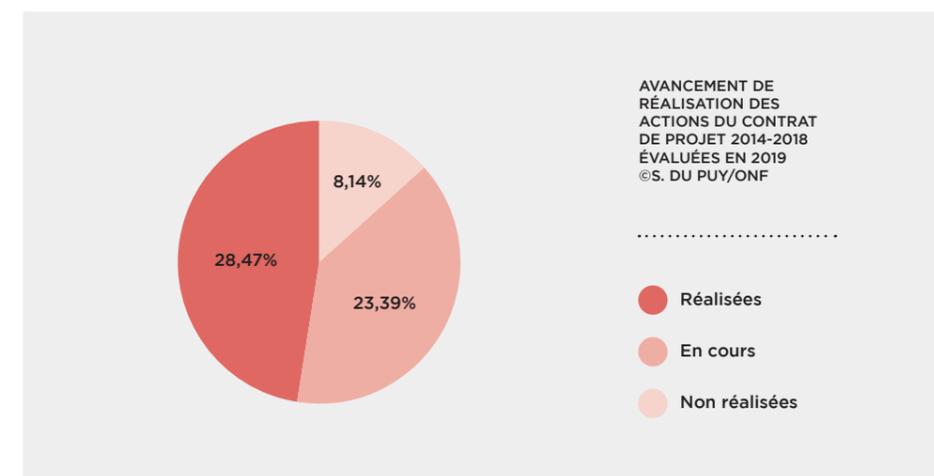
Dans une moindre mesure, des contacts européens sont également pris. Ce fut notamment le cas en septembre 2021, lors de l'accueil d'une délégation de membres de la Société royale de Belgique, venue découvrir le projet Montagne de Reims, Forêt d'Exception®.

3.5. Deux contrats de projet : un bilan positif pour le territoire labellisé

Le premier Contrat de projet 2014-2018 était considéré comme très ambitieux :

26 actions réparties en 59 opérations, d'envergure variable, à la fois, en temps de réalisation, en moyens financiers et humains à y consacrer. Toutefois, l'évaluation du contrat menée en 2019 a mis en évidence un bilan très favorable des actions menées quels que soient les axes considérés.

85% des actions programmées ont ainsi été totalement ou au moins partiellement réalisées. Ce sont les actions concernant les thématiques de la sensibilisation du public, de la communication et d'une activité économique durable qui présentent le plus fort taux de réalisation.



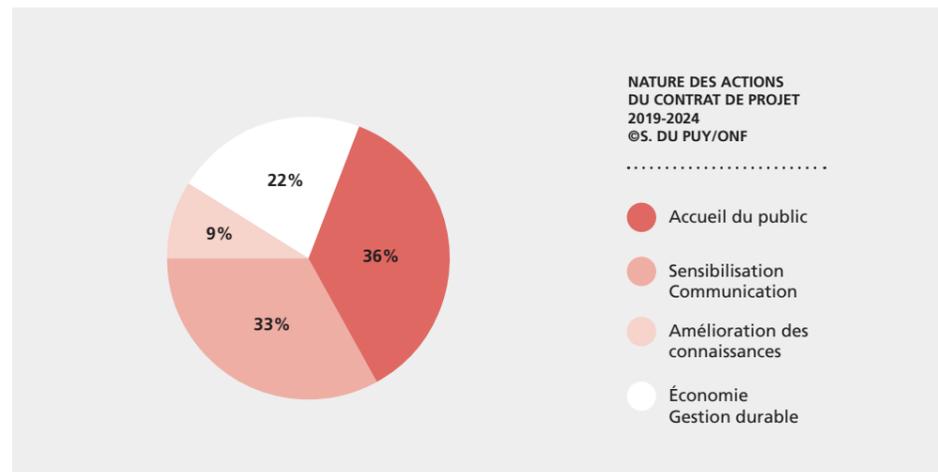
Globalement, le Contrat de projet 2014-2018 a été l'entrée en matière de notre démarche. Il a permis de cerner les points forts de notre projet mais aussi d'identifier quelques points de vigilance. Dans la réalisation des actions, on constate plusieurs difficultés, notamment la plus flagrante qui est celle de la mobilisation de moyens financiers pour les gros projets.

En annexe 1, est détaillé le contenu qualitatif de l'évaluation réalisée en 2019, action par action. Plusieurs indicateurs y sont abordés, comme le niveau de concertation, la communication interne et externe, le financement, les points positifs et négatifs. Cette approche très fine donne non seulement un constat mais aussi une analyse et a servi de base de réflexion concernant l'opportunité de reconduire ou non certaines actions dans le deuxième Contrat de projet.

À l'avenir, il a été considéré qu'il serait probablement plus favorable de se donner des objectifs d'actions moindres donnant plus de place à la concertation. Cela pourrait permettre d'aboutir à un taux de réalisation plus conséquent. De plus, y intégrer des indicateurs faciles d'emploi pour mesurer le taux de réalisation par action faciliterait l'analyse des répercussions concrètes du programme d'actions sur le territoire.

Lors de l'élaboration du Contrat de projet 2019-2024, en parallèle du démarrage des diagnostics de la CFT du Triangle marnais, les orientations suivantes ont été prises :

- › **Conserver l'armature du programme d'actions 2014-2018**, en sélectionnant seulement les actions qui restent à finaliser (axes, sous-axes et actions concernées)
- › **Renouveler les opérations permanentes et périodiques**, en raison de leur succès sur le précédent Contrat de projet
- › **Intégrer les nouvelles opérations** ayant émergé au cours des ateliers thématiques du 11 avril 2019



Le deuxième Contrat de projet a été signé le 4 mars 2020 par les membres du Copil plénier. Il décline une feuille de route de 19 actions et 54 opérations, dont 20 nouvelles.

Les porteurs d'opérations majoritaires restent le duo PNR de la Montagne de Reims et l'ONF. Les actions liées au domaine de l'économie forestière sont moins représentées car un transfert vers la CFT du Triangle marnais est envisagé. En effet, ce dispositif couvre un périmètre plus cohérent pour le développement d'une filière bois locale et il a paru plus intéressant aux partenaires de l'époque d'agir ainsi. La seule opération à visée économique concerne l'action menée sur le bois à merrain. Sur les autres axes, nous sommes sur un format proche du précédent Contrat de projet. Un tableau présentant l'avancement des actions en cours est disponible en *annexe 2*.

PRÉSENTATION DES 4 AXES
APRÈS FUSION DANS LE CONTRAT
DE PROJET 2019-2024

Axe 1

Permettre l'accès pour tous et le partage des activités au sein de l'espace forêt en créant une offre de tourisme et de loisirs cohérente sur le massif et en adéquation avec les besoins de la société.

Axe 2

Développer les actions de sensibilisation et de communication autour de la forêt à destination du grand public et des professionnels.

Axe 3

Améliorer les connaissances sur la forêt en tant que ressource économique, écologique et sociale.

Axe 4

Développer une activité économique responsable, de la ressource jusqu'au produit, grâce à l'amélioration des pratiques et à l'innovation.

3.6. Quelle plus-value du label ?

Au cours des ateliers thématiques du 10 juin 2021, plusieurs questions (annexe 3) ont été posées aux partenaires afin de faire le bilan des cinq dernières années du label et définir les orientations à prendre pour préparer l'avenir de la démarche. Les différentes idées évoquées au cours des ateliers à partir d'une matrice AFOM ont été synthétisées dans les paragraphes ci-dessous.

LES ATOUTS

En résumé, notre démarche jouit d'une certaine notoriété, en grande partie due à la présence des faux de Verzy, d'un patrimoine forestier reconnu mais aussi du fait de la pertinence et de la qualité des actions de préservation et de valorisation entreprises. Celles-ci sont développées dans un cadre prônant les partenariats à long terme et à la transversalité des projets (ex : le Lidar). Ainsi, elles participent à une plus grande ouverture vers l'extérieur de notre démarche où la concertation reste à ce jour à renforcer entre une grande diversité d'acteurs, avec pour socle une collaboration solide entre le PNR de la Montagne de Reims et l'ONF. Les actions Forêt d'Exception® déjà réalisées comme le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) ont encouragé la mise en œuvre de la CFT du Triangle marnais. Ainsi, l'expérience acquise depuis 10 ans fait tache d'huile pour les années à venir.

LES FAIBLESSES

Cependant, il a été observé un manque de communication, d'affichage et d'appropriation du label localement. La communication doit être améliorée pour pallier le manque de visibilité locale du label. Malgré le nombre d'actions menées en faveur de l'accueil du public dans le cadre de la démarche, on constate que le grand public connaît peu le label. D'une manière générale, une réflexion plus poussée sur l'accueil en forêt demande à être développée pour construire une offre touristique plus visible, mieux encadrée et équilibrée entre les trois forêts. Au niveau stratégique, la juxtaposition des différents dispositifs de cadrage tels que la CFT du Triangle marnais, la Charte du PNR et Forêt d'Exception® rend difficilement lisible leur apport respectif pour le territoire. Cela mérite de clarifier l'articulation entre les démarches afin de renforcer les partenariats.

LES OPPORTUNITÉS

Depuis quelques années, et encore plus depuis ces derniers mois, nous assistons à une prise de conscience majeure concernant la valeur de la nature de proximité. La renommée des sites naturels emblématiques comme Verzy peut servir de relais d'informations et de sensibilisation à de meilleures pratiques et comportements. Le développement durable accompagne désormais tous les projets de territoire. Les activités de plein air, le slow-tourisme, le tourisme durable et les itinéraires doux sont en plein essor. Le projet Montagne de Reims, Forêt d'Exception® profite d'une position de forêt péri-urbaine qui attire davantage le grand public. C'est aussi un terroir précieux par ces liens historiques forêt-vigne et sa propension à se tourner vers le futur grâce à l'innovation et à l'expérimentation. Certains acteurs locaux ont la motivation de faire mieux et de plus s'investir. Il semble qu'une nouvelle redynamisation partenariale trouve à s'exprimer dans le cadre du projet Forêt d'Exception®. Cette tendance peut être le terreau de nouvelles synergies avec des investisseurs et contributeurs privés et l'installation de commerces proches des forêts. D'autres initiatives de concertation ont également lieu sur le territoire et peuvent nourrir la démarche.

LES MENACES

L'augmentation de la fréquentation en forêt impacte les milieux naturels : des comportements incivils, des dégradations de certains sites tels que Verzy, des dépôts d'ordure laissés à l'abandon demandent une surveillance accrue, alors que les moyens alloués aux espaces forestiers et à leur gestion s'amenuisent. Les attentes sociétales changent et cela peut engendrer plus de conflits d'usage et une incompréhension de la gestion forestière mise en œuvre. Le changement climatique est aussi une variable dont il faut tenir compte. Ses impacts directs ou indirects perturbent déjà l'équilibre de l'écosystème forestier, marquant visuellement les peuplements, et fragilisent la pérennité des services écosystémiques rendus par ceux-ci (récréation, recyclage de la matière organique, filtrage de l'eau et de l'air, bois, etc.). Bien que l'investissement touristique soit de haute qualité en Montagne de Reims, les équipements basiques nécessitent un entretien, voire un renouvellement. Tout comme la mobilisation partenariale où il faut veiller au potentiel épuisement des acteurs impliqués et aux éventuels désaccords pouvant entraîner des ruptures.

Interview

Et vous, quelle est votre expérience Forêt d'Exception® ?

Verzy est la forêt domaniale la plus fréquentée de la Montagne de Reims avec deux Réserves biologiques dirigées et des enjeux de multifonctionnalité très forts. Ce contexte demande déjà une certaine exemplarité en termes de gestion pour la conservation de ces milieux protégés, qui existaient bien avant l'obtention du label Forêt d'Exception®.

Être forestier d'une forêt labellisée exige encore plus de rigueur et la charge de travail engendrée par cette particularité qui nous incombe est non négligeable et mérite d'être rappelée. Forêt d'Exception®, c'est une richesse, mais aussi des contraintes. Dans l'accueil du public, il est important de garder en tête ce que l'on peut faire ou ne pas faire surtout dans un contexte où on tend à une augmentation de l'afflux touristique en forêt. Cela nécessite de rester vigilant aux différentes pratiques exercées et dans certains cas d'arbitrer en faveur de la forêt si l'activité concernée s'y opère à son détriment. Bien que beaucoup d'efforts aient été assurés, les conflits d'usage sont encore de mise, notamment entre chasseurs locaux et pratiquants d'autres loisirs.

Forêt d'Exception®, c'est aussi de la mise en valeur du patrimoine comme les mares de Verzy : l'analyse palynologique et le circuit panneauté à la mare de Pins, ainsi que les faux : l'application numérique « En forêt de Verzy ». Sur Verzy, Forêt d'Exception® a aidé pour prendre du temps au développement d'études et de projets de valorisation, parfois très onéreux telle que l'étude sur la génétique des faux. Cela a contribué à une plus grande ouverture de notre métier sur d'autres domaines de compétence, un enrichissement mutuel via le public.



Denis RABATÉ

Technicien forestier Territorial de la FD de Verzy, ONF

3.7. Zoom sur quelques actions phares

Toutes les opérations qui sont décrites ci-dessous chevauchent les deux Contrats de projet.

OPÉRATION ISSUE DE L'AXE 1

L'APPLICATION NUMÉRIQUE "LE SECRET DU CHÊNE À LA VIERGE"

Encore peu valorisé mais abritant des éléments naturels et historiques remarquables, le canton Est de la FD du Chêne à la Vierge méritait d'être mis plus en avant. Pour ce faire, le choix a été fait de privilégier la mise en œuvre d'une application numérique. Il s'agit en effet d'une solution technique prisée du grand public et notamment des plus jeunes. La conception de l'application a été longue et s'est déroulée de 2018 à 2021.



Inspirée de l'histoire locale, le jeu d'aventure « Le secret du Chêne à la Vierge » a séduit ses premiers joueurs, vite immergés dans un univers fictif, à la croisée du géocaching, de la course d'orientation et de l'escape game. Le principe est de retrouver une dizaine de balises équipées de QRCode, qui donnent accès à des défis et énigmes à relever. L'application constitue un bon outil pour faire découvrir la forêt et ses richesses à un public plutôt familial. Une large place est accordée à la transmission de savoirs. Le jeu propose ainsi des contenus à la fois ludiques et pédagogiques. Le parcours est téléchargeable gratuitement via l'application ONF Découvertes sur les plateformes communes de téléchargement.



21. Bandeau de la nouvelle application développée en FD du Chêne à la Vierge

OPÉRATION ISSUE DE L'AXE 2 LES RENCONTRES FORESTIÈRES

La sensibilisation des décideurs locaux aux enjeux liés à la gestion forestière revêt une importance centrale. Les Rencontres forestières représentent ainsi la pièce maîtresse du programme d'actions Montagne de Reims, Forêt d'Exception®.

Initiées en 2014, elles ont suscité un enthousiasme unanime des partenaires et acteurs locaux. À la base, pensées pour favoriser le lien entre élus et gestionnaires, elles sont désormais ouvertes à un public plus diversifié. Les Rencontres forestières sont devenues un rendez-vous incontournable de transmission de savoirs, de discussions partagées autour de la forêt, de réflexions et d'échanges d'outils communs, de moments conviviaux. Elles marquent une phase informelle de retrouvailles entre acteurs locaux. Les thématiques abordées sont toutes en lien avec la forêt et s'appuient sur le programme d'actions en cours. La dernière édition a été organisée à Germaine le 30 septembre 2021 et a permis aux participants de découvrir les liens entre la ressource en eau et la forêt, de la surface au monde souterrain. Cette édition a été ouverte au-delà du cercle habituel de partenaires, puisque des représentants de structures auboises et des collègues de l'Aisne se sont joints à l'événement.

Les Rencontres forestières sont une opération co-organisée par le PNR et l'ONF et soutenue par Moët & Chandon. Généralement, elles durent une journée complète et commencent le matin par un cycle de conférences. Après un repas pris en commun, elles se poursuivent l'après-midi lors d'une visite de terrain.

22. Quatrième Rencontres forestières en FD du Chêne à la Vierge – 2019
© S. du Puy/ONF



Interview

Et vous, quelle est votre expérience Forêt d'Exception® ?

Nous étions en contact avec l'ONF depuis déjà quelques temps et cette idée de travailler sur les faux de Verzy trottait dans la tête des responsables de l'ONF. L'étude sur la génétique des faux de Verzy s'est mise en place grâce à plusieurs facteurs :

- › La fourniture de données de qualité issues des inventaires réalisés par l'ONF auparavant
- › La connaissance historique et le suivi des arbres par le personnel ONF
- › Les financements obtenus par le mécénat via Forêt d'Exception® et les fonds du génoscope via l'INRAE
- › Le consortium de chercheurs réunis, motivés pour faire avancer la recherche sur cette thématique en plus de leurs projets courants
- › La RBD des faux de Verzy : un terrain d'expérimentation à ciel ouvert
- › La volonté de l'agence Aube-Marne de l'ONF d'investir dans la quête de savoirs de ce phénomène

Sans toutes ces composantes, nous n'aurions pas pu développer de projets, en effet il s'agit d'une thématique plutôt axée recherche fondamentale. Le label Forêt d'Exception® est le catalyseur : des données précieuses ont été rassemblées dans son cadre et il a regroupé les forces vives nécessaires au bon déploiement de cette étude. Actuellement, nous sommes en mesure de répondre à plusieurs questions. Nous savons par exemple que les hêtres tortillards sont plus sensibles à la sécheresse que les hêtres communs et qu'en effet le changement climatique a probablement une forte influence sur les faux, en particulier les réversions et cela, on le supposait fortement. D'ailleurs, la typicité des faux peut changer et on peut suspecter une multiplicité des réversions à venir. On doit poursuivre sur la compréhension des mécanismes moléculaires sous-jacents. Il existe encore de multiples axes de recherche induits par les faux.



Christophe PLOMION
Enseignant-chercheur, INRAE

OPÉRATION ISSUE DE L'AXE 3 ÉTUDE SUR LA GÉNÉTIQUE DES FAUX DE VERZY

La présence des faux de Verzy et leur mise en valeur sont un des points de départ de la labellisation Forêt d'Exception®. L'amélioration de nos connaissances sur leur histoire et leur origine permettrait de mieux les mettre en valeur. Le phénomène tortillard des faux de Verzy intrigue depuis longtemps et de nombreuses explications ont été échafaudées sans réel fondement scientifique.

Depuis une trentaine d'années, des chercheurs se sont penchés sur la question et ont tenté d'élucider ce mystère. Celui-ci est d'autant plus profond que depuis 20 ans, des réversions et rétromutations ont fait leur apparition et ajoutent une brique de plus à la rareté de ces individus. Favoriser l'étude de leur génétique suspectée comme facteur majeur de leur aspect tortillard fait partie des objectifs de Forêt d'Exception®. Cette étude vise à promouvoir l'amélioration des connaissances et de les transmettre auprès du grand public. Dans cet esprit, l'INRAE de Bordeaux et l'ONF ont signé une convention de collaboration en 2018 pour mettre en place des travaux de recherche sur les faux de Verzy. Les maisons de champagne MHCS et le groupe LVMH, par l'intermédiaire du mécénat dont bénéficie Forêt d'Exception®, contribuent largement à l'émergence de ce projet. En 2019, des prélèvements ont été conduits par une équipe mixte de forestiers et de scientifiques. Cette étude a pour objectif de comprendre la génétique des faux, l'origine de la mutation causale sous-jacente et préciser comment peut être favorisée la préservation de ce patrimoine. Le séquençage des prélèvements pourrait être la clé à ces questions. Depuis 2020, les analyses se succèdent pour aboutir au deuxième semestre 2022 à une restitution des résultats.

23. Fau de Saint Basle
FD de Verzy
© Les Coflocs



23

OPÉRATION ISSUE DE L'AXE 4 LA FILIÈRE D'ÉQUARRISSAGE DES DÉCHETS DE VENAISON

Dans un contexte de forêt fortement fréquentée, le partage de l'espace forestier est une question sensible et prioritaire à traiter. Controversée en forêt péri-urbaine, la pratique de la chasse six mois par an impose d'autant plus une grande rigueur quant aux pratiques sanitaires et de sécurité qui s'y exercent.

En ce sens, une étude de faisabilité réalisée par le PNR de la Montagne de Reims, la Fédération départementale des chasseurs de la Marne et le GIC de la Montagne de Reims, durant la période de chasse 2013 -2014 a été menée pour développer la collecte des déchets issus des chasses. Quatre points de collecte ont été créés : Chamery, Champillon, Cormoyeux et Val de Livre, à partir de l'estimation des quantités potentielles de déchets, des accords des propriétaires pour le dépôt de benne de collecte et de la distance à parcourir acceptable pour chaque société de chasse. Ce sont près de 12 tonnes de déchets par an qui sont apportées par les 15 sociétés de chasse adhérentes qui prennent en charge le coût de la collecte au prorata du poids livré. Ce dispositif est désormais largement répliqué dans d'autres territoires et une réglementation nationale devrait par ailleurs émerger pour rendre obligatoire le traitement de ces déchets en raison de risques liés à des épidémies animales.

3.8. Les soutiens financiers

Durant la période 2014-2018, le projet Forêt d'Exception® a bénéficié de plusieurs typologies de financements (mécénat, subventions de collectivités territoriales, subventions ministérielles). De son côté, l'ONF œuvre en fonds propres pour l'ingénierie incluant l'animation du label et la mise en œuvre d'actions du Contrat de projet, mais aussi en mobilisant des fonds issus des mécénats MHCS et LVMH, de la MIG Bio (fonds ministériels), des subventions du Conseil départemental de la Marne et de partenaires locaux comme les Lions Club d'Épernay et d'Épernay Val Champagne, la commune d'Hautvillers et l'Entente family stade de Reims (EFSRA) via le Trail des Tordus. Pour la période 2019-2021, ces sources de financement ont été complétées par des financements de la DREAL, grâce au statut de Site Classé des faux de Verzy.

De 2017 à 2021, le budget alloué à Forêt d'Exception® pour les actions portées uniquement par l'ONF se monte à plus de 900 000 € dont 60% ont été financés en fonds propre.

Côté PNR de la Montagne de Reims, sur les mêmes domaines d'intervention, celui bénéficie de fonds provenant du Conseil régional Grand Est, du Conseil départemental de la Marne, de la DRAC, de mécénats locaux, de la DRAAF, de l'Union européenne, des villes portes et des communes qu'il abrite.

4.1. Une équipe renouvelée

Malgré la succession de trois personnes au poste de chef de projet Forêt d'Exception®, une continuité d'animation a pu être maintenue depuis 2011 et les différentes étapes jusqu'à la labellisation ont pu être honorées avec succès. La dynamique partenariale a connu un pic jusqu'à la cérémonie de labellisation de 2017, puis, l'engouement de départ s'est peu à peu atténué. Reprendre en main l'animation du label en 2017 a été délicat du fait de la difficulté à remobiliser certains partenaires après l'étape de labellisation.

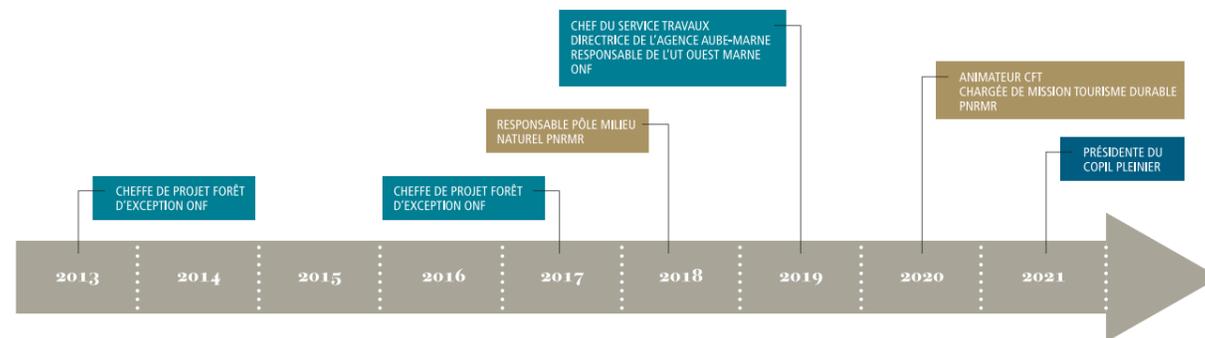
Par ailleurs, la priorité a été donnée à la mise en œuvre des actions du Contrat de projet 2014-2018. Depuis 2011, la plupart des effectifs présents au démarrage de la démarche a changé, seul le Directeur du Parc est encore en place. Source de difficulté, ce renouvellement d'équipe a également redonné un regain d'énergie à la démarche notamment lors de l'étape de renouvellement du label. Celle-ci a été marquée par l'arrivée d'Anne Desveronnières, élue du Grand Reims comme présidente du Copil plénier de Forêt d'Exception®, en remplacement de Corine Demotier et d'Emmanuelle Déon au poste de Chargée de mission Tourisme durable au PNR de la Montagne de Reims. Le choix de confier la présidence du label à une collectivité locale d'envergure permettra d'améliorer la visibilité de la démarche dans le paysage politique local. Ce choix permet en outre de donner un nouveau souffle au projet en dépassant le fonctionnement habituel du couple PNR-ONF.



24

Au cours des années 2020 et 2021, l'Unité territoriale Ouest-Marne de l'ONF, en charge de la gestion des trois FD labellisées, a été concernée par des vacances de poste : deux techniciens forestiers territoriaux (TFT) et un technicien commercial bois (TCB) étaient manquants. Cela a beaucoup impacté l'organisation locale, notamment en pleine période de crise sanitaire (scolytes, chalarose) et l'équipe de terrain n'était pas en mesure de répondre à toutes les sollicitations extérieures. Un renfort d'effectifs a été mis en place par des contrats temporaires qui ont été désormais pérennisés. Pendant plus d'un an, l'attribution des secteurs de forêt a été instable, mais à présent chaque TFT a son secteur défini.

24. Inauguration du sentier Bülles et Croquis, Hautvillers, 4 mars 2020 © S. du Puy/ONF



25

4.2. Des institutions en mutation

La loi NOTRe a considérablement modifié l'échiquier institutionnel. De nombreuses instances se sont restructurées et ont fusionné pour accompagner la création de la région Grand Est et s'adapter aux périmètres nouvellement établis.

De nouveaux EPCI sont devenus nos interlocuteurs comme le Grand Reims. Certaines communes se sont regroupées en commune nouvelle. La région Champagne-Ardenne s'est transformée en région Grand-Est, bouleversant l'organisation des administrations. Certaines instances comme PEFC, Fibois Grand-Est, l'Agence régionale de tourisme (ART) et la DREAL ont aussi modifié leurs périmètres d'actions et ont fusionné leurs services pour s'adapter. Tous ces bouleversements ont eu des conséquences sur l'avancement de la démarche et sur certaines actions du programme, ainsi que sur le suivi des relations avec les partenaires. En effet, les relations ont été coupées avec certaines structures en l'absence d'interfaces désignées.

Afin de suivre ces évolutions, une prise de contact généralisée a été entreprise pour bien identifier les nouveaux interlocuteurs dans leur domaine de compétence et ainsi bénéficier d'un fichier de contacts à jour. Cette phase a demandé plusieurs trimestres.

4.3. Le Copil plénier : vers de nouvelles opportunités ?

Sur les 40 partenaires, plusieurs ont quitté la démarche : la ville de Reims (laissant sa place à la Communauté urbaine du Grand Reims), Envirobat et la Coopérative forestière marnaise. Ces derniers partenaires se sont détachés de la démarche car ils n'ont pas eu le retour escompté du label, en termes de visibilité ou d'impact notable dans leurs activités. Cependant, de nouveaux partenaires nous ont rejoints : l'association sportive et culturelle de Sermiers, l'association du Cerf à Trois pattes et l'antenne « Montagne de Reims » de la Mountain Bikers Foundation. On constate par ailleurs une plus grande place occupée par la société civile et une volonté marquée des habitants pour défendre, préserver et mettre en valeur leur territoire forestier.

De nouvelles dynamiques se sont également mises en place. On peut par exemple citer l'élargissement du partenariat entre l'Université de Reims et Forêt d'Exception® sur des projets de recherche. On assiste aussi à un renouveau dans les relations avec certains partenaires : la mission Coteaux, Caves et Maisons de champagne, le Grand Reims et l'ADTM.

25. Calendrier des changements de personnel dans l'équipe animatrice du label

4.4. La crise du coronavirus

L'IMPRÉVU À GÉRER

Depuis 2020, la crise sanitaire engendrée par la propagation du coronavirus, a profondément impacté la mise en œuvre de la démarche Montagne de Reims, Forêt d'Exception®. Lors du premier confinement, la plupart des actions a été mise en suspens, et il a fallu s'adapter à cette nouvelle situation pour redémarrer le projet. Des actions ont été reportées, tout spécialement celles concernées par l'accueil du public, mais aussi celles qui nécessitaient un travail collaboratif avec des partenaires. Depuis le début de la pandémie, de nouvelles habitudes de travail ont vu le jour. Après un temps d'adaptation, nous avons pu maintenir les Copils restreints et le contact avec les partenaires en visio-conférence ou par mail. Cette période nous a offert une occasion de mieux maturer les projets à venir.

Concernant la concertation, le Copil plénier s'est réuni juste avant le début du premier confinement, le 4 mars 2020, ce qui a permis de maintenir l'assemblée annuelle et de signer le Contrat de projet 2019-2024.

Un retard dans les échéances électorales (municipales et communautaires) a aussi été constaté, ce qui a bien évidemment influencé l'avancement de la démarche Forêt d'Exception®, en particulier lors de la phase de recueil des signatures pour le Contrat de projet 2019-2024.

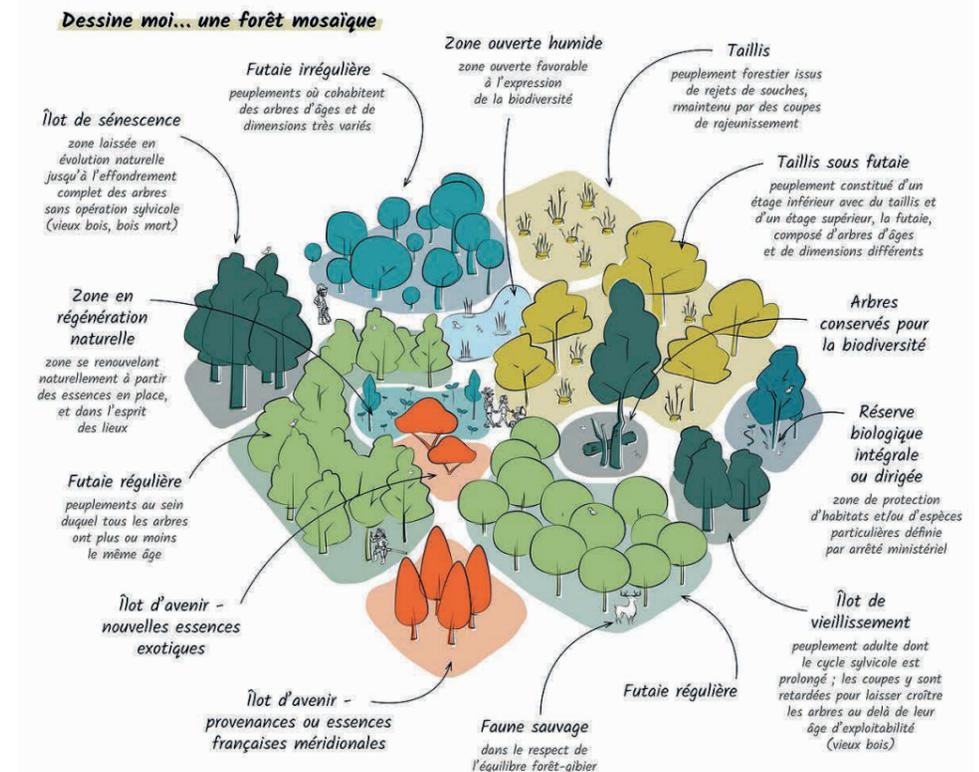
UN INTÉRÊT RENOUVELÉ POUR LA FORÊT SUITE AUX CONFINEMENTS

Les FD de Verzy, Hautvillers et du Chêne à la Vierge sont au cœur d'enjeux de multifonctionnalité marqués. Avec l'épidémie de coronavirus et les multiples périodes de confinement, l'attrait pour les activités extérieures et la fréquentation des sites naturels a véritablement explosé.



À Verzy, en 2020, le relevé des éco-compteurs a permis d'estimer une hausse de la fréquentation de l'ordre de 30% par rapport aux années passées. De la randonnée pédestre, en passant par le VTT, la promenade équestre, l'aménagement de sentiers, ou l'organisation d'événements, les demandes sont de plus en plus nombreuses. Cependant, l'augmentation de la fréquentation peut entraîner la hausse des conflits d'usages et des dégradations du milieu par des incivilités (dépôts d'ordures, non-respect des sentiers, piétinement de zones sensibles, etc.)

26. Départ du sentier du Pic noir ©C. Gobeau/ONF



Les enjeux de conciliation des usages, de gestion du partage de l'espace et de préservation des milieux naturels sont d'autant plus forts aujourd'hui que la crise sanitaire a eu des effets sur la fréquentation des forêts.

Cependant, les trois domaniales restent des forêts de production et cette fonction doit être comprise par le grand public. La démarche Forêt d'Exception® constitue un espace de dialogue entre acteurs devenu d'autant plus important que les attentes en matière de rôle des forêts évoluent.

La définition d'une politique claire en termes d'accueil du public intégrant notamment les nouvelles pratiques, constitue un préalable indispensable à la protection des forêts.

L'aménagement touristique des trois FD est aussi à adapter pour canaliser cet afflux de visiteurs et permettre un accueil dans de bonnes conditions.

Les îlots d'avenir

Ce sont des dispositifs expérimentaux mis en place sur toute la France pour adapter les forêts face aux changements climatiques. Afin de maintenir les objectifs de multifonctionnalité de nos forêts, les îlots d'avenir sont une étape préparatoire à de probables besoins de changement d'essences. Ils sont aussi un test de vulnérabilité ou résistances des essences suivant les conditions de climats et de sols variées et une approche complémentaire qui doit conforter les résultats des essais déjà en cours en ressources et développement (ex : Renaissance, Espérance...) dans différents contextes stationnels.

Ils sont prioritaires aux zones à plus fort risque de dépérissement ayant un enjeu de production ou de protection fort et ne peuvent excéder 5 ha. Ils ne comportent qu'une seule essence ou provenance. Relevant d'une démarche expérimentale à long terme, ils sont prévus par le PRFB (Programme régional de la forêt et du bois) et sont agréés par Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC).

Une liste d'espèces composée de feuillus et de résineux a été établie (ex : cèdre de l'Atlas, chêne des marais, etc.)

27. Schéma résumant la gestion forestière de demain promue par l'ONF ©ONF

Interview

Et vous, quelle est votre expérience Forêt d'Exception® ?

Depuis trois ans, nous faisons face à un gros travail sur la partie Nord de l'Unité territoriale Ouest-Marne, sur la Montagne de Reims. Plusieurs personnels se sont succédés au poste de Technico-commercial Bois (TCB) en pleine période de gestion de la crise des scolytes. Avec comme objectif initial 15 000 m³, nous avons affiché comme résultat 21 000 m³. Alexis Beck est arrivé au 1^{er} septembre 2020 et s'est retrouvé sur la deuxième vague. Ce sont 8 000 à 10 000 m³ de bois qui ont été apprêtés en trois mois, un épisode inédit sur la Montagne de Reims qui a nécessité deux personnels embauchés en renfort pour cuber.

Dans les trois domaniales, il reste à ce jour quelques poches d'épicéas vivants et secs que l'on maintient pour ne pas engorger davantage le marché du bois. Cette situation a un gros impact sur notre image à cause des parcelles rasées. Les remontées sont parfois négatives en raison d'incompréhensions des riverains ou même de personnes de passage, sur les coupes sanitaires des parcelles anciennement scolytées. L'effet concernant les frênes est moindre, car les coupes sont plus diffuses. Dans nos programmes, les parcelles scolytées sont passées en coupe accidentelle, tandis que les parcelles chalarosées sont prévues en éclaircie d'amélioration. Ces pratiques impactent visuellement les parcelles, pour lesquelles nous devons penser le plus tôt à leur reconstitution. La Montagne de Reims reste un massif plutôt épargné pour le moment comparé à d'autres, par exemple la FD de Trois-Fontaines qui fait face à de lourdes pertes en hêtre. En Montagne de Reims, les chênes se portent encore bien, sauf les pédonculés en versant qui commencent à souffrir. Il est important de communiquer sur nos pratiques et la mise en place d'un groupe de travail dédié à l'acceptabilité sociale des interventions sylvicoles pourra nous aider à rétablir une relation de confiance avec les autres usagers des forêts labellisées.



Luc LIBAULT

Responsable d'Unité territoriale Ouest-Marne, ONF

4.5. Le changement climatique : une variable à prendre en compte

DES IMPACTS DÉJÀ VISIBLES SUR LA SANTÉ DES FORÊTS

Depuis 2018, les épisodes de sécheresse et de canicules se font de plus en plus fréquents, entraînant des effets sanitaires catastrophiques sur les peuplements forestiers du Grand Est. Même si les répercussions y sont moins fortes que dans d'autres forêts, le massif de la Montagne de Reims est également touché. En plus des dépérissements directement dus au stress hydrique comme en connaissent le chêne pédonculé ou le hêtre commun, deux pathogènes se propagent fortement (scolytes sur épicéas et chalarose sur frêne) et causent d'importants dégâts. En raison des dépérissements, beaucoup de coupes sont programmées pour exploiter le bois avant la perte de sa valeur économique totale. Il en résulte des parcelles forestières parfois entièrement exploitées car issues de plantations

équiennes (plantation du même âge), ce qui impacte considérablement le paysage forestier. Les coupes rases sont l'ultime réponse, après bien des passages pour égrener les prélèvements devenus toutefois inévitables sur l'ensemble d'une parcelle. Dans les trois domaniales, environ 80 ha ont fait l'objet de ce type de traitement du fait des dépérissements d'épicéas engendrés par les scolytes.

Les répercussions de la chalarose du frêne diffèrent d'une forêt à l'autre et sont gérées autrement que la crise des scolytes. En FD d'Hautvillers, l'impact est inexistant alors qu'en FD du Chêne à la Vierge, l'ensemble du massif est touché, soit 2 046 ha. La chalarose a un impact plus diffus dans les peuplements dans la mesure où ce sont des prélèvements ponctuels et non des coupes rases. Cependant, ce mitage a pour conséquence une décapitalisation en bois et pourrait conduire à régénérer et donc exploiter et planter des parcelles plus tôt que prévu dans le document d'aménagement forestier. La FD du Chêne à la Vierge est composée pour sa grande partie de chênaie-frênaie, ce qui amplifie l'impact de changement climatique sur cette forêt. Les frênes sont des espèces forestières qui se plaisent en milieu frais et humide. Lorsque leur population est affectée par la chalarose, ce sont les bordures des zones ainsi ouvertes qui sont livrées au vent et déstabilisées. Le point positif réside dans le fait que ces éclaircies sont parfois situées dans des zones concernées par des coupes paysagères. En FD de Verzy, l'effet de la chalarose est plus limité : environ 10 ha ont ainsi été éclaircis.

Les volumes de bois issus des dépérissements dus aux scolytes qui ont été prélevés depuis 2018 pour les trois domaniales sont de 21 000 m³ avec une large majorité en FD du Chêne à la Vierge, à peine 10% à Verzy et anecdotiques à Hautvillers.

Les bois récoltés ont en grande majorité été envoyés vers l'ouest de la France afin de désengorger les marchés du quart Nord-Est. Ils sont destinés à la trituration, à la fabrication de papier, de palettes et de charpentes.

UN FUTUR À PRÉPARER

Pour faire face à cette situation sans précédent, il est important d'envisager la reconstitution des peuplements impactés par les dépérissements tout en intégrant le changement climatique en cours. Dans cet objectif, un premier projet d'îlots d'avenir a été implanté en FD du Chêne à la Vierge. Seules des parcelles d'épicéas ayant fait l'objet de coupes totales, présentant des conditions pédologiques fertiles et de grandes dimensions ont été retenues. Pour leur sélection, des fosses pédologiques ont été réalisées afin d'analyser les sols. À ce jour, deux parcelles du Chêne à la Vierge ont un projet ficelé avec des variantes en fonction de la nature des stations. Les parcelles 28 et 29, de respectivement 3,29 ha et 8,42 ha accueilleront dans leur partie hydromorphe du chêne sessile, de l'aulne glutineux et du pin sylvestre, des essences autochtones. Une autre partie sur une surface de 2 ha sera planté de chêne des marais. Enfin, en station plus sèche, des tests en gestion de robinier faux-acacia, de chêne sessile et d'alisier torminal seront réalisés. Les îlots d'avenir bénéficieront d'un suivi scientifique pour évaluer par exemple le taux de reprise.

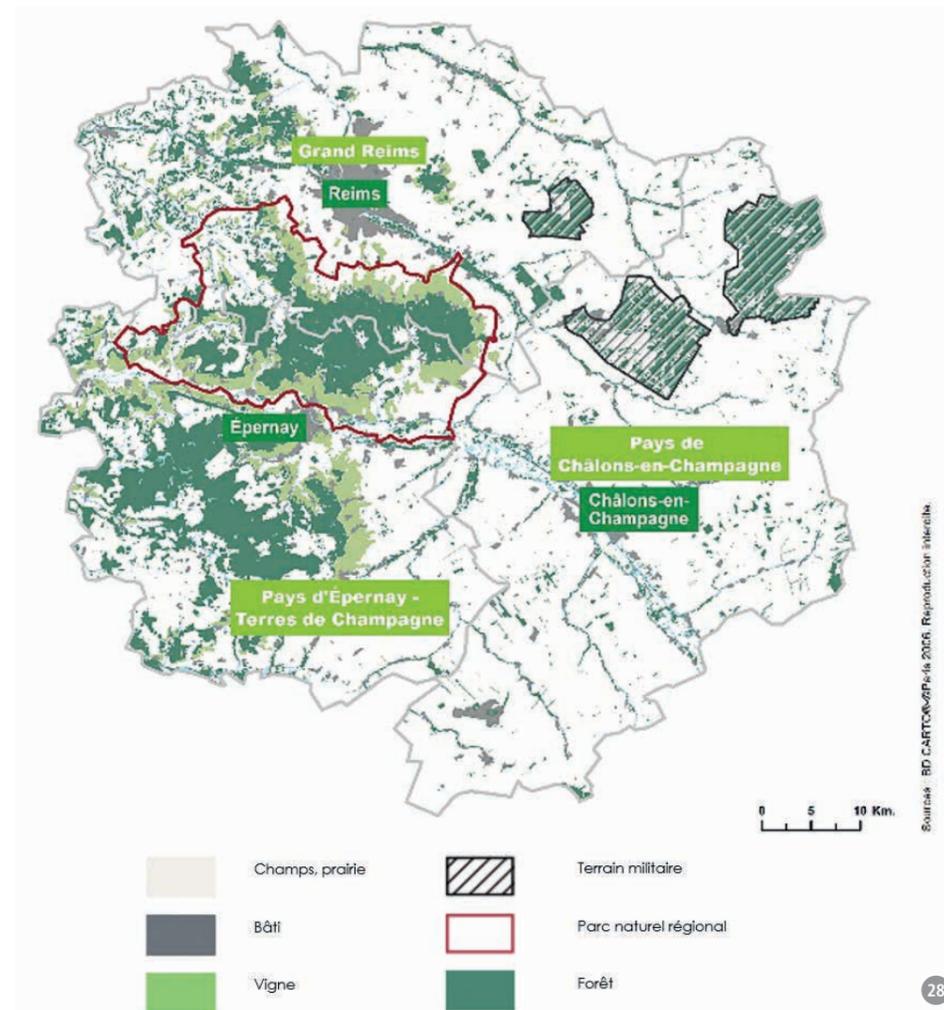
En FD du Chêne à la Vierge, d'autres parcelles totalement exploitées ont été pré-ciblées pour la mise en œuvre du plan de relance. Les îlots d'avenir étant monospécifiques, ils ne dépasseront pas 4 ha. Pour les parcelles mitées, une période de 2 à 3 ans d'observations est prévue pour identifier la trajectoire végétale. En fonction des résultats donnés par la régénération naturelle, des décisions seront prises sur le fait de replanter ou non, notamment sur la nécessité d'un enrichissement d'essences plus adaptées. À savoir que les choix sont basés sur une analyse de projection du climat intermédiaire, c'est-à-dire moyennement pessimiste. Les aménagements forestiers en cours ne seront pas modifiés, mais ces changements de stratégie seront pris en compte dans le programme de régénération. Certaines pratiques vont être mises en œuvre en sylviculture, comme une plus large place à la diversité d'essences et de structures et plus d'espaces entre les arbres.

4.6. Complémentarité ou concurrence des dispositifs sur le territoire de Forêt d'Exception® ?

CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE, PLAN PAYSAGE, CHARTRE DU PARC

Partie prenante du territoire du PNR de la Montagne de Reims et menée en relation avec les intercommunalités, la démarche Forêt d'Exception® doit prendre en compte les autres démarches de territoire qui s'y déroulent et réciproquement. Depuis 2019, plusieurs démarches ont été lancées au niveau du PNR de la Montagne de Reims.

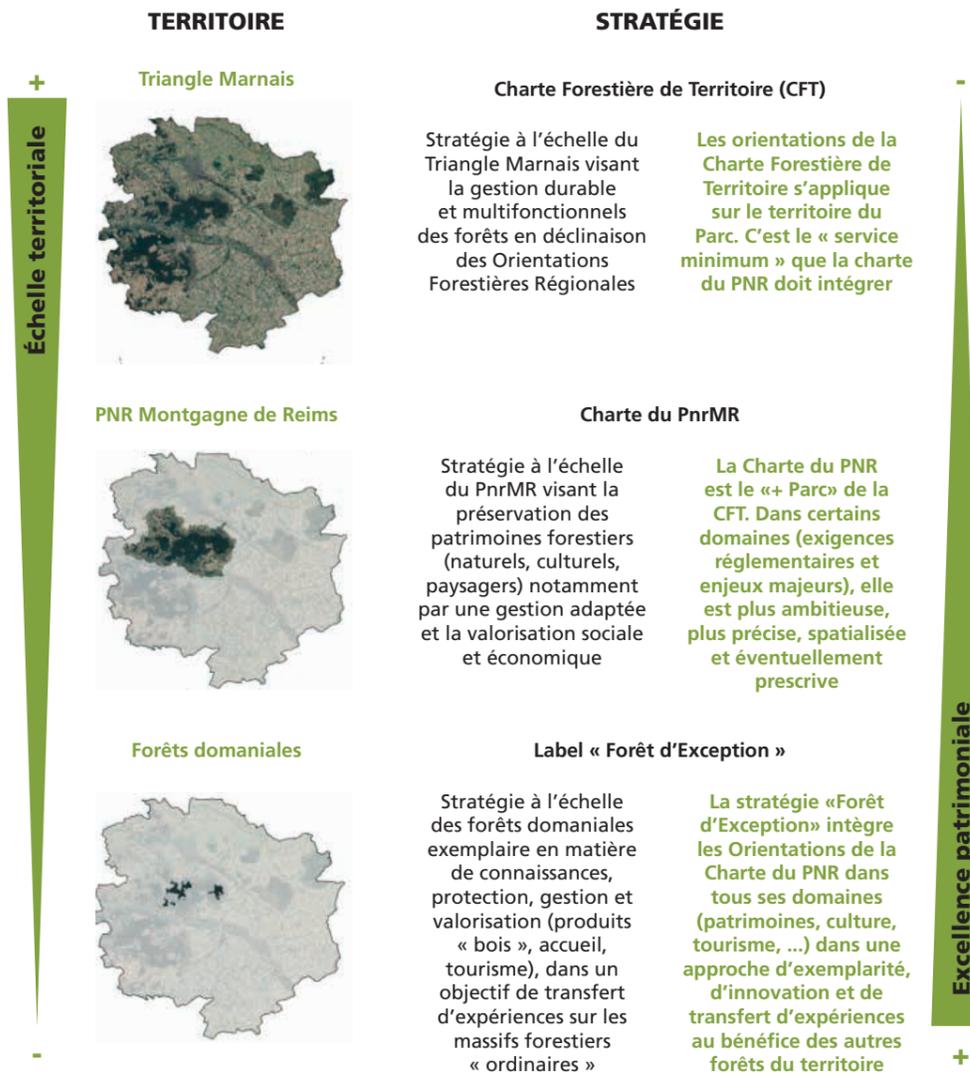
- › Diagnostic et élaboration d'une charte forestière (CFT) de territoire du Triangle marnais



28. Carte du Triangle marnais © T. Rault/PNRMR

Depuis 2019, le PNR de la Montagne de Reims travaille à l'élaboration d'une CFT à l'échelle du Triangle Marnais. Le Triangle marnais rassemble plusieurs EPCI dont :

- › La communauté urbaine du Grand Reims
- › La communauté de communes de Suippes
- › La communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne
- › La communauté de communes de la Moivre à Coole
- › La communauté d'agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne
- › La communauté des Paysages de la Champagne



Cette démarche est née suite aux conclusions du Plan d'approvisionnement territorial (PAT) qui a démontré que la communication faisait défaut entre les différents acteurs de la filière forêt-bois, surtout entre la première et la seconde transformation. Le PAT a été conduit conjointement par les Communes forestières de la Marne et le PNR de la Montagne de Reims et s'inscrivait comme action du Contrat de projet Forêt d'Exception® 2014-2018. Ces documents concernent le territoire du Triangle Marnais, en raison de l'absence de transformateurs sur le territoire strict du PNR de la Montagne de Reims.

À l'échelle du Triangle Marnais, les partenaires participent actuellement à l'élaboration de diagnostics territoriaux portant sur les différentes composantes de la multifonctionnalité forestière (économie, gestion durable, tourisme durable, historique et patrimoine). Les enjeux définis à partir de ces diagnostics ont permis de réaliser un programme d'action pluriannuel, qui reprend certaines actions du contrat de projet Forêt d'Exception®.

29. Emboîtement spatial des différents dispositifs sur le territoire de Forêt d'Exception® ©T. Rault/PNRMR

Territorialement, la CFT englobe dans son périmètre les forêts domaniales labellisées. Celles-ci sont valorisées et mises en valeur en tant que laboratoire d'expérimentation et d'exemplarité.

La CFT a permis d'approfondir les actions liées à l'enjeu économie, (80% de forêts privées sur le Triangle Marnais). D'où la complémentarité des démarches CFT – Forêt d'Exception®.

Sur d'autres enjeux, comme celui du tourisme durable, par exemple, les acteurs locaux impliqués dans ces démarches sont conscients de la nécessité de trouver des synergies. Actuellement, la question se pose même quant à la fusion de certaines thématiques, voir au-delà.

Plan de paysage

En collaboration avec l'Agence d'Urbanisme du Grand Reims, le PNR de la Montagne de Reims a élaboré un plan de paysage finalisé en 2020. Celui-ci a pour objectif d'analyser de manière participative l'évolution de son territoire à l'horizon 2050, et d'interroger ses relations avec les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne concernées par le classement UNESCO. À l'issue de la démarche, trois points forestiers nécessitant une attention particulière sont ressortis : la RD951 qui traverse le plateau forestier entre Reims et Épernay, le maillon manquant de la cyclovoie entre le canal de l'Aisne et la FD de Verzy et les lisières forestières.

Diagnostic de la charte du PNR de la Montagne de Reims

La charte actuelle du PNR de la Montagne de Reims est valide jusqu'en 2024. Celle-ci définit pour une durée de 15 ans la raison d'être du PNR et les objectifs de développement, de valorisation et de préservation du territoire, ainsi que les mesures concrètes à mettre en œuvre. Dans le cadre de son renouvellement, un diagnostic a été lancé en 2020. Plusieurs séries d'ateliers ont eu lieu. La forêt est un des thèmes centraux mis en avant.

Ce sont souvent les mêmes acteurs qui sont sollicités pour ces différentes démarches. 2020 et 2021 ont été des années intenses en concertation en raison de la simultanéité des projets.

Portée par une collectivité, la CFT rassemble tous les acteurs d'un territoire qui définissent un programme d'actions pour valoriser leurs espaces forestiers. Elle prend en compte tous les usages de la forêt. La charte est donc une initiative locale qui conduit à élaborer un document d'orientation qui tient compte des orientations régionales forestières (ORF).

Elle vise à développer des projets cohérents et collectifs du territoire vis-à-vis de la ressource forestière en s'appuyant sur sa richesse actuelle et ses potentialités, dans une optique de multifonctionnalité.

LES INTERACTIONS ENTRE DISPOSITIFS

Dans les faits et d'un point de vue purement forestier, on peut remarquer un emboîtement programmatique de ces différentes démarches : la CFT concerne environ 85 000 ha de forêts, la Charte du Parc englobe environ 20 000 ha et Forêt d'Exception® 3 487 ha de FD.

La démarche Forêt d'Exception® est désormais forte de dix ans d'existence. Au niveau local, elle constitue un des socles historiques de la concertation locale. La CFT peut s'apparenter à une extension du processus Forêt d'Exception® à la fois en termes de spatialité géographique, mais aussi de diversité d'acteurs. Elle s'appuie sur l'expérience Forêt d'Exception® et beaucoup d'actions programmées au Contrat de projet se retrouvent ainsi dans le programme de la CFT, qu'il s'agisse d'actions liées au tourisme durable, à la gestion durable ou à la préservation du patrimoine historique. Il est intéressant de noter que les deux dispositifs sont plutôt convergents dans leur composition et se complètent. La CFT étant en cours de définition, les fiches actions ne sont pas encore arrêtées, ce qui laisse encore la possibilité d'améliorer celles-ci, de les trier, les regrouper si besoin et les mettre en cohérence avec le Contrat de projet Forêt d'Exception®. Dans certains cas, les actions de la CFT vont plus loin que Forêt d'Exception® qui reste cependant un espace d'expérimentation et d'innovation privilégié.

En 2019, l'élaboration de la CFT et celle du deuxième Contrat de projet se sont chevauchées sans croisement de réflexion préalable quant à la cohabitation future des deux dispositifs. Celles-ci ont surtout été réfléchies au niveau territorial, mais peu en termes de contenu ou d'organisation de la gouvernance. Par ailleurs, il a été constaté au cours des ateliers de concertation organisés dans le cadre de la définition du contenu de la Charte du PNR ou de la CFT que les partenaires avaient du mal à différencier les différentes démarches. Une réflexion plus poussée mérite donc d'être menée afin de clarifier l'articulation technique des différentes démarches (description dans la partie 6.2.).



30. Ateliers de concertation Forêt d'Exception® du 10 juin 2021 ©PNRMR

5.1. Le calendrier

Les premiers contacts avec les rapporteuses missionnées par le CNO ont eu lieu en janvier 2021. Les échanges se sont poursuivis et une première visite de terrain a été organisée en avril 2021. Cette dernière a malheureusement dû être annulée, en raison d'un reconfinement et repoussée à début juin. En parallèle, un groupe de travail national sur le renouvellement du label a été mis en place et le fruit de son travail a pu être transmis aux rapporteuses en juin. Les 10 et 11 juin, celles-ci ont pu se déplacer en Montagne de Reims pour assister au Copil plénier annuel. À cette occasion, des ateliers thématiques ont été menés pour recueillir l'analyse des partenaires sur les cinq dernières années du label et les perspectives à lui donner pour les cinq à venir. Cette concertation a fait ressortir de nombreux commentaires sur le label et fut riche d'enseignements. La visite s'est poursuivie pour les rapporteuses dans des sites emblématiques des trois domaniales labellisées. Des rencontres privilégiées avec quelques partenaires ont aussi été organisées lors des repas pour faire découvrir les coulisses des actions menées.

À la fin de l'été, nous avons reçu la note synthétisant les remarques des rapporteuses sur notre démarche. Celle-ci a été le point de départ de la rédaction du dossier de renouvellement du label. En effet, elle donne des pistes de réflexion auxquelles notre dossier doit apporter des réponses, que ce soit en termes de bilan ou de perspectives. En septembre, un Copil restreint a eu lieu pour prendre connaissance des suggestions et valider l'orientation du sommaire et du contenu du dossier. Ensuite, la rédaction s'est engagée jusqu'à fin novembre, date à laquelle le premier jet a été envoyé aux rapporteuses. Trois semaines plus tard, leurs corrections ont commencé à être intégrées et la version revisitée a été communiquée au Copil plénier et à nouveau aux rapporteuses pour relecture et validation. La version finalisée devrait aboutir fin février et être envoyée à la PAO, puis diffusée auprès du Comité national d'orientation (CNO) fin mars. Le passage devant le CNO est prévu début mai 2022.

5.2. La méthode

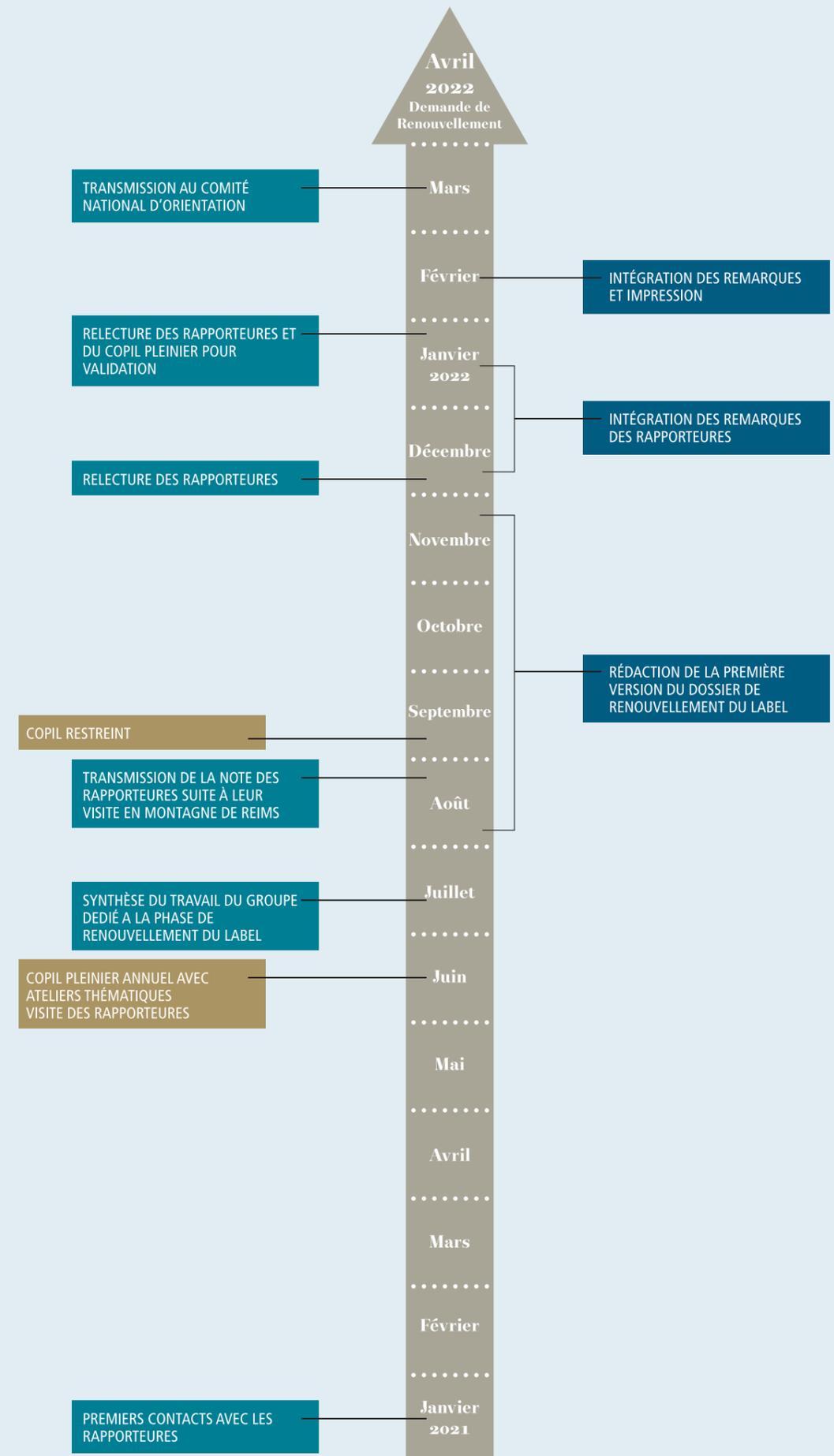
LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU DOSSIER DE RENOUVELLEMENT

Dans les faits et d'un point de vue purement forestier, on peut remarquer un emboîtement. Le choix a été fait de ne réunir qu'une fois le Copil plénier lors de la démarche de renouvellement. À l'issue de cette réunion, les partenaires ont été contactés par téléphone ou par mail, pour préciser leurs suggestions et apporter leurs témoignages. En effet, en parallèle de nombreux ateliers ou réunions se réalisent pour la Charte du PNR de la Montagne de Reims et pour la CFT du Triangle marnais, ce qui nous contraint à limiter les sollicitations des partenaires. Le dossier de renouvellement a été co-rédigé avec l'équipe du PNR de la Montagne de Reims.

LA CONCERTATION

La méthode des ateliers thématiques du 10 juin a consisté à faire travailler les partenaires au sein de cinq groupes thématiques. L'objectif était de recueillir leurs avis sur le bilan et les perspectives de la démarche dans une matrice AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces). Cet outil de gestion de projet reprend différents points d'analyse : d'abord, les facteurs internes qui résultent de décisions stratégiques, managériales, partenariales ou organisationnelles et qui sont sous contrôle de nos instances de gouvernance, puis, les facteurs externes qui délimitent les éléments inhérents à l'environnement extérieur et non maîtrisables par le Copil. Une fois la matrice remplie, une synthèse de l'analyse de la démarche Forêt d'Exception® a été rédigée.

Un jeu de rôle a été mis au point pour scénariser et rendre plus ludique ces instants de travaux. Une restitution globale a permis de cerner l'ensemble des avis et idées partagés par les partenaires. Ces résultats sont pris en compte au sein du dossier de renouvellement.



6.1. Quel rôle des communes dans Forêt d'Exception® ?

Depuis 2011, on constate un manque d'implication des élus des communes dans la démarche Forêt d'Exception®. Les 12 communes sur le ban desquelles sont localisées les trois FD ne sont ainsi pas toutes représentées au sein du Copil plénier. Celles présentes sont Hautvillers, Verzy et Germaine. Quatre communes supplémentaires font partie du Copil mais sont uniquement limitrophes des territoires domaniaux (Champillon, Aÿ-Champagne, Louvois, Mutigny). Enfin, trois communes limitrophes (Chigny-les-Roses, Mailly-Champagne et Ville-en-Selve) ne font pas partie du Copil plénier mais participent régulièrement aux réunions et aux Rencontres forestières.

Ce constat implique d'agir au niveau local afin que les 12 communes concernées par l'emprise des domaniales qui ne participent pas à la démarche puisse rejoindre le Copil. Il s'agit d'Ambonnay, Nanteuil-la-Forêt, Rilly-la-Montagne, Saint-Imoges, Sermiers, Trépail, Val de Livre, Villers-Allerand et Villers-Marmery. Pour cela, il pourrait être envisagé de programmer une réunion d'informations ou la participation aux conseils municipaux pour leur présenter la démarche Forêt d'Exception® et les différents enjeux forestiers associés. De cette façon, pourront être déterminées les actions à engager vers les élus. Les Communes forestières de la Marne, partenaire privilégié vis-à-vis de ces acteurs, peuvent être un appui pour les aborder. En effet, les équipes municipales ont changé et un rappel du projet semble nécessaire.

Pour aller plus loin, l'ouverture du label Forêt d'Exception® aux forêts communales est un sujet qui a été évoqué lors d'ateliers de la CFT du Triangle marnais et de la Charte du PNR. En effet, l'intégration de forêts communales au périmètre Forêt d'Exception® est en questionnement où a déjà été prévue dans le processus de candidature de plusieurs forêts issues du réseau national ; c'est notamment le cas à Val Suzon où la question a été abordée en phase de renouvellement et de Darney-La Vôge où le périmètre initial du projet englobe plus de 20 000 ha de forêts communales. Par ailleurs, une évolution de la charte nationale du label est envisagée dans ce sens.

La nouvelle présidente du PNR de la Montagne de Reims, Caroline Benoit a, à cœur, d'impliquer davantage les communes dans les instances de gouvernance des projets de développement territorial. Concernant les sujets forestiers, les communes sont impliquées dans la CFT qui propose un dispositif plus large que Forêt d'Exception® en incluant les forêts communales et privées. Concernant Forêt d'Exception®, les actions mises en œuvre ont un rayonnement plus large que le périmètre strict des FD comme c'est le cas du relevé Lidar par exemple. Ainsi, l'inclusion à la démarche Forêt d'Exception® des forêts des collectivités localisées en Montagne de Reims dans le périmètre du PNR semble être un sujet à approfondir. La présente demande de renouvellement porte uniquement sur les trois FD mais la période du deuxième label sera mise à profit pour étudier une éventuelle extension aux forêts communales de la Montagne de Reims.

Interview

Et vous, quelle est votre expérience Forêt d'Exception® ?

Nous sommes partenaires de la démarche Forêt d'Exception® depuis l'origine. L'idée attachée à ce renouvellement est de continuer à renforcer le partenariat qui nous lie en l'améliorant et en étant force de proposition sur des thématiques auxquelles nous pouvons contribuer comme la communication, le partage d'informations. En effet, les Communes forestières sont très attentives aux projets développés dans le cadre du label qui sert de vitrine et de laboratoire, notamment pour le futur des forêts communales de la Marne. Les élus examinent de près ce qui s'y expérimente. Quel que soit le résultat d'aboutissement des actions lancées, les maires sont intéressés de savoir comment gérer leur forêt et scrutent les retours d'expériences, en particulier pour les sites d'accueil.

Aux niveaux régional et national, sont organisées des réunions régulières au sein des Communes forestières. Lorsque la Marne est abordée, le département est connu essentiellement pour son vignoble et il est difficile d'affirmer la notoriété de sa forêt. Montagne de Reims, Forêt d'Exception® ajoute à sa rareté et sa spécificité car les forêts sont bien partie intégrante de la Marne, ce que nous rappelle la classement Unesco qui reconnaît un paysage indissociable des forêts. Cela permet d'avoir une représentation hors de la Marne. À mon sens, il est d'ailleurs important de rester vigilant aux particularités des Forêts d'Exception® pour conserver tout leur sens et la richesse de cette démarche.



Joël DUVIVIER
Président
Les Communes forestières de la Marne

6.2. La mutualisation CFT du Triangle marnais et Forêt d'Exception® : une logique de territoire ?

Interview

Et vous, quelle est votre expérience Forêt d'Exception® ?

L'articulation des démarches à vocation de valorisation du patrimoine forestier sur le territoire est essentielle.

Il apparaît important d'évoquer l'aspect humain dans la gestion de projets d'ampleur. D'abord, la relation saine qui existe entre nos deux structures facilite grandement les échanges et permet d'appréhender les différentes démarches territoriales avec plus de souplesse. Également, d'autres démarches Forêt d'Exception® et CFT à l'échelle nationale nous servent de référence sur l'orientation que nous souhaitons pour le territoire, et montrent que l'articulation de ces démarches est possible et cohérente avec les objectifs fixés.

À titre d'exemple, les démarches Forêt d'Exception® et CFT de Rouen ont fusionné les programmes. Cela nous amène à nous questionner à une harmonisation des démarches possible sur nos territoires des démarches.

De plus, la CFT conserve sa pertinence, avec des orientations applicables à tous, tout en disposant d'un laboratoire d'expérimentation pour réaliser des actions innovantes dans les forêts domaniales du PNR de la Montagne de Reims, les Forêts d'Exception®. Dans les faits, le domaine forestier étant composé en grande majorité de forêts privées, l'aspect économique resterait majoritaire sur la CFT, néanmoins, Forêt d'Exception® permettra la réalisation d'actions innovantes via la valorisation économique de bois provenant de forêts domaniales. Cette valorisation du bois local est un réel gage de cohérence territoriale, et répond à un désir local de création de circuit court, et de mise en relation des acteurs de la filière forêt - bois.

Enfin, les deux stratégies ont des objectifs communs qui consistent à valoriser l'aspect multifonctionnel de la forêt en proposant une démarche multipartenariale, dans un esprit de participation multidisciplinaire. Quoi de plus logique que la mise en commun des actions ?



Thibaud RAULT
Animateur de la Charte forestière de territoire
PNR de la Montagne de Reims

Comme évoqué précédemment, il semble nécessaire d'ébaucher dès à présent des pistes de réflexion sur une imbrication à plusieurs niveaux de la CFT du Triangle marnais et de Forêt d'Exception® afin que le périmètre des différents projets soit plus visible pour l'ensemble des partenaires, qu'il s'agisse de gouvernance, d'animation ou de programmes d'actions.

LA GOUVERNANCE ET L'ÉQUIPE CO-ANIMATRICE

Les deux dispositifs reposent sur des instances de gouvernance réunissant des partenaires communs. La mutualisation des deux Copils et des groupes de travail spécifiques semble donc cohérente pour limiter la perte de sens et l'incompréhension des acteurs qui participent aux instances des deux dispositifs. Elle peut être aussi une opportunité pour donner un nouvel élan à la concertation.

Même si dans le cadre de Forêt d'Exception®, peu de groupes de travail ont été réunis et que la mise en place de commissions thématiques n'a pas été jugée pertinente, les sujets traités par les deux démarches sont assez similaires (économie, gestion durable – environnement, histoire – patrimoine, tourisme - accueil du public - communication) pour entrevoir une unification des instances de gouvernance. Cela nécessitera cependant de prendre en compte la particularité de chaque assemblée. Par exemple, le Copil de la CFT intègre les acteurs de la première et seconde transformation alors que celui de Forêt d'Exception® associe des fédérations sportives. Les deux démarches peuvent donc se compléter. De plus, il a été montré que le Copil Forêt d'Exception® avait besoin d'être élargi aux acteurs économiques et de la biodiversité, ainsi qu'aux offices de tourisme. Le Copil de la CFT les intègre déjà.

Le 16 septembre 2021, un premier groupe de travail test organisé dans le cadre de la définition des fiches action de la CFT a réuni les chefs de projets Forêt d'exception® et CFT sur le thème du tourisme durable. De nombreuses actions menées dans le cadre de Forêt d'Exception® font écho au programme d'actions de la CFT, ce qui milite pour un rapprochement des deux démarches.

Une première réflexion a été menée pour délimiter les contours de cette nouvelle gouvernance, fruit de l'harmonisation entre Forêt d'Exception® et la CFT. Il est proposé de mettre en place trois types d'instance :

› un Copil

- en format plénier composé de tous les partenaires communs aux deux démarches pour piloter les dispositifs et valider les orientations, se réunissant deux fois par an (regroupement des Copils de Forêt d'Exception® et de la CFT, ainsi que le Cotech de la CFT).
- en format restreint composé du PNR de la Montagne de Reims, de l'ONF et de la présidente des Copil. Il fait des propositions au Copil en format plénier, le consulte et apporte des ajustements suivant les décisions prises, se réunissant trois à quatre par an.

› de commissions thématiques réunies par axe du programme d'actions pour suivre l'avancement des actions

› de groupes de travaux spécifiques à réunir si une action ou une opération le nécessite



32. Couverture
du programme partagé CFT
Forêt d'Exception® de Rouen

En termes de suivi des deux projets, il existe une synergie puisque les animateurs de la CFT et de Forêt d'Exception® travaillent déjà conjointement. La co-animation pour Forêt d'Exception® sera maintenue et le PNR poursuivra le pilotage de la CFT.

Cette proposition de gouvernance reste à valider par le Copil plénier.

Enfin, la présidence des assemblées de Forêt d'Exception® et de la CFT est assurée par la même personne, ce qui renforce l'idée de mutualisation.

VERS UN PROGRAMME D' ACTIONS PARTAGÉ ?

En Seine-Maritime, le contexte est très similaire à celui que connaît Montagne de Reims. L'agglomération de Rouen, animatrice de la CFT locale, s'est associée à l'ONF pour l'élaboration du 4ème document officiel de la CFT qui vaut Contrat de projet Forêt d'Exception®. En effet, les forêts labellisées se situent au cœur du périmètre de la CFT de Rouen. Dans le Contrat, les actions concernant Forêt d'Exception® sont identifiées par l'apposition du logo sur l'intitulé de leurs fiches. Les deux démarches se sont ainsi entièrement fondues l'une dans l'autre.

L'exemple de Rouen est une piste de travail intéressante à étudier pour rendre cohérent les programmes d'actions qui présentent des axes identiques sur un territoire partagé. Cela permet de limiter la sollicitation des partenaires et d'homogénéiser les actions quel que soit le statut des forêts considérées. L'aspect novateur inspiré par Forêt d'Exception® bénéficiera ainsi aussi aux forêts privées.

FICHE ACTION N°1.1 SUIVRE, CONSERVER OU DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ EN FORÊT



33

Une première étude succincte de rapprochement entre les deux programmes d'actions a été conduite par les chefs de projet pour évaluer le degré de compatibilité. Les deux tiers des actions Forêt d'Exception® sont abordées dans la CFT et vice versa. À ce niveau de parenté, il semble cohérent de définir un programme unique d'actions rassemblé dans un document officiel. Cette démarche s'engage dès à présent afin de profiter de l'élan créé par le renouvellement du label Forêt d'Exception® et par l'élaboration en cours de la CFT du Triangle marnais. Des entrevues régulières se déroulent en ce moment entre les deux animateurs pour la rédaction des fiches actions du nouveau document partagé. Le travail consiste à construire un programme qui tient compte des spécificités de chaque démarche. Les grands axes ont été révisés. Les fiches action ayant des thèmes récurrents sont assemblés et celles sans correspondance sont préservées. Ainsi, nous œuvrons à harmoniser sur la même temporalité le calendrier de l'élaboration de la CFT, le Contrat de projet et le renouvellement de label Forêt d'Exception® pour la période 2021-2026.

6.3. La révision d'aménagement de la FD de Verzy teintée de Forêt d'Exception®

La FD de Verzy est l'entité forestière la plus emblématique de la Montagne de Reims. Ces particularités et ces enjeux ont déjà été évoqués plus haut. Au regard du contexte patrimonial, une attention toute particulière sera apportée à la phase de révision de l'aménagement forestier prévu en 2023.

Le calendrier des étapes d'élaboration de l'aménagement de Verzy sont décrites ci-dessous :

- › **Début 2022** : réunion interne service forêt pour le cadrage
- › **2022 ou début 2023** : inventaires et études de terrain
- › **Printemps 2023** : Analyse des inventaires, classement des parcelles, rédaction partielle (état des lieux), validation des choix par le service forêt, présentation des notions d'aménagement forestier et de changement climatique, des résultats d'inventaires et des grandes orientations aux partenaires (consultation des communes, présentation au Copil plénier Forêt d'Exception®), recueil des attentes et suggestions des parties prenantes
- › **Été et automne 2023** : rédaction, présentation de l'aménagement au Copil plénier



34

Lors du processus d'aménagement, deux réunions organisées avec le Copil plénier Forêt d'Exception® sont prévues. La première permettra de recueillir les avis et attentes des partenaires et la seconde permettra de présenter l'aménagement final.

L'objectif est que l'élaboration de l'aménagement puisse se nourrir de la concertation menée dans le cadre de Forêt d'Exception® et limiter ainsi les contradictions.

Plusieurs études sont actuellement conduites sur la FD de Verzy (étude paysagère, étude globale accueil du public...) et sont d'une grande importance, puisque les enjeux multifonctionnels au sein de cette FD sont particulièrement forts :

› L'étude paysagère

En cours d'élaboration par l'Agence Études Grand Est de l'ONF, cette étude a pour objectif de dégager les grandes orientations paysagères à suivre dans le périmètre Forêt d'Exception®, en tenant compte des politiques locales déjà engagées (lisières forestières, plan paysage, etc.) et en intégrant le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Celle-ci n'inclura pas de réflexion sur les deux RBD qui sont régies par leur propre plan de gestion, et se focalisera sur les secteurs à enjeu touristique ou sécuritaire (les 4 aires d'accueil, le Mont Sinaï, les gouffres, les parcelles scolytées, etc.)

› L'étude accueil du public

Mises en place à partir de 2003, les infrastructures touristiques de la FD de Verzy sont vieillissantes, malgré un entretien régulier des installations par l'ONF. La réfection du mobiliers bois, des dessertes et des aires d'accueil nécessite une réflexion globale à l'échelle de la forêt et doit tenir compte des zones de protection réglementaire. L'Agence Études Grand Est de l'ONF va mener un diagnostic de l'existant et formuler des propositions d'aménagement ainsi qu'un schéma d'aménagement chiffré par grands postes. Cette étude servira de socle à la recherche de financements.

Ces études vont permettre d'actualiser les données disponibles et vont alimenter les réflexions menées dans le cadre de la révision d'aménagement.

6.4. Le dialogue forêt-société : une habitude à ancrer dans la gestion forestière ?

Comme vu précédemment, l'intérêt du public pour les espaces forestiers est de plus en plus important. Les attentes sociétales doivent être explorées et prises en compte dans la gestion forestière. Les Assises des Forêts et du Bois qui se sont déroulées les 26 et 27 novembre 2021 dans les Vosges ont largement abordé cette thématique qui concerne tous les massifs forestiers français aussi bien publics que privés.

Les mesures de gestion forestière ne sont pas toujours comprises par les usagers de la forêt et des situations conflictuelles peuvent apparaître. En parallèle, les gestionnaires forestiers sont demandeurs de partager leurs métiers. Les raisons poussant à des difficultés de dialogue sont très diverses et méritent d'être inventoriées et étudiées afin d'y apporter des réponses. Dans certaines régions, comme l'Île-de-France ou les Hauts-de-France, la situation est telle que les forestiers ont dû renoncer à certains choix de gestion. On dénote une grande variété de contexte qui influence les dissonances de dialogue, dont la proximité de grandes agglomérations, la diversité des pratiques forestières, les impacts du dérèglement climatique et le patrimoine forestier.

Dans le Contrat de projet 2019-2024, l'opération 4.5 vise à engager une réflexion locale sur l'acceptabilité sociale de la gestion forestière, le dialogue forêt-société. Pour mettre en œuvre cette opération, un stage est proposé en 2022 de niveau master. Les missions du stagiaire seront de parvenir à réaliser un diagnostic, co-construire une stratégie et un plan d'actions. Grâce à la concertation déjà en place, le Copil Forêt d'Exception® et les partenaires vont être des interlocuteurs privilégiés pour enrichir la réflexion et partager leurs expériences et visions.

6.5. La Montagne de Reims : le château d'eau de l'ouest de la Marne

Le 30 septembre 2021, ont eu lieu les 5èmes Rencontres forestières sur le thème des relations entre forêt et ressource en eau en Montagne de Reims. Elles ont permis de réunir plus de 70 personnes dont des acteurs et intervenants en lien avec le domaine de l'eau. À cette occasion, l'importance du rôle de la couverture forestière sur la qualité de l'eau a été rappelé ainsi que les particularités des forêts de la Montagne de Reims qui constituent un réservoir d'eau pour les grandes villes localisées à proximité. La Montagne de Reims est en effet riche d'une multitude de sources, mares, étangs et cours d'eau, et une grande majorité de la surface forestière est considérée comme zones humides en raison d'une hydromorphie marquée des sols. Le triptyque géographique forêt, vignes, zones agricoles a aussi un impact sur la circulation des eaux souterraines et de surface, ce qui implique de développer des pratiques respectueuses de la ressource à un niveau global.

À la suite de ces rencontres, des discussions se sont engagées entre différents partenaires de la démarche comme le Grand Reims, la mission Caves, Maisons et Coteaux de Champagne, le BRGM, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le PNR Montagne de Reims et l'ONF. Des actions sont déjà en œuvre comme par exemple l'inventaire des zones humides par le PNR de la Montagne de Reims. Des coopérations entre viticulteurs et forestiers sur le thème de la sensibilisation à la préservation de la ressource en eau pourraient également voir le jour dans le cadre de la mission Caves, Maisons et Coteaux de Champagne. L'Université de Reims, via ses travaux de recherche sur le Lidar, axe également l'un de ses projets sur le thème des réseaux de drainage. Les karsts, les rivières souterraines, les dépressions qui y sont associés et qui influencent le ruissellement de l'eau sont au cœur du débat. Le sujet ne tarit pas de pistes à explorer et pourrait bien faire l'objet pour ces cinq prochaines années d'une attention un peu plus poussée.

6.6. Des actions complémentaires

À la suite des confinements successifs et des ateliers du 10 juin, des actions non prévues initialement dans le Contrat de projet ont émergé. Sans remettre en cause la réalisation des actions du Contrat de projet actuel, nous travaillons à la mise en œuvre des actions complémentaires et à leur intégration dans le programme en cours de réécriture.

ÉTUDE HYDROGRAPHIQUE, GÉOMATIQUE ET FLORISTIQUE DES MARES DE VERZY

La Réserve Biologique Dirigée des Mares de Verzy inclut un réseau de 69 points d'eau d'origine diverse et variée. Son plan de gestion doit être renouvelé dans les mois à venir. Aussi, il est envisagé à cette occasion de réaliser un diagnostic étoffé de leur état pour mieux comprendre leur fonctionnement hydraulique. Une étude comprenant les volets hydrogéologique, physico-chimique et biologique est en cours de réflexion et devrait voir le jour en 2023. Ces travaux seront potentiellement confiés à l'Université de Reims dans le cadre du partenariat existant sur les données Lidar.

ÉVÉNEMENTIELS AUTOUR DE LA FORÊT

À travers les discussions partagées pour articuler les programmes de la CFT et de Forêt d'Exception®, nous avons constaté la redondance d'événements proposés en forêt, à destination des jeunes professionnels et du grand public. Nous réfléchissons à la mise en place d'une organisation qui puisse regrouper tous ces éléments et qui pourrait également englober les Rencontres forestières. La concrétisation de ce projet est envisagée pour 2023 ou 2024. Le festival se déroulerait sur trois jours. Il s'agirait d'y agglomérer plusieurs idées :

- › une journée de rencontres entre professionnels ou partenaires de Forêt d'Exception® et de la CFT,
- › une journée consacrée au grand public avec des animations, des stands, des ateliers créatifs, etc.
- › une journée pour les étudiants ou jeunes diplômés.

LA GRANDE TRAVERSÉE

Le PNR de la Montagne de Reims souhaite mettre en avant la ligne des Bulles (liaison ferrée entre Reims et Épernay) qui traverse son territoire du Nord au Sud. Cette ligne TER est ponctuée de plusieurs gares qui seront mises en lumière lors d'un événement prévu en 2022 : la grande traversée. Celle-ci sera co-organisée avec le CDRP et proposera un parcours pédestre ponctué de haltes festives dans les villages du piémont de la Montagne de Reims abritant une gare. Un service civique a été recrutée par le PNR pour aider à la mise en œuvre de l'événement et les premières réunions de préparation se sont déjà rassemblées. Le tracé de l'événement est par ailleurs en cours de définition et en attente des autorisations nécessaires à son bon déroulement. Une valorisation du label Forêt d'Exception® est prévue au travers de la randonnée pédestre (qui traversera la FD du Chêne à la Vierge) et d'animations proposées par le PNR et l'ONF au niveau de la halte festive de Germaine.

ÉTUDE DE FRÉQUENTATION

Nous nous sommes aperçus que nous ne connaissons pas très bien la variété des personnes qui se rendent en forêt, ainsi que leur niveau de satisfaction et de connaissance du label Forêt d'Exception®. Il nous est apparu important de mieux cerner le profil, les représentations et les typologies de personnes qui vont en forêt en Montagne de Reims.

En effet, ces éléments pourraient contribuer à une évaluation plus précise de l'apport du label aux forêts de la Montagne de Reims et surtout venir orienter des choix et stratégies futures concernant l'accueil du public en forêt.

En parallèle, des synergies plus étroites se sont créées avec le laboratoire Regards de l'Université de Reims et l'École supérieure d'art et de design de Reims. Une étude des perceptions de la forêt a été menée par des étudiants designer et des étudiants marketer. La restitution s'est déroulée en novembre 2021. Le travail réalisé a mis en lumière des profils très diversifiés parmi les répondants mais convergents vers des représentations assez semblables de la forêt : lieu de nature, de récréation, de ressourcement, une vision plutôt orientée accueil du public. À l'issue de ces résultats, les étudiants ont proposé différents projets pour améliorer les installations touristiques en forêt. D'autres étudiants de la faculté de sport travaillent à la mise en ligne d'un questionnaire pour étudier le profil des pratiquants de sport individuel qui fréquentent la forêt sur la Montagne de Reims. Ces études viendront nourrir les réflexions sur la réhabilitation des aires d'accueil du site de Verzy et des autres forêts pour proposer les équipements les plus adaptés.

L'Agence départementale du Tourisme de la Marne a mis en place depuis 2021 un outil d'évaluation de la fréquentation du territoire de la Montagne de Reims en s'approchant des limites du PNR. Cet outil, développé par Orange, permet de connaître le volume de personnes présentes sur le territoire en les segmentant selon différentes catégories (résident, excursionniste, touriste) tout en apportant des informations sur leur provenance. Cette fréquentation est mesurée au jour le jour. Grâce à cet outil, des données quantitatives peuvent être collectées et composées un volet spécifique dans l'étude de fréquentation.

PLAN DE COMMUNICATION ET MARQUE FORÊT D'EXCEPTION®

Lors des ateliers thématiques du 10 juin du Copil annuel Forêt d'Exception®, les partenaires ont témoigné de la nécessité d'accroître la communication autour du label.

Plusieurs actions sont en train de voir le jour pour répondre à cette attente. Une réflexion va être conduite en 2022 sur le dialogue forêt-société en Montagne de Reims. La communication sera un point central à évoquer au cours de ces discussions, tant en interne qu'en externe. De plus, elle devra aussi s'intensifier sur les règles de bonne conduite en forêt et sur la réglementation en vigueur pour assurer la conciliation des usages, que l'ONF doit clarifier auprès de ses partenaires. Plus globalement, un plan de communication structuré et co-construit avec les partenaires de la démarche permettrait une meilleure visibilité et appropriation du label et de ses valeurs.

Par la même, un groupe de travail national de l'ONF dédié à l'utilisation de la marque Forêt d'Exception® se réunit actuellement pour lui proposer un cadre. Cela permettra aux partenaires de la démarche d'afficher leur adhésion à Forêt d'Exception® et aux valeurs portées par le label.

PROGRAMME DE SORTIES MULTI-PARTENARIALES

Une des autres idées qui a émergé le 10 juin dernier concerne la mise en place de sorties multipartenariales au sein des domaniales. Forêt d'Exception® offre un cadre particulièrement intéressant à exploiter pour valoriser à la fois des partenaires, des usages ou des savoirs en lien avec la forêt. Le but est de proposer une dizaine de sorties sur l'année animées par des partenaires Forêt d'Exception®. L'appel à projet a été lancé fin 2021. Une dizaine de partenaires ont répondu et leurs propositions vont être étudiées. Ce programme verra le jour à partir du printemps 2022 et si sa mise en œuvre satisfait l'ensemble des contributeurs et participants, alors une reconduction annuelle pourrait être actée.

6.7. Des partenariats à actualiser

Le contexte d'articulation de la CFT et de Forêt d'Exception® et l'impulsion d'un nouvel élan partenarial sont propices à la révision des conventions de partenariat en vigueur. En effet, celle qui lie le PNR à l'ONF devra tenir compte des éventuelles nouvelles dispositions concernant la mutualisation des deux programmes. De même, les relations avec l'Université de Reims se densifient et s'élargissent, une convention cadre plus intégratrice que celle portant strictement sur le partage des données issues du relevé Lidar paraît désormais indispensable pour prendre en compte la volonté de développer la transdisciplinarité dans les travaux et assurer le bon déroulement de la coopération. En effet, des contacts avec de nouveaux laboratoires et de nouvelles formations de l'Université ayant été établis, des projets ont été lancés avec des étudiants. Il est donc important aujourd'hui de prendre en compte ces évolutions et de dessiner un meilleur cadrage. Des discussions vont s'engager prochainement entre l'ONF et l'Université pour mieux délimiter les contours et la nature de ce renforcement de coopération.

D'autres partenariats sont à l'étude ces prochains mois ; notamment entre l'ONF, le PNR de la Montagne de Reims et l'Agence départementale de tourisme de la Marne et la mission Caves, Maisons et Coteaux et de Champagne. Pour le premier, un appui sur la communication, la promotion du label et de ses actions, ainsi que l'accès à des données pour la fréquentation des forêts est envisagé. Pour le deuxième, une mutualisation de certains événements (intervention en conférence, mise en commun de manifestations, etc.) et une participation réciproque à des commissions et des groupes de travail sur des sujets connexes renforcera la collaboration.

Dans un futur proche, l'utilisation du logo Forêt d'Exception® pourra être conventionnée par les partenaires de la démarche à condition que les valeurs et les principes du label soient respectés. Ceci permettra aux ville-portes, aux associations sportives, aux membres de Copil, etc. de faire connaître et valoriser leur engagement dans la démarche, ainsi que contribuer au rayonnement de l'initiative. Ces mêmes partenaires pourront participer aux différents groupes de travail projetés (communication, dialogue forêt-société, etc.).

L'articulation CFT – Forêt d'Exception® est aussi un tremplin à de nouveaux partenariats en raison du rapprochement des deux Comités de pilotage.



Montagne de Reims, Forêt d'Exception® est une démarche avec des atouts bien particuliers à faire valoir. D'abord, des éléments phares tels que les Faux de Verzy ou encore le lien vignes-forêts, qui apportent un ancrage territorial fort à la démarche. Mais aussi, et c'est ce qui fait la force et la particularité du label sur la Montagne de Reims : trois forêts labellisées, une co-animation « Parc - ONF », et un Copil de plus de 40 partenaires.

Bien que des changements – voire des bouleversements – aient ponctué ces dix années d'existence, le projet s'est enrichi d'actions concrètes menées sur le territoire. De la gestion exemplaire des lisières forestières sur l'ensemble du PNR de la Montagne de Reims, à la mise en place d'une filière d'équarrissage pour les déchets de venaison, la diffusion des dates de chasse en battue, en passant par la création de sentiers thématiques ou la réalisation d'inventaires de biodiversité (chiroptères, pics, etc.), notre démarche fait état d'un bilan plus qu'honorable et de perspectives très positives pour l'amélioration du territoire forestier.

Dans tous les cas, la volonté qui animait les partenaires au moment de la première candidature est toujours présente et trouve une nouvelle énergie dans le projet de rapprochement de Forêt d'Exception® et de la CFT du Triangle marnais en cours de réflexion. Cette opportunité tout comme le renouvellement de la Charte du Parc est un moment privilégié pour créer des synergies et faire que les projets se hissent vers le haut, les rendre plus lisibles pour les acteurs locaux et susciter une plus forte implication pour le portage des projets. L'objectif est une gestion harmonieuse de l'ensemble du massif forestier et au niveau du triangle marnais.

Les forêts domaniales de Verzy, d'Hautvillers et du Chêne à la Vierge sont devenues de véritables terrains pour la recherche : le Lidar dont les partenariats sont en train de s'étoffer, les études sur la génétique des faux de Verzy ou sur le raton-laveur. La conciliation des usages s'y expérimente également avec la mise en place d'une réflexion sur le dialogue forêt-société et d'un programme de sorties multipartenariales, ainsi que la création d'un jeu d'aventure sous forme d'application numérique. Ainsi, les actions menées dans le cadre du label Forêt d'Exception® concernent une typologie d'acteurs très large : chercheurs, élus, partenaires de la démarche et membres du Copil (sollicités notamment pour la mise en place des sorties en forêt), usagers (habitants et touristes), etc.

Du travail reste à accomplir, mais les opérations engagées lors des cinq dernières années ont permis d'améliorer les connaissances et les pratiques sur des sujets comme l'accueil du public, la communication, la préservation de la biodiversité ou le rôle économique du massif. Certaines actions ont d'ailleurs fait l'objet de duplications à une échelle plus vaste comme les Rencontres forestières. Le label a contribué à l'établissement d'un dialogue territorial et à créer des relations durables et pérennes entre les acteurs locaux concernés par la forêt.

De nombreux défis restent cependant encore à relever tels que l'harmonisation de la CFT du triangle Marnais et Forêt d'Exception® et c'est pourquoi la présidente du Copil plénier et les partenaires demandent le renouvellement du label Montagne de Reims, Forêt d'Exception®.

À la faveur de la phase de renouvellement, la gouvernance du projet trouve un nouveau souffle par le travail à engager sur la remobilisation des élus, le regain d'intérêt pour les forêts et une possible extension du label aux forêts communales à étudier.

ANNEXE 1

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET 2014-2018

ANNEXE 2

TABLEAU D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET 2019-2024

ANNEXE 3

QUESTIONS POSÉES LORS DES ATELIERS THÉMATIQUES DU 10 JUIN 2021

8.1. Annexe 1 : Tableau de synthèse des actions du contrat de projet 2014-2018

AXES	ACTIONS (26)	OPÉRATIONS (59)	MAITRE D'OUVRAGE	RÉALISATION DE L'OPÉRATION O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES	PÉRIODE DE RÉALISATION	ACTION CONCERTÉE?		COMMUNICATION INTERNE/EXTERNE		FINANCEMENT	RETOUR GLOBAL		RECONDUCTION	
							O/N	COMMENTAIRES	O/N/EN COURS	COMMENTAIRES		POINTS +	POINTS -	O/N/EN COURS	COMMENTAIRES
Permettre l'accès pour tous et le partage des activités au sein de l'espace forêt	1. Améliorer la mobilité et les accès du public aux forêts domaniales	1.1. Création ou requalification d'aires de stationnement à l'entrée des forêts domaniales	ONF, CD51	EC	L'aire d'accueil des Rinsillons a été réhabilitée en 2015 par une matérialisation des emplacements de stationnement et la mise en place d'équipements touristiques pour accueillir le public en forêt. 4 autres aires d'accueil sont en projet pour améliorer l'offre d'accueil. Des recherches de financements sont mises en place actuellement pour envisager leur réalisation.	2015-2018	O	ONF, CD51, Parc	O	Presse, internet et auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Aire des Rinsillons total : 28 500€ Co-financement ONF, commune de Hautvillers, MHCS	Meilleure accessibilité à la forêt et confort d'un accueil optimisé par des aménagements qui améliorent la sécurité	Gros projets qui demandent la mobilisation de moyens conséquents	O	4 autres aires d'accueil en cours
		1.2. Développement de l'offre de transport public, promotion du covoiturage	Parc, acteurs liés à la mobilité	EC	Dans le cadre de l'appel à projet TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et le Pays d'Eprenay se sont associés pour proposer un certain nombre d'actions dont la mise en place d'un schéma territorial des aires de covoiturage, via l'action n°35 (portée par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims). Cette démarche vise à développer la pratique du covoiturage à travers la constitution d'un réseau de covoiturage favorisant le regroupement de personnes désirant partager leur véhicule pour effectuer un trajet en commun. TEPCV – action n°35 – signalétique parking covoiturage : l'objectif est de fournir et d'installer de la signalétique routière (aire de covoiturage) pour 40 parkings existants sur le triangle marnais : les Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne et des Paysages de Champagne, la communauté urbaine du Grand Reims et la communauté d'agglomération d'Eprenay, et le Pays d'Eprenay. Cette opération concerne entre 12 et 15 communes du Parc. Elle s'inscrit dans le cadre de la charte du Parc.	Se termine 31 décembre 2019	O	Concertée avec toutes les collectivités territoriales, la SNCF, l'observatoire de la sécurité routière, le CIP local du Département	EC	Communication en début d'actions pour avertir les élus et communication en fin de projet pour prévenir les habitants (affiche, flyer, site internet parc avec carte, affichage sur site blablacar, et vitisi)	5 000€ communication et signalétique 40 000€ + réhabilitation de parking pour les communes. Ministère 80% et Parc 20%	Contribution active des élus, et bonne réception du projet. Les élus sont contents qu'on les sollicite et qu'on leur propose des solutions de développement local et plus respectueuses de l'environnement. Demande par les habitants de ce type d'aménagement et d'autres prêts à tester, possible impact touristique	Changement de chargée de mission au Parc. Au niveau du CIP, la réglementation est assez contraignante pour la signalétique, contraintes aussi pour la sécurité. Refus de la SNCF pour collaborer à ce projet pour leur parking	O	Poursuite de l'opération
	2. Réaliser un schéma d'accueil du public	ONF	O	4 groupes de travail ont été réunis en 2014 pour définir les actions: « Préservation et valorisation des ressources naturelles et des paysages », « gestion et partage de la forêt », « offre touristique et attentes du public en milieu naturel », « infrastructures et équipements ». Le document a été finalisé en 2015.	2014-2015	O	Création de groupes de travail avec les partenaires Forêt d'Exception®	O	Communication auprès des partenaires Forêt d'Exception®	ONF 30 000€	Document stratégique pour cibler les attentes du public en cohérence avec une offre d'accueil de qualité	Longue étude	N	Aucun renouvellement de cette opération	
	3. Créer une offre cycliste et cyclo-touristique de qualité en forêt et entre les forêts	3.1. Signature d'une convention d'entretien de ces circuits	ONF, Parc	O	Des circuits sécurisés et de qualité ont été mis en place pour favoriser la conciliation entre exploitation forestière et accueil du public. Une convention a été signée pour l'entretien des ces sentiers.	Prise d'effet à compter du 30/09/2014 (à renouveler le 30/09/2019)	O	Le Parc et l'ONF ont souhaité formaliser l'entretien par une convention et ainsi renforcer la qualité des circuits en forêt domaniale.	N			«Officialisation des modalités d'entretien des circuits VTT Sécurisation des circuits pour le grand public Garantie de la qualité des circuits»		O	Vigilance par rapport à la période de validité de la convention. À renouveler sur le prochain Contrat de projet
		3.2. Développement de circuits VTT officiels en Montagne de Reims	Parc	O	Trois circuits ont été rénovés et deux ont été créés (autorisation de passage, mise en place de balises VTT, panneaux de départ). Les cinq sont officialisés, soit 63km de tracé dont 24km en forêt domaniale, deux autres sont en cours de création mais ne concernent pas la Forêt domaniale. L'entretien des circuits est réalisé chaque année (remplacement balises, enlèvement des arbres tombés,...). L'évènement Take care of your trail avec le Mountain Bikers Foundation (MBF) a permis l'entretien de circuits pendant une journée avec des bénévoles. La convention ONF-Parc permet par la pose de panneaux informatifs de prévenir les VTTistes de la tenue d'un chantier forestier en cours qui sont à proximité immédiate des circuits.	2015-2018	O	ONF, Parc	O	Radio, presse, internet et réseaux sociaux et communication auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Total : 16000€, Région 8000€ Département 8000€	Des circuits VTT permanents et balisés FFC qui répondent à une demande de pratiquants dont les besoins n'étaient pas pris en compte. (il n'existe pas de circuit VTT officiel dans le triangle marnais)	Malgré une convention de partenariat entre le Parc et le Comité cyclisme, aucun investissement humain de la part de clubs affiliés Une vigilance permanente pour réparer les dégradations (humaines, naturelles) et peu de moyens humains pour le faire Difficulté d'obtenir les autorisations de passage notamment chez les privés	O	D'autres circuits doivent être étudiés

AXES	ACTIONS (26)	OPÉRATIONS (59)	MAITRE D'OUVRAGE	RÉALISATION DE L'OPÉRATION O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES	PÉRIODE DE RÉALISATION	ACTION CONCERTÉE?		COMMUNICATION INTERNE/EXTERNE		FINANCEMENT	RETOUR GLOBAL		RECONDUCTION			
							O/N	COMMENTAIRES	O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES		POINTS +	POINTS -	O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES		
Permettre l'accès pour tous et le partage des activités au sein de l'espace forêt	4. Développer une offre pédestre de qualité en forêt et la maintenir à très haut-niveau	4.1. Entretien des équipements touristiques	ONF	O	Chaque année, l'ONF réalise un programme d'entretien des équipements et des sentiers touristiques: la balade des Faux, le sentier du Pic Noir, le sentier des arbres remarquables et les autres sentiers, l'entretien des mobiliers et des balisages, le ramassage des déchets et l'entretien des aires d'accueil. Ces travaux sont en partie mis en oeuvre dans le cadre de chantier de remobilisation avec les services du Département de la Marne et le personnel de l'ONF.	2014-2018	N		O	Communication auprès des partenaires Forêt d'Exception®	40 000€/an dont 20 000€ de soutien par le CDS1 et 20 000€ de fonds propres ONF	Implication de l'ONF pour accueillir dans de bonnes conditions le grand public en forêt et sur des espaces dédiés entretenus. Conventonnement des chantiers de remobilisation		O	Poursuite de l'opération		
		4.2. Création de sentiers thématiques	ONF, Parc	EC	Plusieurs sentiers ont été soit créés, soit réhabilités: en 2014 le sentier botanique des Rinsillons, en 2015 le sentier des arbres remarquables, en 2017 le sentier du Pic noir. De plus, la balade des Faux a été rénovée et comprend depuis 2016 une application numérique «En Forêt de Verzy». Après deux ans d'existence, elle comptabilise environ 3 000 téléchargements. Un autre chantier est en cours de création sur la commune d'Hautvillers et devrait se finaliser en 2019 : le sentier Bulles et Croquis.	2014-2018	O		O	Radio, presse, dépliants, internet et réseaux sociaux et communication auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Sentier botanique des Rinsillons : ONF (10 000€), sentier des Arbres remarquables: IKEA (10 000€), sentier du Pic noir: cofinancé par MHCS, commune d'Hautvillers, Lyons club d'Epernay et de Val Champagne (55 000€), rénovation de la balade des Faux: ONF (10 000€), application «En Forêt de Verzy»: ONF (20 000€)	Agrandissement de l'offre de tourisme pédestre, sportive et ludique de qualité en forêt domaniale	Long temps de mise en oeuvre d'une opération importante	O	Un nouveau sentier remplaçant le projet «Randocroquis» mais intitulé «le sentier Bulles et Croquis» est en cours de création		
		4.3. Actualisation du topoguide de randonnée pédestre	Parc, CDRP	EC	La priorité est donnée à la refonte de l'ensemble des circuits pédestres en vue de l'édition d'un topoguide proposant de nombreuses nouveautés de promenade. La validation se fera fin 2018-début 2019 avant de travailler sur la réédition qui prend en moyenne 2 ans. Il y a un peu de retard dans la programmation prévue initialement.	À partir de fin 2018	O	CDRP partenaire de la refonte et de l'édition du futur topoguide du Parc	EC		PNR 35 000€	«Un nouveau topoguide avec plus de 25 circuits pédestres De nombreux nouveaux circuits à découvrir Un partenariat Parc CDRP renforcé»	Une opération qui met du temps à se mettre en place	EC	Poursuite de l'opération		
		4.4. Création d'une plateforme SIG	CRT	O	La plate-forme SIG est un outil fonctionnel alimenté par une coopération entre le CRT et le Parc pour l'information sur les circuits VTT.	2017-2018	O	CRT, Parc, FFRP	O	Internet, un flyer a été édité.	Fonds propre CRT		Outil de mutualisation entre le gestionnaire de l'itinéraire et le grand public. Automatisation de la diffusion comme IGNrando	Volume de données conséquents, nécessité d'anticiper l'infrastructure technique	O	Possible d'envisager la mise en ligne des circuits thématiques et de mettre en lien sur le portail de l'ONF	
	5. Créer des supports de sensibilisation et de formation à destination du public et des structures associatives	5.1. Mise en ligne des dates de chasse sur le territoire de la Montagne de Reims	Parc, FDC51	O	Ce dispositif est opérationnel depuis 2012 et se maintient. Les sociétés de chasse transmettent leur calendrier mi-septembre (fin des vendanges), les actualisations sont réalisées en ligne en octobre. Plus de 18 000 visites ont été enregistrées pour la saison 2017-2018.	2014-2018	O	Parc, FDC51, sociétés de chasse, ONF	O	Internet, réseaux sociaux, presse et auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Temps de travail correspondant (15 jours/an pour le PNR et 10 jours/an pour la FDC51)		Facile à mettre en oeuvre, très apprécié des utilisateurs et participe à une bonne cohésion des différents usagers d'un territoire		O	Projet d'élargir le dispositif à l'ensemble du département mais retard à cause de moyens humains/ financiers. Idée de donner accès du site directement aux sociétés de chasse	
		5.2. Publication d'un guide pour l'organisation de manifestations sportives responsables	Parc	O	Cette publication permet de sensibiliser les organisateurs de manifestations à des comportements responsables sur le territoire du Parc.	2014	O	Concertation avec l'ensemble des Comités sportifs: CDRP, cyclisme, cyclotourisme, course d'orientation, trail	O	Presse, dépliants, internet et réseaux sociaux et auprès des partenaires Forêt d'Exception®	PNR 3 300€		Sensibilisation des organisateurs Renforcement de l'accompagnement du Parc dans l'organisation de manifestations sportives Renforcement de la collaboration avec les Comités sportifs		O	Rééditer la plaquette	
		5.3. Création de carte de sensibilité des milieux afin d'orienter la création d'activités des associations	ONF, Parc	N	Cette opération n'a pas été réabordée, ni relancée depuis le début du Contrat de projet.											N	
		5.4. Feuilles d'information sur la gestion cynégétique et forestière	ONF, Parc	N	Cette opération n'a pas été réabordée, ni relancée depuis le début du Contrat de projet.										Rappel manquant par l'équipe d'animation du label FODEX	O	

AXES	ACTIONS (26)	OPÉRATIONS (59)	MAITRE D'OUVRAGE	RÉALISATION DE L'OPÉRATION O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES	PÉRIODE DE RÉALISATION	ACTION CONCERTÉE?		COMMUNICATION INTERNE/EXTERNE		FINANCEMENT	RETOUR GLOBAL		RECONDUCTION		
							O/N	COMMENTAIRES	O/N/EN COURS	COMMENTAIRES		POINTS +	POINTS -	O/N/EN COURS	COMMENTAIRES	
Développer des actions de sensibilisation et de communication autour de la forêt à destination du grand public et des professionnels	6. Améliorer la signalisation et sa qualité en forêt domaniale	6.1. Mise en place de panneaux de forêt domaniale le long des grands axes routiers et des sentiers	ONF	EC	Suite à un projet tuteuré en 2013 pour l'inventaire de la signalétique sur les 3 Forêts domaniales de la Montagne de Reims, 15 panneaux entrées de forêt ont été posés en 2014 et 2015. Il reste les axes secondaires à prévoir.	2014-2018	N		O	Bilan annuel auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Fonds propres ONF	Meilleure identification et localisation des entrées de forêts domaniales		O	Poursuite de l'opération	
		6.2. Mise en place de panneaux d'information sur les zones d'entrée en forêt	ONF	EC	9 panneaux d'informations ont été installés dans les 3 forêts domaniales.	2014-2018	N		O	Bilan annuel auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Fonds propres ONF	Travail important de sensibilisation et d'informations		O	Poursuite de l'opération	
	7. Animer le projet Forêt d'Exception® et informer tous les publics de ses enjeux et avancées	7.1. Suivi et animation des démarches de labellisation	ONF, Parc	O	La démarche Forêt d'Exception® en Montagne de Reims est encadrée et conforme à la Charte Forêt d'exception et le label a été obtenu en juin 2017. C'est la 7 ^e forêt labellisée. La cérémonie de labellisation réunit plus de 100 personnes dont des personnalités politiques locales importantes.	2013-2017	O	ONF, Parc	O	Radio, presse, dépliants, TV, internet et réseaux sociaux et auprès des partenaires Forêt d'Exception®	«88K€/an chef de projet à 100% ONF Ingénierie Parc (estimation 320 jours sur 5 ans) Parc»	Abouissement heureux d'un dur labeur de 5 ans Cette démarche de labellisation a permis de mettre autour d'une table différents acteurs publics et privés (une trentaine) pour exprimer leurs besoins et s'impliquer aux côtés de l'ONF et du Parc dans la mise en place d'actions.	Un effort constant de dynamisation auprès des partenaires pour l'obtention du label La réalisation de nombreux projets en parallèle Une période post label sensible Un turn-over dans les équipes Parc et ONF qui induit une réappropriation du projet à chaque arrivée	O	Poursuite de l'opération	
		7.2. Création et mise à jour régulière des pages Internet dédiées au projet	ONF	O	Sur le site internet de l'ONF, 4 pages internet ont été créé sur Forêt d'Exception en Montagne de Reims et 1 sur chaque Forêt domaniale (Hautvillers, Chêne à la Vierge et Verzy) et sont mises à jour régulièrement. Sur le nouveau site du Parc, une page sur Forêt d'Exception a été créée.	2014-2018	N			Internet et réseaux sociaux et auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Temps de personnel ONF	Portail d'informations complet sur le projet Forêt d'Exception en Montagne de Reims. Facilité de mise à jour	Demande un suivi régulier	O	Mises à jour du site se poursuivent	
		7.3. Édition d'un dépliant de présentation "Forêt d'Exception® en Montagne de Reims"	ONF	O	2 dépliant ont été réalisés, un en 2014 et un plus étoffé en 2017.	2014-2017					Temps de personnel ONF	Support d'informations pour porter à connaissance le travail de concertation et les actions menées dans tout événement auprès d'un large public			N	
		7.4. Organisation annuelle des Rencontres forestières	ONF, Parc	O	3 éditions ont eu lieu - Dates des rencontres forestières: 2014 (environ 40 personnes), 2015 (environ 60 personnes) et 2018 (environ 40 personnes).	2013-2018	O	De nombreux intervenants: Parc, OPIE, SESNR, CEN, AESN, Université de Picardie Jules Verne, Veuve Clicquot Ponsardin, réseaux naturalistes de l'ONF, Département Recherche et Développement de l'ONF	O	Communication interne ONF presse, internet et réseaux sociaux et auprès des partenaires Forêt d'Exception®	ONF, MHCS 2014: 3 000€, 2015: 5 000€, 2018: 5 000€	Moment convivial Lieu d'information et de partage Journée d'échanges sur les pratiques de gestion forestière et sur l'innovation technologique et méthodologique entre les différents acteurs de la forêt	Organisations chronophages Difficulté dans le calendrier (beaucoup de manifestations organisées au mois de juin)	O	Reconduction annuelle	
		7.5. Présence de stands Forêt d'Exception® sur les grands événements du territoire	ONF, Parc	O	Forêt d'Exception® a été présent par un stand ou une intervention Forêt d'Exception® sur le Trail des Tordus, Chasse et Terroir, séminaire Education au Territoire, 40 ans du Parc, Foire de Châlons en Champagne, Week-end de l'Arbre, Randonnée PEFC, Congrès Hortis.	2014-2018	O	ONF, Parc	O	Radio, presse, dépliants, TV, internet et réseaux sociaux et auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Temps personnel ONF et Parc	Représentation aux événements locaux pour faire connaître Forêt d'Exception® auprès du grand public. Recueil de nombreux encouragements pour le projet			O	Poursuite de notre participation

AXES	ACTIONS (26)	OPÉRATIONS (59)	MAITRE D'OUVRAGE	RÉALISATION DE L'OPÉRATION O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES	PÉRIODE DE RÉALISATION	ACTION CONCERTÉE?		COMMUNICATION INTERNE/EXTERNE		FINANCEMENT	RETOUR GLOBAL		RECONDUCTION	
							O/N	COMMENTAIRES	O/N/EN COURS	COMMENTAIRES		POINTS +	POINTS -	O/N/EN COURS	COMMENTAIRES
Développer des actions de sensibilisation et de communication autour de la forêt à destination du grand public et des professionnels	8. Mettre en place des formations et créer des documents de vulgarisation à destination des professionnels de la forêt	8.1. Formation du personnel de l'ONF, intervention des agents auprès des futurs forestiers	ONF	O	2 journées de formation ont été réalisées à l'attention des ouvriers forestiers. Des délégations de forestiers étrangers ont été reçues et ont découvert la gestion durable des Forêts en Montagne de Reims.	2014-2018	N		O	Auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Temps personnel ONF	Partage du savoir-faire de l'établissement en son sein et à l'extérieur		O	Poursuite de l'opération
		8.2. Outils : carte de sensibilité des sols, carte d'itinéraires routiers pour les grumiers, fiches d'information sur les prescriptions RNEF-RNTF à respecter	ONF, Parc	N	Cette opération n'a pas été réabordée, ni relancée depuis le début du Contrat de projet.										N
	9. Effectuer des expérimentations dans les travaux et exploitations grâce notamment au pôle « Recherche, développement et innovation » de l'ONF	9.1. Mise en place d'un système de recensement des Faux de Verzy	ONF	O	Au total, 892 faux ont été recensés: 686 certains et 206 incertains, c'est-à-dire dont le caractère tortillard reste douteux. La réalisation de l'inventaire des faux de Verzy a servi à décrire l'état de la population actuelle et son évolution. Tous les individus ont été géoréférencés et étiquetés pour la mise en œuvre d'un système de suivi dans le temps et dans l'espace afin d'orienter la gestion forestière dans la Réserve Biologique Dirigée des Faux de Verzy.	2017-2018	N		O	Communication auprès des partenaires. Communication externe prévue radio, presse, dépliants, internet et réseaux sociaux	Temps personnel ONF	Meilleure connaissance des Faux de Verzy. Mise en place d'un dispositif permettant une gestion plus adaptative et ciblée, ainsi que favorisant l'expérimentation scientifique	Une étude longue. Des difficultés à établir un protocole de description au vue de la morphologie particulière des arbres	O	Prévision dans 10 ans
		10.1. Sorties pour le personnel MHCS	ONF, MHCS	O	7 sorties d'entreprise ont été réalisées surtout en début de contrat de projet.	2014-2016	O	ONF, MHCS	N	Auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Mécénat MHCS	Découverte du monde de la forêt et de la gestion durable par le personnel de MHCS grâce à l'appui de techniciens forestiers qualifiés face à des vigneron. Meilleure connaissance du terroir	Difficulté liée à l'organisation. Sorties prévues sur le temps de travail du personnel	O	Renouvellement des thèmes des sorties. Cela pourrait être une journée d'équipe
10. Créer des outils d'animation et organiser l'accueil du grand public	10.2. Création d'outils pour les animateurs et le public	ONF, Parc	EC	Un livret de terrain élèves et enseignants sur la génétique des Faux est en cours de finalisation en partenariat avec l'ONF, le PNR et l'Université de Reims. Le jeu sur Forêt d'Exception® est en attente. Suite à une convention de partenariat avec le Parc, l'ONF a participé à deux séminaires éducation pour présenter ses actions, ses outils, à 15 réunions de la commission du réseau Education au Territoire et 3 journées de rencontre des membres éducatifs du Parc.	2014-2018	O	ONF, Parc, Education Nationale, Université de Reims	EC	RAuprès des structures éducatives et des partenaires Forêt d'Exception®, guide sur le réseau Education au Territoire	Fonds propres ONF, Parc (région et CD51)	Faire connaître et communiquer sur notre patrimoine au niveau local et aux touristes tout public ce qui contribue au développement touristique et à la préservation de la forêt Accueil d'un public diversifié à la fois rural et citadin. Démarche partenariale très prégnante. Beaucoup d'outils existants	Beaucoup de projets en programmation mais peu de temps pour les mener à terme	O	Poursuite et création d'outils continuels	

AXES	ACTIONS (26)	OPÉRATIONS (59)	MAITRE D'OUVRAGE	RÉALISATION DE L'OPÉRATION O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES	PÉRIODE DE RÉALISATION	ACTION CONCERTÉE?		COMMUNICATION INTERNE/EXTERNE		FINANCEMENT	RETOUR GLOBAL		RECONDUCTION	
							O/N	COMMENTAIRES	O/N/EN COURS	COMMENTAIRES		POINTS +	POINTS -	O/N/EN COURS	COMMENTAIRES
Développer des actions de sensibilisation et de communication autour de la forêt à destination du grand public et des professionnels	11. Réaliser des sorties pour le public scolaire et mieux organiser/ structurer l'animation nature avec les écoles	11.1. Sorties "En quête des secrets de la forêt"	ONF, MHCS	O	13 sorties scolaires «En quête des secrets de la forêt» ont été dispensées. Elles ont été impactées momentanément par les attentats de novembre 2015, notamment par les procédures de demande d'autorisation qui étaient lourdes à mettre en œuvre par les établissements scolaires.	2014-2018	O	ONF, MHCS	O	Bilans annuels auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Mécénat MHCS	Les mêmes écoles demandaient d'une année sur l'autre à profiter des ces sorties. Un certain succès	Difficulté pour les écoles de trouver des financements pour les déplacements en bus. Difficulté au début de s'adapter en fonction du niveau des scolaires. Une sélection s'est mise en place au fur et à mesure	O	Favoriser les écoles locales au niveau élémentaire
		11.2. Sorties "Métier du forestier"	ONF, Parc	O	Depuis 2015, ce sont plus de 14 sorties «métier du forestier» qui ont été réalisées.	2015-2018	O	Parc, ONF		Bilans annuels auprès des structures éducatives	Fonds propres ONF (4 200€), Parc (région et CD51)	Faire connaître et communiquer sur notre patrimoine au niveau local et aux touristes tout public ce qui contribue au développement touristique et à la préservation de la forêt car on respecte mieux ce que l'on connaît. Accueil d'un public diversifié à la fois rural et citadin.	Difficulté d'organisation au début mais maintenant bien rodée. Dépendant de la météo.	O	Elargissement des animations
		11.3. Développement d'une animation Forêt d'Exception® en classe et sur le terrain à partir d'un jeu pédagogique à créer	ONF, Parc, Éducation nationale	EC	De nombreuses sorties ont eu lieu en forêt avec des livrets et outils créés par le Parc. 70 groupes scolaires et extra-scolaires ont été accueillis depuis 2015. Suite à une évaluation du pôle Education, les lieux d'intervention en forêt ont été diversifiés. Les interventions forêt n'ont pas eu lieu en classe. La création du jeu a été avancée mais suspendue en raison du départ de la chef de projet et faute de temps.	2015-2018	N	ONF, Parc, Éducation nationale		Auprès des structures éducatives	Fonds propres ONF, Parc (région et CD51)	Enseigner de manière ludique la démarche Forêt d'Exception et les enjeux liés à la gestion durable des forêts	Suspension du projet	O	Reprise de la création du jeu

AXES	ACTIONS (26)	OPÉRATIONS (59)	MAITRE D'OUVRAGE	RÉALISATION DE L'OPÉRATION O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES	PÉRIODE DE RÉALISATION	ACTION CONCERTÉE?		COMMUNICATION INTERNE/EXTERNE		FINANCEMENT	RETOUR GLOBAL		RECONDUCTION		
							O/N	COMMENTAIRES	O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES		POINTS +	POINTS -	O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES	
Améliorer les connaissances sur la forêt en tant que ressource économique, écologique et sociale	12. S'engager comme acteur de la Charte Biodiversité de la Région Champagne-Ardenne		ONF, Parc	O	L'inscription du Parc s'est officialisée en 2013 et celle de l'ONF en 2015.	2013 et 2015	O	ONF, Parc	N				Aucun retour de ces inscriptions	N		
		13.1. Inventaire avifaune	ONF	O	L'étude a été réalisée avec 2 passages sur les 179 indices ponctuels d'abondance (IPA) dans les 3 forêts domaniales sur 4 semaines. En moyenne, 17,9 espèces ont été relevées par point d'IPA et 89 espèces ont été contactées dont 19 supplémentaires comparativement aux études antérieures et 69 sont considérées comme nicheuses. Certaines d'entre elles sont inscrites sur l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux de l'Union européenne et la Liste rouge nationale. La richesse spécifique est assez élevée dans ces forêts.	2015-2016	N	Réseau avifaune de l'ONF	O	Auprès des partenaires Forêt d'Exception®	ONF : 27 000€		Gain de connaissances sur la biodiversité ordinaire et patrimoniale des 3 forêts et sur leur répartition. Etude indicatrice d'une bonne qualité et diversité du milieu forestier, en termes d'essences et de stades de peuplements		N	Etude aboutie
		13.2. Recensement des cours d'eau	ONF	N	Il n'y a pas eu de financement obtenu mais report sur le prochain contrat de projet en fonction de ceux-ci.										O	Peut être couplé à l'étude LIDAR
		13.3. Mettre en œuvre les résultats de la TVB	Parc	EC	L'étude lisière en cours a démarré en 2018. En 2019, 3 études: avifaune associé au vieux bois en communale et privé si volontaire, voire en domaniale. Le Parc fera aussi des IPA. Un marché public sera lancé en 2019 sur une année, et également une étude chiroptères pour identifier les zones urbaines, une au niveau des ponts et une sur la capture en forêt. Toutes les études TVB doivent être faites en 2020. Il y a aussi l'étude sur les amphibiens en milieu ouvert donc hors forêt. Tous les inventaires prévus en 2014 ont été faits dont les rhopalocères sur les pelouses du Parc. Certaines études ont pris du retard à cause de changements internes au Parc. Il y a un changement d'objectifs pour l'étude saproxylique. En terme de temps et de coût, ce sont des projets avec une réflexion longue.	2016 à 2020	O	Programme d'actions milieux naturels	O	Etude lisière animations + plaquettes. Comm' auprès du GP et élus. Communication locale	Total: 125 000€, DREAL 25%, FEDER 50%, CD51 & Région GE 10%, Parc 5%		Amélioration des connaissances, renforcement de la coopération entre acteurs locaux sur des aspects environnementaux peu documentés	Des retards et réalisation d'études avant fin des financements	O	Poursuite de ces opérations, et envisager une collaboration ONF-Parc sur un stage par exemple concernant une synthèses des données naturalistes.
		13.4. Étude sur la génétique des Faux de Verzy	ONF	EC	La génétique des Faux de Verzy a encore beaucoup à nous apprendre sur les mécanismes d'apparition du phénomène tortillard. C'est pourquoi, une thèse initialement prévue à cet effet, laisse place à des travaux de recherche en partenariat avec l'INRA de Bordeaux et d'autres laboratoires. Une convention va être signée fin 2018 pour encadrer la coopération et définir les modalités de reversement de fonds que l'ONF a obtenu via le mécénat de MHCS et LVMH. Cette étude est prévue pour une durée de 3 ans. Le séquençage du génome du hêtre commun et du hêtre tortillard va permettre de comprendre comment cette génétique s'est maintenue dans le temps, quelle est la mutation causale et comment peut-on favoriser la préservation de ce patrimoine. Au printemps 2019, des prélèvements de bourgeons auront lieu à Verzy, ainsi qu'à Saint Gengoux de Scissé en Bourgogne, une nouvelle population de hêtres tortillards découverte récemment, pour poursuivre les recherches et connaître l'histoire évolutive de ces différentes populations.	2018-2021	O	ONF, INRA, MHCS, LVMH, d'autres laboratoires	EC	Partenaires Forêt d'Exception®	ONF, INRA, MHCS, LVMH		Avancée de la science sur la connaissance des mécanismes qui régissent le phénomène tortillard. Implication d'acteurs économiques locaux dans le financement de cette étude	Etude d'une durée de 3 ans. Moyens financiers abondants à mobiliser	EC	Poursuite de l'étude

AXES	ACTIONS (26)	OPÉRATIONS (59)	MAITRE D'OUVRAGE	RÉALISATION DE L'OPÉRATION O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES	PÉRIODE DE RÉALISATION	ACTION CONCERTÉE?		COMMUNICATION INTERNE/EXTERNE		FINANCEMENT	RETOUR GLOBAL		RECONDUCTION	
							O/N	COMMENTAIRES	O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES		POINTS +	POINTS -	O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES
Améliorer les connaissances sur la forêt en tant que ressource économique, écologique et sociale	14. Lutter contre les espèces invasives	14.1. Cartographie des espèces exotiques et envahissantes	ONF, Parc	EC	La base de données (BDD) du Centre Botanique National du Bassin parisien (CBNBP) a été utilisée pour créer une cartographie. Un inventaire ponctuel des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) selon les opportunités est mené. 135 données (point d'observation de EEE) et 15 espèces EEE ont été recensés.	2017 - 2021	O	Séminaire d'une journée à Germaine sur les EEE en avril 2017 au Parc, invitation de tous les partenaires sur la Marne (35 structures)	O	Auprès des partenaires du Parc dépliant pour les habitants	Temps personnel Parc plan TVB	Concertation avec élus, réel besoin de rassembler les différentes initiatives en cohérence de la Stratégie nationale sur les EEE, présence du Ministère	difficultés d'aborder le thème des EEE, très large	O	Mise à jour permanente de la cartographie + Réponse à l'AMI ABC, possible projet recensement EEE avec contrat de 3 ans, différentes missions de communication pour sensibiliser
		14.2. Étude sur l'impact du raton laveur	ONF, Parc, FDC51, ONCFS	EC	Ce projet démarre en fin d'année 2018, le site pilote est mené et mis en place par le Parc. La charte qui attribue le rôle de chaque partenaire est en attente de signature. Une thèse sur cette problématique aura lieu sur les Ardennes et la Marne. Il est question de suivre par GPS/puce une trentaine d'individus. Différentes analyses seront conduites: étude parasitaire, de feces, placentaire, etc.	2018	O	FDC 51, Parc, ONF, CERFE, ONCFS	O	Presse, auprès des partenaires Forêt d'Exception®		Opération améliore les connaissances sur l'écologie, impact sur la petite faune, comportement ubiquiste, présence éventuelle en zones urbanisées, densité, adaptation de la gestion. Collaboration entre les partenaires habituels	Gros travail de coordination	EC	Etude d'une durée de 4 ans
		14.3. Mettre en œuvre les résultats de la TVB	Parc	EC	Un diagnostic a été réalisé en interne de 2013 à 2015. En 2015, il y a eu la rédaction du plan d'action 2016-2021 avec 31 actions (communication, inventaires, éléments de gestion). Au moment de la rédaction du Contrat de projet, l'étude était en cours.	2016-2021	O	Tous les partenaires techniques du Parc	O	Radio, presse, internet et réseaux sociaux. Jeu kivaou, plaquette, vidéo, café débat	Total : 313000€, idem 13.3		Longue démarche de concertation. Gestion des actions financées complexe à gérer au vu de la multiplicité des financeurs. Justification des dépenses	O	Jusqu'à 2020, poursuite. Après plan paysage, Charte forestière, programme alimentaire territorialisé

Annexe 1 : Tableau de synthèse des actions du contrat de projet 2014-2018

AXES	ACTIONS (26)	OPÉRATIONS (59)	MAITRE D'OUVRAGE	RÉALISATION DE L'OPÉRATION O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES	PÉRIODE DE RÉALISATION	ACTION CONCERTÉE?		COMMUNICATION INTERNE/EXTERNE		FINANCEMENT	RETOUR GLOBAL		RECONDUCTION	
							O/N	COMMENTAIRES	O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES		POINTS +	POINTS -	O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES
Développer une activité économique responsable, de la ressource jusqu'au produit, grâce à l'amélioration des pratiques et à l'innovation	15. Préserver la biodiversité des forêts domaniales	15.1. Mise en place d'îlots de vieux bois dans les révisions d'aménagements forestiers	ONF	O	Suite aux révisions des aménagements de deux des forêts domaniales, 10 îlots de vieux bois ont été créés à Hautvillers (13,82 ha), 5 îlots de vieillissement au Chêne à la Vierge (39,23 ha). L'aménagement actuel de Verzy établit 7 îlots de vieillissement (12,51 ha). Ces dispositions sont issues de l'application de l'instruction INS-09-T-71 de la politique environnementale de l'ONF.	Hautvillers: 2014-2034. Chêne à la Vierge: 2014-2034. Verzy: 2008-2022	N			Présentation lors de la visite de terrain aux Rencontres forestières 2018	Fonds propres ONF	Prise en compte de la biodiversité forestière dans la gestion courante. Création d'un réseau de réservoirs de biodiversité essentiel à la bonne santé des écosystèmes forestiers		O	Opérations à long terme
		15.2. Compléter et mettre en oeuvre les plans de gestion des 2 RBD de Verzy	ONF	EC	La rédaction du plan de gestion des Faux de Verzy a été finalisée en septembre 2018 et validée auprès du CNPN le 16 octobre 2018. Sa mise en œuvre est déjà opérationnelle. Il reste toutefois la prise d'arrêté ministériel de création de la RBD. Cet arrêté fait également office de règlement de la RBD. En 2018, le plan de gestion des mares de Verzy est en attente de validation au CNPN, le document étant déjà rédigé.	Période d'application du plan de gestion des Faux de Verzy: 2018-2028 et pour les mares de Verzy: 2010-2019	N		N		Mares de Verzy: 50% AESN, 50% ONF pour 13 750€. Faux de Verzy : 57% ONF, 31% DREAL, CR 12% pour un total de 32 075€.	Finalisation très attendue du plan de gestion de la RBD des Faux de Verzy qui officialise le bien-fondé des mesures de gestion planifiées	Longue procédure (10 ans environ)	O	Mise en application des plans de gestion
	16. Veiller à une meilleure intégration paysagère des opérations sylvicoles vis-à-vis du public	16.1. Études paysagères intégrées dans les révisions d'aménagements forestiers	ONF	O	L'étude paysagère d'Hautvillers a été effectuée lors de la révision de l'aménagement, ainsi que celle du Chêne à la Vierge. Celle de Verzy est prévue au plus tard en 2022.	Hautvillers: 2013, Chêne à la Vierge: 2014, Verzy: 2022	N		O	Dépliant et auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Fonds propres ONF	Appui de l'ONF au classement du Patrimoine mondial de l'Unesco au titre du paysage pour une période de 80 ans, annexes des aménagements forestiers desdites forêts	Mise en œuvre délicate et demande un suivi particulier	O	Objectif de réalisation échelonnée sur 80 ans
		16.2. Participation à la procédure de candidature des coteaux de champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO	ONF	O	L'étude paysagère d'Hautvillers a été présentée lors de la mission d'évaluation du bien en 2014 et les coteaux de Champagne ont fait leur entrée au patrimoine mondial en 2015.	2014-2015	O	Mission coteaux, maisons et caves de Champagne, Parc	O	Radio, presse, dépliants, TV, internet et réseaux sociaux auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Fonds propres ONF	Reconnaissance de l'excellence d'un territoire tant par son histoire, son terroir et ses paysages		N	Classement obtenu
		16.3. Prise en compte du changement climatique dans les pratiques forestières	ONF	O	Dans les aménagements prévus sur les 3 forêts domaniales, 3 dispositions sont établies pour la prise en compte du changement climatique dans les pratiques forestières: martelage en faveur du chêne sessile, diversification des essences adaptées aux stations et dosage du mélange d'essences en limitant la dominance du hêtre.	2014-2018	N		N	Auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Fonds propres ONF	Politique environnementale de l'ONF		O	Le temps de la durée des aménagements et au-delà
	17. Développer les surfaces forestières écocertifiées PEFC en Montagne de Reims	17.1. Lettres et articles d'information, réunion avec les propriétaires	PEFC	EC	Il n'y a pas eu de lettre d'information écrite au niveau Grand Est à cause de difficultés liées à la fusion des antennes PEFC. Une lettre d'informations est sortie en 2016 sous forme d'un 4 pages sur la zone Champagne-Ardenne. En avril 2017, un article dans le n°0 des Forêts privées du Grand Est (journal trimestriel d'information forestière du CNPF) a été publié sur la place de PEFC dans le Grand Est et envoyé à tous les propriétaires privés. Pas de lettre conjointe ONF/PEFC/CNPF/COFOR. La fusion a fortement freiné les travaux lancés et les engagements pris sur Forêt d'Exception® par manque de moyens humains/financiers. D'autres priorités sont venues en cours de Contrat de projet (projet Interreg en 2016). PEFC a organisé une randonnée issue du projet Interreg dont l'objectif est l'acculturation des élus et du grand public (Forêt pro Bos). La surface certifiée sur le territoire du PNR est de 10 925,57 ha dans laquelle 644,08 ha ont été contrôlés en 2017.	2016-2017	O	PEFC, CNPF	O	Communication externe et auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Fonds propre PEFC et CNPF	Opportunité de communiquer sur la certification PEFC et sur la gestion forestière durable	Besoin de rappel (de calendrier) par l'ONF pour les actions pas encore réalisées	O	Volonté pour PEFC de s'impliquer: participation comme intervenant aux Rencontres Forestières, animation ponctuelle, pages Internet PEFC (Projet Interreg), randonnée PEFC
		17.2. Formation PEFC des agents forestiers	PEFC	N	Cette action n'a pas pu être réalisée par manque de moyens humains et financiers. D'autres priorités sont venues en cours de Contrat de projet (projet Interreg en 2016).							Besoin de rappel (de calendrier) par l'ONF pour les actions pas encore réalisées, rôle d'animateur du label	O	Formation des agents forestiers importante. Ils sont référents pour les élus et ont besoin de connaître les modalités de contrôle de la certification pour l'expliquer	

AXES	ACTIONS (26)	OPÉRATIONS (59)	MAITRE D'OUVRAGE	RÉALISATION DE L'OPÉRATION O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES	PÉRIODE DE RÉALISATION	ACTION CONCERTÉE?		COMMUNICATION INTERNE/EXTERNE		FINANCEMENT	RETOUR GLOBAL		RECONDUCTION	
							O/N	COMMENTAIRES	O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES		POINTS +	POINTS -	O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES
Développer une activité économique responsable, de la ressource jusqu'au produit, grâce à l'amélioration des pratiques et à l'innovation	18. Améliorer la préparation, le suivi et la réalisation des plans de chasse à partir d'une meilleure connaissance de l'impact du gibier sur les milieux forestiers	18.1. Favoriser la mise en oeuvre d'ICE sur le territoire	OCESC, CNPF, FDC51, ONF	EC	Abandonnés depuis 10 ans, une nouvelle coopération entre chasseurs et forestiers s'est mise en place pour donner un diagnostic des populations sur le massif de la Montagne de Reims. Les comptages ont démarré en mars 2018 sur les cervidés. Plusieurs types d'indices sont collectés, l'ONF/CNPF recueillent les indices de consommation et la FDC 51 les indices d'abondance et de performance. Il s'agit de la première année pour les indices d'abondance et de performance et depuis 2014 pour les indices de consommation. L'OCESC a été mis en place pendant un temps, puis a été abandonné. La Montagne de Reims a été signalé comme étant à surveiller pour l'équilibre sylvo-cynégétique.	Premier relevé des indices de consommation en 2015, les comptages en en 2018, sur 3 ans	O	CNPF, FDC51, ONF	O	Presse, dépliant et auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Fonds propres CNPF, FDC51, ONF	Chiffres très attendus pour définir les plans de chasse, indice de consommation uniquement disponible. Implication de bénévoles	Réalisation très chronophage	O	Etude sur 3 ans pour commencer à les interpréter, voir au-delà selon les motivations des partenaires. En 2019, pourrait être financé par le CNPF
		18.2. Accroître la concertation des acteurs lors de la préparation des plans de chasse	OCESC, CNPF, FDC51, ONF, Parc	O	Les comités techniques locaux sont des instances « pluridisciplinaires » de concertation qui ont été mis en place afin que l'ensemble des acteurs de la gestion cynégétique puisse échanger.	2012-2018	O	Structures locales de gestion cynégétiques, FDC 51, ONCFS, DDT, ONF, CRPF, Cambre d'Agriculture, FDSEA, Parc	O	Communication interne FDC 51	Temps personnel des différents partenaires	Un dialogue entre les acteurs du monde cynégétique participant à de meilleures relations sur un sujet parfois épineux qu'est l'équilibre sylvo-cynégétique. Avis doit être unanimement pour un plan de chasse, fonctionnement apprécié	Longue procédure (10 ans environ)	O	Se réunit annuellement avril/mai et décembre/ janvier et se poursuit sans date de terme
	19. Agir sur la capacité d'accueil du milieu pour les espèces gibier	19.1. Amélioration des connaissances sur les aménagements permettant d'améliorer la capacité d'accueil des milieux à objectif de production	FDC51, CNPF	EC	Un stage a été réalisé en 2015 et des études restent à poursuivre. Plusieurs stagiaires ont travaillé sur la problématique et ont fait des propositions à l'échelle de propriétés forestières qui ont été intégrées à leur plan de simple de gestion	2015	O	Encadrement de la stagiaire partagé en FDC51 et CNPF	O	Auprès des partenaires Forêt d'Exception®	50% FDC51, 50% CNPF	En continuité, il existe des subventions qui existent à la FDC51 pour créer des aménagements	Demande beaucoup de temps, au cas par cas pour proposer quelque chose d'opérationnel. Difficile de passer à l'action avec seulement de la théorie sans ou avec peu d'accompagnement pour les propriétaires privées	O	Une opération qui nécessite une sensibilisation accrue
		19.2. Formations «équilibre forêt-gibier»	FDC51	EC	Cette formation a lieu une fois par an et est dispensée aux chasseurs et propriétaires privés dans une forêt pilote sur la Montagne de Reims, pour illustrer les aménagements possibles (mares, zone de gagnage, pièges-photos...) Il y a moins de demande actuellement. Les acteurs sont formés et il y a peu de renouvellement. Il y a eu 2 formations.	2014-2015	O	CNPF, DC51	O	Auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Temps personnel FDC51, CNPF	Transmission de savoir	Public déjà initié ou pas du tout, difficile de toucher les gens vraiment concernés.	N	Toutefois possible continuité par le CNPF
	20. Améliorer la sécurité sanitaire dans les pratiques de chasse écocertifiées PEFC en Montagne de Reims	20.1. Mise en place d'une filière d'équarrissage sur le territoire du GIC de la Montagne de Reims	FDC51, Parc	O	Après une étude sur les «Potentialités de gestion des déchets de venaison sur le secteur cynégétique de la Montagne de Reims», 4 bennes ont été installées dans les villages de Cormoyeux, Louvois, Champillon et Sermiers et permettent de collecter environ 12 t/an pour une quinzaine de territoires de chasse adhérents. Certains déchets (environ 40 kg) sont enterrés ou laissés pour les prédateurs. Les déchets sont ramassés dès que les bennes sont pleines. La collecte est payée par les sociétés de chasse au prorata du poids livré.	Depuis la saison 2014-2015	O	Parc, FDC51	O	Une plaquette d'information présentant la gestion des déchets de venaison a été éditée en 2015.	Coût partagé ONF, FDC51, sociétés de chasse	Cette opération est plébiscitée par les autres usagers de la forêt et participe à de meilleures relations entre chasseurs et promeneurs		O	Opération destinée à se poursuivre
		20.2. Intégration de nouvelles mesures dans les locations de chasse de 2016	ONF	O	Les baux de chasse en forêt domaniale incluent l'obligation désormais de pratiquer l'équarrissage.	2016	N		N			Volonté affirmée de mettre en place des mesures favorisant le vivre ensemble		O	À chaque renouvellement des baux de chasse

AXES	ACTIONS (26)	OPÉRATIONS (59)	MAITRE D'OUVRAGE	RÉALISATION DE L'OPÉRATION O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES	PÉRIODE DE RÉALISATION	ACTION CONCERTÉE?		COMMUNICATION INTERNE/EXTERNE		FINANCEMENT	RETOUR GLOBAL		RECONDUCTION	
							O/N	COMMENTAIRES	O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES		POINTS +	POINTS -	O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES
Développer une activité économique responsable, de la ressource jusqu'au produit, grâce à l'amélioration des pratiques et à l'innovation	21. Développer l'usage local du bois énergie produit en Montagne de Reims écocertifiées PEFC en Montagne de Reims	21.1. Mettre en œuvre les résultats du PAT	Parc, Communes forestières	EC	Le PAT est un diagnostic des ressources en bois énergie et bois oeuvre ,financé et cloturé en 2016. Les objectifs sont de Développer un circuit de la ressource bois local, en lien avec les autres PNR du Grand Est, créer une marque «Valeur Parc», créer une filière locale entre transformateurs & producteurs avec l'optique d'agir sur le triangle marnais. Mais le PAT n'est jamais sorti (COFOR) et le Parc le finalise maintenant. Une publication de la brochure du PAT en 2018 en version vulgarisée présentera la mise en oeuvre du PAT en 2019 pour une durée de 3 ans. En découlera également la Charte forestière. Le rapport existe, très complexe réalisé par un bureau d'étude. COFOR devait vulgariser mais en cours de traitement. La sortie est prévue pour 2019. Il y a eu du retard dans la mise en œuvre des actions.		O	Communes forestières, Valeur bois, CRPF, ADEME, Grand Est, CD51, Chambre d'artisanat, DRAFF	O	Auprès des partenaires		Publication des résultats du PAT, lancement d'une démarche de Charte forestière de territoire	Démarche multi-partenariale longue, difficulté à initier et réaliser des chaufferies bois	O	Mise en œuvre des actions pour le prochain Contrat de projet
	22. Améliorer les accès au massif pour l'exploitation forestière	22.1. Identification des équipements manquants pour la bonne circulation des grumiers	CNPF	O	Un dossier a été constitué avec identification des zones à améliorer et propositions d'aménagements pour sécuriser les accès aux massifs. Un travail de terrain a été réalisé et 15 fiches projet ont été créées qui ont alimentées la candidature du projet Interreg Pro Bos (problématique de la connaissance et renouvellement de la ressource) porté par le CNPF en lien avec les Hauts de France	2014-2015	O	Opérateurs économiques dont ONF	N		CD 51, CNPF	Montrer les besoins en aménagement et se traduit dans Interreg à la production d'un guide aux accès sécurisés en 2019	Organisation difficile. Turn-over des chargés de mission. Gestion des lisières recommandée	O	Appliquer le guide sur la Montagne de Reims
	23. Étudier la faisabilité et réaliser des bâtiments bois exemplaires en Montagne de Reims		Parc, Communes forestières	EC	Une demande de devis et une modélisation ont été formulées. Il y a eu une rencontre avec le PNR Vosges du Nord qui a déjà construit un bâtiment de ce type. Un rendez-vous sera l'occasion de monter un appel à projet pour établir le Cahier des Charges qui est en cours afin de lancer l'appel à projet de l'étude de faisabilité. Un architecte va travailler avec le service énergie. La construction du bâtiment dépendra des résultats de l'étude et des financements.	2018-2019	O	Parc, Communes forestières, ONF, Valeur Bois, Envirobat	N		Parc	Travail en partenariat élargi. Opération innovante en termes de technologie et de filière	Longue mise en œuvre, d'une valeur importante.	O	En 2019, appel à projet ouvert pour choisir un architecte, puis appel d'offres
	24. Améliorer la valorisation locale du bois, notamment en développant des contrats d'approvisionnement avec les entreprises locales	24.1. Mise en place d'une réflexion sur la valorisation locale du bois en concert avec le CR et la DRAAF	Valeur Bois	EC	Cette opération est prévue en 2019 sur tout le Grand Est. Une entreprise s'installe à Troyes en 2020 sur le déroulage du peuplier, l'Espagnol Garnica. Cette nouvelle va occasionner un changement radical dans la valorisation de cette essence et celles locales de la Montagne de Reims. Suite au groupe de travail mis en place, plusieurs réunions ont eu lieu, puis au fil du temps, de moins en moins de monde y ont assisté. La commission peuplier concernait toute la Marne.	2015 et dernière réunion en 2017	O	CRPF, Valeur bois, ONF, DRAAF, CR, Forêt Bois de l'Est...	N		Financement Valeur Bois. Temps de personnel	Un démarrage d'initiatives mais pas de suite. Démarchage de lycée pour trouver des intéressés	Baisse d'implication des partenaires sur le projet. Aucune visibilité sur le futur du projet.	O	Sera repris par l'interpro en général
		24.2. Mise en place d'une concertation sur le développement de contrats d'approvisionnement locaux	Valeur Bois	N	Une prescriptrice a été recrutée en 2015, mais il n'y a pas eu de suite pour cette opération.									O	Réflexion à pousser sur son renouvellement
		24.3. Étude de faisabilité sur la création d'un label «bois transformé en circuit court» d'approvisionnement locaux	Valeur Bois	N	Valeur bois n'était visiblement pas au courant ni associé. Il n'y a pas eu mise en œuvre de cette opération. La fusion a bouleversé l'organisation du projet.										O

AXES	ACTIONS (26)	OPÉRATIONS (59)	MAITRE D'OUVRAGE	RÉALISATION DE L'OPÉRATION O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES	PÉRIODE DE RÉALISATION	ACTION CONCERTÉE?		COMMUNICATION INTERNE/EXTERNE		FINANCEMENT	RETOUR GLOBAL		RECONDUCTION		
							O/N	COMMENTAIRES	O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES		POINTS +	POINTS -	O/N/ EN COURS	COMMENTAIRES	
Créer une offre de tourisme et de loisirs cohérente sur le massif et en adéquation avec les besoins de la société	25. Valoriser le patrimoine historique et culturel du massif forestier	25.1. Rénovation de l'observatoire du Mont Sinai et commémoration de la Première Guerre Mondiale	ONF, Parc	EC	Les observatoires du Mont Sinai ont été sécurisés. Le spectacle de la Forêt des âmes s'est organisé en 4 représentations rassemblant 930 spectateurs et plus de 200 bénévoles. Ce spectacle s'inscrit dans la Résidence par les communes initié par le PNR et la Cie du Diable à 4 pattes (1 an et demi de préparation). Il est à noter le changement de la date ainsi que le lieu de la manifestation par rapport au projet d'origine.	8 au 10 juin 2018	O	Coopération Parc - ONF - Diable à 4 Pattes, commune de Verzy, MJC intercommunale d'Ay, CCGVM, ville de Reims, commune de Germaine, bénévoles habitants du Parc	O	Radio, presse, TV, internet et réseaux sociaux et auprès des partenaires Forêt d'Exception®	Total: 73 000 €, 30 000€ région GE, 15 000€ CD51, 10 000€ DRAC GE, 5 000€ Parc, 13 000€ Mécénat	Spectacles complets, lieu inédit pour un spectacle vivant, mobilisation de nombreux partenaires et bénévoles habitants du territoire du Parc, spectacles de clôture d'une résidence artistique de 5 ans qui avait pour vocation de commémorer le centenaire de la Grande Guerre, de valoriser le patrimoine mémoriel et de proposer une découverte inédite d'un site patrimonial	Difficulté d'organiser un spectacle sur un site ouvert au public, en extérieur soumis aux intempéries. Difficulté pour boucler le budget d'où l'appel à des mécènes privés. Difficulté à concilier vision artistique et contraintes liées au site.	O	Laisse la porte ouverte à d'autres manifestations culturelles de ce type concertées en forêts domaniales	
		25.2. Recensement et valorisation des arbres remarquables	ONF, ADT, ARBRES	O	Le recensement des arbres remarquables a été réalisé en Forêt domaniale du Chêne à la Vierge lors d'un stage de 3 mois. Un questionnaire participatif, des prospections de terrain et des recherches d'archives ont révélé l'existence de 16 arbres remarquables et 8 groupes d'arbres remarquables. L'association ARBRES a décerné à ces individus le label «Ensemble Arboré Remarquable». Un sentier balisé et équipé de panneaux d'informations sur les arbres remarquables est désormais opérationnel. Le chêne des Rinsillons est désormais mis en avant par un panneau d'information et la requalification du sentier attenant.	2015	O	ONF, ADT, ARBRES	O	presse, dépliants, internet et réseaux sociaux	Fonds propres ONF	Porter à connaissance et valorisation du patrimoine forestier remarquables		O	La conception d'une application numérique avec pour fonds de scénario les arbres remarquables est prévu pour 2019.	
		25.3. Diffusion d'une culture scientifique autour des Faux de Verzy	ONF, Universités, Parc	EC	Un livret sur la génétique des faux pour les animateurs et un public plutôt de lycéens est actuellement en élaboration.	2018	O	Parc, ONF, universitaires	EC	En projet auprès des structures éducatives	Temps de personnel parc, ONF, universitaires	Faire connaître et communiquer sur notre patrimoine au niveau local et aux touristes tout public				
		25.4. Amélioration des connaissances patrimoniales du massif (LIDAR)	Parc, ONF, DRAC, Universités	EC	Le vol LIDAR a été réalisé en février 2018, les données ont été réceptionnées en juin 2018 et traitées durant l'année. Un groupe de travail a été mis en place depuis 2015 composé d'universitaires et de partenaires scientifiques. Un conventionnement avec l'URCA et la DRAC Grand Est va être établi pour la mise à disposition des données et la mise en place d'études archéologiques et scientifiques. Les données ont bien été acquises, désormais il convient de les valoriser.	«Demande de subventions 2017 Vol LIDAR hiver 2018 Traitement des données automne 2018»	O	Parc porteur de la subvention pour le vol LIDAR ONF financeur du traitement et analyse des données	EC	Communication interne ONFet auprès des partenaires Forêt d'Exception® Communication externe prévue en hiver 2019 pendant la phase terrain	Vol ((32 210€) Région (8605€), département (8605€), Drac (15 000€) Etude ONF (20 000€)	Amélioration des connaissances. Méthode de détection innovante Alimenter un projet de recherche sur l'histoire humaine et écologique du massif forestier Projet à l'échelle de l'ensemble du massif forestier (public et privé) du PNR	Dossier long à traiter Difficulté à dynamiser le groupe de travail	O	Poursuite du dossier	
	26. Créer une formule de séjour touristique clé en main	26.1. Développer des produits touristiques sur la filière nature et les produits du territoire en lien avec les professionnels du tourisme d'approvisionnement locaux	ADT	N	Cette opération n'a pas été réabordée. Il y a une demande mais compliquée à mettre en œuvre, dans le sens qu'il n'y a pas de prestations de guide payants. Cette opération n'est pas un produit touristique. Prochainement, le label Eco-tourisme sera réactivé. Forêt d'Exception® a été promu sur le guide des Jardins et des Parcs fleuris du département de la Marne.									O	Réflexion à reconduire	

8.2. Annexe 2 : Tableau d'avancement des actions du contrat de projet 2019-2024

RÉCURRENCE DE L'OPÉRATION

- Unique : Opération d'ampleur variable mais one-shot
- Périodique : Opération ayant une périodicité sur les 6 ans (annuelle, bisannuelle...)
- Permanente : Opération se déroulant sur toute la durée du Contrat de projet

AXES	SOUS-AXES	ACTIONS (19)	PRIORITÉ NOUVEAUTÉS *	OPÉRATIONS (54)						PORTEURS DE PROJET	RÉCURRENCE DE L'OPÉRATION		
				2019	2020	2021	2022	2023	2024				
AXE 1 Permettre l'accès pour tous et le partage des activités au sein de l'espace forêt en créant une offre de tourisme et de loisirs cohérente sur le massif et en adéquation avec les besoins de la société	FAVORISER L'ACCÈS À LA FORÊT	1. Améliorer la mobilité et les accès du public aux forêts domaniales	En cours							ONF, PNR, CD51, Commune de Germaine	Unique		
	AMÉLIORER L'OFFRE DE PARCOURS, DE RANDONNÉE SPORTIVE ET DE SENTIERS PLURI-THÉMATIQUES	2. Créer une offre cycliste et cyclotouristique de qualité en forêt et entre les forêts	Réalisé								ONF, PNR	Unique	
			En cours								PNR	Permanente	
		3. Développer une offre pédestre de qualité en forêt et la maintenir à très haut-niveau	En cours									ONF, CD 51	Permanente
			Réalisé									ONF, PNR	Unique
			Réalisé									PNR, CDRP	Unique
			En cours									ART, PNR	Permanente
			En cours									PNR, FDC51	Permanente
			Réalisé*									PNR, ONF	Permanente
		4. Créer des supports de sensibilisation et de formation à destination du public et des structures associatives	Non réalisé									PNR, ONF	Unique
			Non réalisé									PNR, ONF, CDRP, fédérations sportives	Unique
			Non réalisé									ONF, PNR	Unique
			Non réalisé									ADT	Unique
	Non réalisé										ONF	Unique	
	5. Créer des formules de séjour touristique	Non réalisé									ONF, Universités, PNR	Permanente	
		Réalisé*									PNR, ONF, DRAC, Universités	Unique	
		Non réalisé*									ONF	Unique	
		En cours*									Association sportive et culturelle de Serriers	Périodique	
		Non réalisé*									PNR	Unique	
		En cours*											
	PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS CULTURELLES ET DU TOURISME EN MONTAGNE DE REIMS	6. Valoriser le patrimoine historique et culturel du massif forestier	En cours*										
			En cours*										
			En cours*										
			En cours*										
En cours*													
En cours*													



Annexe 2 : Tableau d'avancement des actions du contrat de projet 2019-2024

RÉCURRENCE DE L'OPÉRATION

- Unique : Opération d'ampleur variable mais one-shot
- Périodique : Opération ayant une périodicité sur les 6 ans (annuelle, bisannuelle...)
- Permanente : Opération se déroulant sur toute la durée du Contrat de projet

AXES	SOUS-AXES	ACTIONS (19)	PRIORITÉ NOUVEAUTÉS*
AXE 3 Améliorer les connaissances sur la forêt en tant que ressource économique,écologique et sociale	AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LES ÉCOSYSTÈMES PAR DES INVENTAIRES	13. Améliorer nos connaissances sur la biodiversité présente en Montagne de Reims	En cours
			En cours
			En cours*
		14. Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes	En cours
			En cours

OPÉRATIONS (54)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	PORTEURS DE PROJET	RÉCURRENCE DE L'OPÉRATION
13.1. Poursuite du programme d'actions Trame Verte et Bleue							PNR	Unique
13.2. Etude sur la génétique des Faux de Verzy							ONF	Unique
13.3. Synthèse des études biologiques en vue d'une valorisation vers le grand public							PNR, ONF	Unique
14.1. Actualisation de la cartographie des espèces exotiques envahissantes							ONF, PNR	Permanente
14.2. Etude sur l'impact du raton laveur							ONF, PNR, FDC51, ONCFS, URCA	Unique

AXES	SOUS-AXES	ACTIONS (19)	PRIORITÉ NOUVEAUTÉS*	
AXE 4 Développer une activité économique responsable, de la ressource jusqu'au produit, grâce à l'amélioration des pratiques et à l'innovation	MAINTENIR UN INVESTISSEMENT D'EXCELLENCE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ	15. Préserver la biodiversité des forêts domaniales	En cours	
			En cours	
			Non réalisé*	
		16. Mieux intégrer le paysage et la prise en compte du changement climatique dans les opérations sylvicoles	En cours	
			En cours	
			En cours	
		17. Promouvoir l'écocertification PEFC en Montagne de Reims	En cours*	
			Non réalisé*	
			Non réalisé*	
		AMÉLIORER L'ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE ET LES PRATIQUES DE CHASSE	18. Optimiser la concertation et la sécurité sanitaire dans les pratiques de chasse	En cours
				En cours
		MIEUX VALORISER LES PRODUITS BOIS AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE COURTE	19. Améliorer la valorisation locale du bois	En cours*

OPÉRATIONS (54)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	PORTEURS DE PROJET	RÉCURRENCE DE L'OPÉRATION
15.1. Maintien d'îlots de vieux bois dans les révisions d'aménagements forestiers							ONF, PNR	Permanente
15.2. Finalisation et mise en œuvre des plans de gestion des 2 RBD de Verzy							ONF	Permanente
15.3. Réhabilitation des milieux forestiers associés (mares, clairières, lisières forestières étagées, landes...) en domaniale							PNR, ONF	Permanente
16.1. Mise en œuvre des études paysagères intégrées dans les révisions d'aménagements forestiers							ONF	Permanente
16.2. Participation au maintien de l'inscription des coteaux de champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO							ONF	Permanente
16.3. Prise en compte du changement climatique dans les pratiques forestières							ONF	Permanente
17.1. Actions de communication en faveur de l'écocertification PEFC							PEFC	Unique
17.2. Formation PEFC des agents forestiers							PEFC	Unique
17.3. Randonnée PEFC							PEFC	Unique
18.1. Renforcement de la concertation des acteurs lors de la préparation des plans de chasse							CNPF, FDC51, ONF, PNR, GIC de la Montagne de Reims	Permanente
18.2. Maintien d'une filière d'aquarrissage sur le territoire du GIC de la Montagne de Reims							FDC 51, PNR, GIC	Permanente
19.1. Expérimentation sur le bois à merraines							ONF, Tonnellerie de Champagne, Champagne Henri Giraud	Unique

Question 1

Quel est l'apport du label « Forêt d'Exception® » pour notre territoire : hier, aujourd'hui... et pour demain ?

• **Hier**

Qu'est-ce qu'a apporté le label Forêt d'Exception® pour le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims et ses forêts domaniales ?
Y a-t-il des choses qui n'auraient pas vu le jour sans la labellisation Forêt d'Exception® ?
Est-ce que le label a changé quelque chose pour vous, ou pour votre structure ?
Si oui, quoi ? Si non, pourquoi ?

• **Aujourd'hui**

Quels sont les apports concrets et tangibles du label aujourd'hui ?
Y a-t-il des « déceptions » quant aux objectifs attendus lors de la labellisation obtenue en 2017 ?

• **Demain**

Y a-t-il des projets ou des dynamiques qui émergent, et/ou qui vont voir le jour dans les prochaines années, grâce au label ? Lesquel(le)s ?
Y a-t-il des obstacles qui peuvent perturber certains projets liés à Forêt d'Exception® ?
Si oui, lesquels ?

Question 2

**Comment valoriser le label ?
Et comment en faire un outil pour valoriser tous les partenaires de la démarche « Forêt d'Exception® » ?**

• **Valoriser le label**

Le label est-il suffisamment valorisé ?
Comment communiquer au sujet du label, auprès de quelles cibles, et pourquoi ?
Que peut-on faire de nouveau ? Y a-t-il des choses à arrêter ?
Y a-t-il des synergies à imaginer avec d'autres labels ou d'autres dynamiques sur le territoire ?

• **Faire du label un outil pour les partenaires de la démarche Forêt d'Exception®**

Qu'est-ce qui pourrait être développé comme outils au service des partenaires du label ? (« De quoi auriez-vous besoins » ?)
Le label Forêt d'Exception® vous donne-t-il des idées de projets ou des envies de collaborations entre votre organisation et le label ? Si oui lequel(le)s ?
Comment votre organisation peut-elle participer à valoriser le label ?
Quels engagements peuvent prendre les partenaires ?
Que risque le label s'il n'est pas suffisamment valorisé ou si les partenaires ne se l'approprient pas suffisamment ?



MONTAGNE
DE REIMS

AGENCE TERRITORIALE AUBE-MARNE
10 RUE PASTEUR
51470 SAINT MEMMIE

RÉDACTION SOLÈNE DU PUY
RELECTURE ETIENNE KONNE, LOÏC ADAM, ANNE VOURC'H,
NATHALIE BARBE, EMMANUELLE DÉON, THIBAUD RAULT,
LES PARTENAIRES FORÊT D'EXCEPTION® MONTAGNE DE REIMS
PHOTOGRAPHIES COUVERTURE © SOLÈNE DU PUY
GRAPHISME ANNE-LAURE DUMONT



Office National des Forêts

onf.fr

